

Dossier d'accréditation

**École Supérieure du Professorat et de
l'Éducation (ESPE)**

**Académie de
GRENOBLE**

Juin 2016

Sommaire

1) Renseignements administratifs.....	3
2) La structure de l'ESPE	4
L'organisation générale de l'ESPE.....	4
Equipe de direction	4
Bureau élargi	4
Comité Partenarial	5
Groupe de liaison.....	5
Les conseils de l'ESPE	6
3) Le projet de l'ESPE	7
4) Le Master MEEF	15
Evolution des flux.....	18
Organisation territoriale.....	21
Coordination de la formation	22
Organisation de l'accueil et du suivi pédagogique des étudiants.....	23
Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques.....	25
La culture commune et son architecture au sein de la formation	25
Mention Premier Degré (PE).....	32
Mention Second Degré (SD).....	33
Mention Encadrement Educatif (EE).....	40
Mention Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF).....	43
L'organisation pédagogique de l'alternance intégrative.....	44
Les parcours de formation adaptés.....	46
Bilan 2014-2015.....	46
Contenus de formation.....	47
Organisation des entretiens	49
Equipes plurielles et processus de coordination mis en œuvre.....	50
Processus d'évaluation et démarche qualité	53
La recherche (structuration – valorisation – transfert)	54
Favoriser les liens entre chercheurs et acteurs de terrain	55
L'articulation formation-recherche	57
Valorisation	59
La formation des enseignants du supérieur	60
Bilan.....	60
Evolution.....	60
La formation continue	61
5) Budget de projet.....	64
Principes retenus pour la construction du budget de projet.....	64
Modèle économique	65
Annexes	72

1) Renseignements administratifs

Nom de la directrice : [Bettina Debû](#)

Coordonnées téléphoniques : + 33 4 56 52 07 04 ; + 33 6 31 36 02 63

Courriel : Bettina.Debu@ujf-grenoble.fr

Nom de la présidente du Conseil d'école [Claire Caldéron](#)

Coordonnées téléphoniques : + 33 50 45 63 12

Courriel : claire.calderon@laposte.net

Nom du président du COSP : [Jean-Charles Chabanne](#)

Coordonnées téléphoniques + 33 6 84 15 05 82

Courriel : jean-charles.chabanne@ens-lyon.fr

Etablissement d'enseignement supérieur de rattachement

Depuis le 1^{ier} janvier 2016m l'ESPE est une composante de l'Université Grenoble Alpes (UGA).

2) La structure de l'ESPE

L'organisation générale de l'ESPE

Equipe de direction

L'équipe de direction est composée d'une directrice, de la responsable des services administratifs et techniques de la composante ESPE, de deux directrices-adjointes, de trois chargés de mission pour la coordination avec le rectorat et l'académie, et des responsables de mention. Actuellement, la composition de l'équipe est la suivante :

- Bettina Debû (PU, UGA), directrice,
- Karine Hertzler, cheffe des services administratifs et techniques, en charge de l'organisation administrative et technique de l'ESPE,
- Geneviève Martiel (PRAG mathématiques, ESPE-UGA), directrice adjointe, directrice des études, en charge des questions pédagogiques et de formation,
- Sylviane Valdois (DR CNRS-UGA), directrice adjointe chargée de la recherche, chargée d'impulser et de coordonner, avec les directeurs des laboratoires des sites et le rectorat, les actions de recherche liées aux missions de l'ESPE,
- Christophe Clanché, IEN chargé de mission pour la coordination générale des relations avec le rectorat, chargé plus particulièrement de l'articulation avec le rectorat et les départements pour la mention PE,
- Pascal Boyries, IA-IPR chargé de mission pour l'articulation avec le rectorat pour les parcours PLC de la mention SD et pour la mention EE,
- Michel Deganis, IEN-ETEG, chargé de mission pour l'articulation avec le rectorat pour les différents parcours,
- Hamid Chaachoua (MCF UGA), responsable de la mention Premier Degré,
- Pascal Febvre (MCF USMB), responsable de la mention Second Degré,
- Claire-Marie Toth (CPE, ESPE-UGA) responsable de la mention Encadrement Educatif.

Bureau élargi

Cette équipe de direction s'élargit, en tant que de besoin, aux responsables de la mise en œuvre des formations sur les antennes distantes de l'ESPE de Grenoble. Une réunion du bureau élargi aux responsables de la mise en œuvre pédagogiques sur les antennes distantes (en présence ou par visio-conférence) est prévue avec une fréquence mensuelle *à minima*. Les responsables de mise en œuvre sur les antennes sont actuellement :

- Sandrine Cazeneuve (PRAG ESPE, Histoire-Géographie) antenne de Valence
- Laurent Pech et Céline Mulet-Marquis (PRAG ESPE, Mathématiques) antenne de Chambéry
- Martine Koné (PREC ESPE, Dr Histoire) antenne de Bonneville

L'équipe de direction s'appuie aussi sur des chargé-e-s de mission pour ce qui concerne :

- l'Adaptation Scolaire et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (Céline Pobel-Burtin, PREC-ASH ESPE),
- les TICE et l'enseignement numérique (Laurence Osete, PRCE SII-GE ESPE et Sébastien Jolivet, PRAG Mathématiques ESPE-Rectorat),

- les Arts et la Culture (Dominique Commeignes, PRCE ESPE, EPS),
- la Communication et les Relations avec les Partenaires (François Plazy, PREC ESPE),
- les Relations Internationales (Christiane Collin, PRCE ESPE, Anglais),
- les Activités physiques et sportives (Yvan Moulin, PRAG ESPE, EPS).

Comité Partenarial

Pour répondre à ses missions, l'équipe de direction travaille en étroite interaction avec un Comité Partenarial, composé, outre les membres de l'équipe de direction et selon l'ordre du jour des réunions, des présidents d'université et des vice-président-e-s Formation et Affaires Générales, du recteur, de ses secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints.

Ce comité partenarial se réunit en tant que de besoin pour traiter de toutes les questions requérant une harmonisation des politiques et axes stratégiques de l'ESPE, des universités et du rectorat, ainsi que pour toute décision relative au modèle économique. Les questions traitées concernent les modalités d'accueil, d'inscription et de suivi pédagogique des étudiants et des fonctionnaires-stagiaires. Le comité partenarial valide le principe d'ouverture ou de fermeture de parcours des mentions SD et PIF avant présentation au Conseil d'Ecole.

Groupe de liaison

Le groupe de liaison réunit l'équipe de direction de l'ESPE et les coordinateurs du projet pour le rectorat (Secrétaire Générale Adjointe, Doyens, DAAF, chargés de relations avec l'ESPE) à une fréquence bimensuelle. Ce comité traite de l'ensemble des questions soulevées par la mise en œuvre opérationnelle de l'accueil, des modalités d'organisation de la formation et du suivi des étudiants et des fonctionnaires stagiaires en articulation avec les cinq départements de l'académie, la contribution de l'académie à la formation (mise à disposition de ressources humaines, procédures de recrutement), la coordination des actions de formation continue dans lesquelles l'ESPE est impliquée, les réponses aux sollicitations externes ou émanant du ministère. Selon l'ordre du jour, les vice-présidents des universités ou leurs représentants participent aux réunions du groupe de liaison.

Le groupe de liaison a notamment pris en charge la conception d'une procédure d'accompagnement renforcé visant les stagiaires en difficulté passagère ou durable, l'élaboration du calendrier de suivi formatif et de l'évaluation terminale des stagiaires (mise en place d'ASTUCE-ESPE). Il est également le relais des appels pour l'identification des lieux de stages et tuteurs pour les M1 et M2B, celle des inspecteurs ayant vocation à être nommés membres des jurys, celles de ressources complémentaires nécessaires pour la mise en œuvre des formations. Le groupe de liaison joue aussi un rôle essentiel de coordination et de dynamisation des groupes de travail sur la révision des maquettes, la conception d'UE complexes de culture commune (par exemple, l'UE « Démarche de projet »), la construction et la mise en place de parcours adaptés répondant aux besoins de formation pour les rentrées à venir, l'articulation entre formation initiale et formation continue. Il contribue à la réflexion sur les différents cahiers des charges : mémoire, tuteurs, stages d'observation et de pratique accompagnée. Cette organisation fonctionne aujourd'hui parfaitement et remplit sa mission de régulation et de mise en cohérence du dispositif.

Les conseils de l'ESPE

Conseil d'Ecole

Le Conseil de l'école est composé de 30 membres dont 14 élus, à parité de femmes et d'hommes (liste en annexe 1). La durée du mandat est de 5 ans pour les membres élus du conseil et les personnalités extérieures, à l'exception des usagers, dont le mandat est de 2 ans. A la suite de la fusion des trois universités grenobloises, les statuts de l'ESPE et la composition de ses conseils ont été modifiés. L'ESPE a souhaité profiter de cette évolution pour augmenter le nombre de représentants des usagers (étudiants et stagiaires). Les nouveaux statuts sont en attente de validation par le Comité Technique de Proximité et le Conseil d'Administration de l'UGA. Sous réserve de la validation des nouveaux statuts par ces deux instances, la nouvelle composition du conseil d'école sera la suivante :

- 10 représentants élus des personnels, selon les dispositions du 1° de l'article D721-1
- 6 élus usagers ;
- 2 représentants de l'UGA ;
- 4 représentants des collectivités suivantes : Villes d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble, de Valence ;
- 5 personnalités désignées par le recteur ;
- 1 personnalité désignée par l'Université Savoie Mont Blanc ;
- 2 personnalités désignées par les membres du Conseil.

Le conseil siègera dans sa nouvelle composition à partir de la rentrée 2016.

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

La direction de l'ESPE, en accord avec les trois partenaires et les membres actifs du COSP actuel a également souhaité profiter de la fusion des universités grenobloises et de la modification des statuts pour faire évoluer la composition du COSP. En effet, l'usage a montré que seule une fraction des 32 membres actuels du COSP étaient assidus et actifs, et qu'un conseil de taille plus réduite permettrait un meilleur fonctionnement du conseil. En conséquence, les nouveaux statuts prévoient que le COSP sera composé de 20 membres à parité de femmes et d'hommes, à savoir (liste en annexe 1) :

- 10 membres de droit représentant, en nombre égal, l'établissement dont relève l'école et les établissements partenaires ;
- 10 personnalités extérieures désignées pour moitié par le recteur et pour moitié par le conseil de l'ESPE.

Conseils de perfectionnement

Conformément aux propositions du COSP validées par le Conseil d'Ecole, un conseil de perfectionnement unique pour chacune des mentions Premier Degré (Professorat des Ecoles, PE), Second Degré (SD) et Encadrement Educatif (EE) a été constitué (listes en annexe 1). Outre le (la) responsable de mention, les conseils de perfectionnement de la mention PE et SD comprennent 18 membres (6 représentants des usagers, 6 représentants des formateurs, 6 représentants de l'employeur) et celui de la mention EE 12 membres (4 représentants des usagers, 4 représentants des formateurs et 4 représentants de l'employeur).

La question du nombre de conseils de perfectionnement à mettre en place pour la mention PIF n'a pas encore été tranchée par le COSP. Les parcours ouverts sur le site de Chambéry (Enseignement et Surdit , M1 et M2) et sur le site de Grenoble (Enseignement et Apprentissage ; Didactique des Sciences et Numérique ; Didactique du Français et des Langues ; M2 seulement) proposent des contenus d'enseignements et s'adressent à des publics très différents, de sorte qu'un conseil de perfectionnement unique ne serait sans doute pas fonctionnel.

3) Le projet de l'ESPE

Le projet ESPE associe 2 universités (Université Grenoble Alpes, intégratrice, et Université Savoie Mont Blanc) et le Rectorat de l'académie de Grenoble.

Depuis la rentrée 2014, les quatre mentions du master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) sont ouvertes. La mention Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF) dont le parcours Enseignement et Surdit  a accueilli en septembre 2014 une première cohorte de M1, s'est enrichi à la rentrée 2015 avec l'ouverture de la deuxième année des parcours du site de Grenoble.

Les enseignements sont organisés dans quatre antennes (Bonneville, Chambéry, Grenoble et Valence) pour la mention PE, sur le seul site de Grenoble pour la mention EE et sur les sites de Chambéry et de Grenoble pour les mentions SD et PIF. Les étudiants de ces deux dernières mentions alternent des enseignements dans les locaux de l'ESPE, situés au centre-ville, et les campus universitaires (campus de Jacob-Belle combette pour les Langues et Lettres et du Bourget du lac pour les Sciences en Savoie, et campus de St Martin d'Hères à Grenoble). Cette dissociation géographique, si elle permet de garantir la disponibilité de locaux dédiés pour la formation initiale et continuée des enseignants et personnels d'éducation, présente trois inconvénients majeurs :

- d'une part, des déplacements entre sites d'enseignement pour les étudiants et stagiaires ;
- d'autre part une séparation physique, qui se surajoute à la distance symbolique, des espaces de travail des enseignants et enseignants-chercheurs de la composante ESPE et des autres composantes universitaires ; cet éloignement complique le dialogue et le rapprochement d'acteurs pourtant engagés dans un même projet, alors même qu'une forte disjonction culturelle dans la conception de la formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation continue de caractériser les deux communautés ;
- enfin l'éloignement de la composante ESPE des laboratoires situés sur le campus, ce qui constitue un frein objectif à la visibilité et à la reconnaissance de l'ESPE comme partenaire essentiel de la recherche en éducation, et l'empêche de jouer un rôle structurant et articulatoire pour des projets ciblés sur les problématiques d'éducation et d'enseignement.

Cette situation devrait évoluer sur le site grenoblois au cours du prochain contrat, avec la création d'un Cluster Education au cœur du campus de St Martin d'Hères. Ce cluster rassemblera, outre la composante ESPE, son Centre de Ressources pour l'Enseignement des Sciences et de la Technologie (CREST) et sa bibliothèque (Bibliothèque Universitaire du Professorat et de l'Education, BUPE, rattachée au Service Inter-établissement de Coopération Documentaire), les activités de formation continue et de ressources multimédias de C@nopé, ainsi que les services de formation continue du rectorat (DiFor, DAAF). Le projet intègre le développement d'espaces collaboratifs mutualisés. Inscrit au

CPER 2015 pour un montant de 6 millions d'euros, il implique la restructuration et la rénovation de bâtiments déjà existant sur le campus de Saint Martin D'Hères et devrait être finalisé en 2019. L'installation de l'ESPE dans ces nouveaux locaux étant prévue à l'automne 2019 ou 2020.

Ce Cluster Education permettra de développer les synergies nécessaires entre la composante ESPE, les services de la formation continue de l'académie et les services de ressources documentaires de la BUPE et de C@nopé. Il favorisera le rapprochement des différents acteurs de la formation, pour mettre en œuvre un vrai projet partenarial au service d'une formation de qualité. Il facilitera le travail collaboratif, la co-construction des formations, le travail en équipes plurielles. Enfin, il permettra à la problématique de la formation des enseignants et des personnels d'éducation d'accéder à une visibilité conforme à son importance centrale dans le paysage universitaire.

Du point de vue du service rendu aux usagers, elle fera des étudiants et stagiaires de l'ESPE des étudiants « comme les autres », à travers un accès direct et simplifié à tous les services universitaires (Installations sportives, Service Relations Internationales, Espaces de vie étudiante, Conseils Centraux de l'UGA.) ainsi qu'à la vie culturelle très riche du campus. En retour, les étudiants du campus pourront accéder voire, dans certains cas, participer ,aux actions organisées par l'ESPE, notamment dans le cadre de la sensibilisation aux Arts et à la Culture (ateliers de pratique, master classes données par les artistes dans le cadre de conventions avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, concerts, spectacles, débats et tables rondes), et dans le cadre de l'ouverture vers la Recherche en éducation et enseignement (séminaires, journées Recherche de l'ESPE, colloques organisés en partenariat avec différents acteurs associatifs et territoriaux).

Outre l'intégration de la formation des enseignants et personnels d'éducation au cœur des universités et des autres formations universitaires, le Cluster Education permettra le développement d'une dynamique de recherche intégrée, facilitée par la proximité des laboratoires. Cette implantation géographique sera également propice à un rapprochement des différents partenaires impliqués dans le projet, et à une meilleure connaissance et reconnaissance mutuelle. Les liens entre recherche et formation seront aussi facilités par le rapprochement de la formation des enseignants des lieux où se fait la science.

Le maintien d'au moins 3 antennes pour la mention PE et des deux sites pour la mention SD, c'est-à-dire le maintien de la formation sur l'ensemble de l'académie reste indispensable pour répondre aux besoins de formation de l'académie et éviter un éloignement trop important des lieux de stage et de formation. La réunion des antennes de Haute Savoie (site de Bonneville n'accueillant que des stagiaires de M2 compte tenu de son éloignement des sites universitaires et de la démographie scolaire de la Haute Savoie) et de Savoie (site de Chambéry, accueillant une centaine d'étudiants et stagiaires de M2 ainsi que quelques 120 étudiants de M1) sur un site géographique intermédiaire (ville d'Annecy) est actuellement à l'étude. Une telle fusion des deux antennes permettrait d'optimiser les conditions de fonctionnement de la formation des Professeurs des Ecoles pour les deux Savoie, tant sur le plan des ressources humaines de formation que sur le plan économique. Elle permettrait notamment à la Haute Savoie d'accueillir des étudiants de M1.

Conformément aux statuts de l'ESPE, les enseignements sont assurés par des équipes plurielles comprenant : des enseignants des premier et second degrés et des enseignants-chercheurs rattachés administrativement à l'ESPE composante de l'UGA, des enseignants et des enseignants-chercheurs des autres composantes de l'UGA et de l'USMB, des enseignants des premier et second degrés, des personnels de direction et des cadres des services académiques et des établissements scolaires (enseignants, PEMF,

PFA, personnels des corps d'inspection, chefs d'établissement, CPE, etc.), des professionnels des Arts et de la Culture. La participation des professionnels des associations partenaires de l'école dans les formations s'organise progressivement, sur la base de leurs compétences propres, en complémentarité de celles des formateurs de l'ESPE, des universités et de l'académie. Des partenariats avec d'autres acteurs de la formation et de l'encadrement des publics scolaires (par exemple, CNFPT et CG38 pour les personnels encadrant les activités périscolaires) sont également à l'étude. Ce principe de coopération dans la formation des personnels enseignants et d'éducation a vocation à s'appliquer au niveau de la formation initiale comme à celui de la formation continue. Toutefois, à l'heure actuelle, l'ESPE ne contribue pas à la formation initiale des enseignants-chercheurs, et intervient relativement peu dans leur formation continue. La création du Cluster Education pourrait contribuer à faire évoluer cette situation, en lien avec les structures SUP et APPRENDRE des deux universités.

Dans la continuité du contrat précédent, les axes stratégiques du projet de l'ESPE sont au nombre de quatre :

- 1) Un continuum de formation dépassant le seul cadre du Master
- 2) Une école inclusive
- 3) Le développement du numérique
- 4) L'adossement à la recherche

1) Un continuum de formation dépassant le seul cadre du Master

Le projet ESPE 2 accrédité en Août 2014 proposait une conception de la formation des personnels enseignants et d'éducation dans un continuum de formation tout au long de la vie commençant dès la Licence. En effet, le modèle d'une formation séquentielle très dense, visant à transformer des étudiants de L3 en jeunes enseignants accomplis dans le temps des deux années du master, sans donner de possibilité de distanciation ni d'activité réflexive sur ses pratiques, a montré ses limites. Comme dans les autres domaines, l'acquisition des connaissances disciplinaires et des compétences professionnelles de l'enseignant ou de l'éducateur requiert du temps.

En conséquence, la structuration de la formation initiale était pensée sur 5 ans, voire 6, avec, dès la licence (L2 ou L3), des enseignements de sensibilisation et de préparation aux métiers de l'enseignement sous forme de renforcement disciplinaire, introduction aux questions transversales des métiers de l'enseignement et préprofessionnalisation, notamment à travers des stages. Dans le cadre du prochain contrat, la réflexion sur les contenus des UE de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement existant dans les licences des différentes composantes de l'UGA et de l'USBM, et sur leur articulation avec le master MEEF dans le cadre du continuum de formation sera poursuivie. Au-delà du Master MEEF, des modules thématiques ou transversaux de formation complémentaire et d'approfondissement (école inclusive, langues, arts et culture, citoyenneté et laïcité, gestion de la violence, renforcement disciplinaire, travail en partenariat) devaient pouvoir être proposés aux néo-titulaires. Par la suite, dans la logique de cette conception d'une maturation lente nécessitant des allers retours entre réflexion et confrontation aux réalités de l'école, c'est-à-dire d'un temps long de l'apprentissage du métier, le projet annonçait des actions de formation tout au long de la carrière conçues et élaborées sur la base d'un renforcement du partenariat entre l'académie, la composante ESPE, les universités et les associations partenaires de l'école.

Cette conception de la formation professionnelle sur un temps long reste centrale au projet de l'ESPE, d'autant que les deux années écoulées n'ont évidemment pas encore

permis de construire ni d'articuler l'ensemble des actions. Des progrès significatifs ont été accomplis concernant le prolongement de la formation au-delà du Master, en particulier au travers d'un maillage étroit entre les modules de parcours adaptés destinés aux lauréats des concours déjà titulaires des titres requis pour la titularisation, et les modules de formation continue des départements et de la DAAF. La conception et l'élaboration de ces nouveaux contenus de formation s'est faite en étroite interaction entre l'académie et l'ESPE. Elle s'appuie notamment sur une profonde restructuration de l'offre de formation continue de la part de l'académie, travail engagé dès l'été 2015 et qui se poursuit actuellement. La réorganisation des dispositifs de formation continue de l'académie et leur modularisation permettra, à terme, de mutualiser et articuler de façon cohérente et suivie les actions de formation initiale en master, continuée en parcours adaptée et T1-T2, et continue tout au long de la vie.

Spécifiquement, les axes du travail entrepris sont les suivants :

- Unification du pilotage académique des actions de formation continue des différents corps : chefs d'établissements, enseignants des premier et second degrés, inspecteurs, mais aussi personnels administratifs. Un travail de fond en ce sens est en cours entre le rectorat et les directions des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de façon à harmoniser et mutualiser les plans de formation départementaux pour le premier degré.
- Réorganisation des champs de formation de la formation continue, qui est actuellement bien amorcé.
- Structuration de la formation continue en trois niveaux : initiation-découverte, consolidation, approfondissement, permettant d'offrir des parcours de montée progressive en compétences sur des champs bien identifiés. Les parcours qui commencent en formation initiale se poursuivant ainsi en formation continue sur les premières années de titulaire (T1, T2...) voire au-delà.
- Structuration de la formation continue en modules correspondant au format des UE universitaires, en volume, modalités d'enseignement et modalités d'évaluation. L'objectif à terme est de permettre une articulation complète et une mutualisation entre parcours adaptés ou complémentaires de la formation initiale, et offre de formation continue. Ces modules peuvent aussi être mobilisés dans le cadre des parcours adaptés pour les stagiaires déjà titulaires d'un M2.

Les deux derniers points ont été réalisés dans le cadre des plans de formation des T1 et T2 pour l'année scolaire 2015-2016. Le plan de formation de début de carrière s'appuie par ailleurs sur les recommandations du jury EQP qui propose des axes d'approfondissements aux jeunes titulaires afin de renforcer les points sur lesquels leurs compétences sont les moins solides.

Le rapprochement entre Formation Initiale et Formation Continue bénéficiera aussi du rapprochement géographique que le Cluster Education rendra possible.

La charge de travail associée à la mise en place de la réforme d'une part, et le calendrier de la vague A d'autre part, n'ont pas permis aux équipes plurielles de l'ESPE de contribuer à la refonte de l'offre de formation en Licence des universités de l'académie. Au cours du prochain contrat, la réflexion sera engagée afin de faire évoluer, en tant que de besoin, les dispositifs de sensibilisation et préprofessionnalisation prévus dans les nouvelles maquettes de Licence des universités partenaires. Le COSP se saisira de la réflexion sur la structuration et la coordination des enseignements de préprofessionnalisation des Licences portées par les différentes composantes universitaires, notamment en Lettres et Langues, en veillant à ne pas porter préjudice à ces licences disciplinaires.

Du plus, la fusion des 3 universités grenobloises en un seul établissement permet d'envisager la création de parcours pédagogiques pluridisciplinaires sous un angle nouveau. C'est dans cette perspective que l'université Joseph Fourier avait demandé l'accréditation d'une mention Sciences & Technologies en Licence, dont la vocation est de regrouper des parcours aux interfaces, à l'image du parcours Sciences & Design créé en 2012. Une réflexion est engagée en coordination avec les chargés de mission auprès de la présidence de l'UGA (charge de mission à la formation des enseignants (Claire Maniez, PU) et charge de mission aux licences (Yves Markovitch, MCF)) et les composantes concernées par les formations aux métiers de l'enseignement et de l'éducation pour envisager la création d'un parcours pluridisciplinaire sciences / lettres & langues / sciences humaines, qui aurait pour vocation première de former des étudiants désireux de continuer en master MEEF PE.

Actuellement, des Unités d'Enseignement de préprofessionalisation sont proposées aux étudiants désireux de s'orienter vers les métiers de l'enseignement, notamment la mention Professorat des Ecoles, par un grand nombre des composantes disciplinaires et le département de la licence de Sciences et Technologie de l'UGA et de l'USMB.

2) Une école inclusive

La problématique centrale de la réussite de tous les élèves est prise en compte dans le projet à travers les enseignements relatifs à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les trois mentions EE, PE et SD. L'objectif partagé est de préparer les étudiants et stagiaires à accueillir et faire progresser tous les publics scolaires dans leur grande diversité.

Concernant les trois premières mentions, la problématique de l'école inclusive est abordée en M1 dans le cadre d'une UE de culture commune obligatoire pour tous les étudiants et intitulée « Processus d'apprentissage et accessibilité aux savoirs pour tous ». Elle se décline ensuite plus spécifiquement dans chaque mention ou parcours en fonction des caractéristiques des publics scolaires et de la discipline enseignée, à travers l'UE intitulée « Approche disciplinaire et environnement didactique ». Cette deuxième UE vise à permettre aux étudiants de mettre en relation les contenus disciplinaires et leur mise en œuvre en contexte scolaire. Ces enseignements trouvent un prolongement, en relation avec le stage, dans une autre UE de M2 également obligatoire pour tous et intitulée « Efficacité de l'enseignement » en PE, et « Accessibilité aux savoirs pour tous et Evaluation » en SD. Pour les stagiaires ayant déjà validé ces contenus de formation, des modules d'approfondissement sont proposés dans le cadre des parcours adaptés et permettent d'aborder des problématiques plus spécifiques, telles que celles des enfants à haut potentiel, des élèves allophones, des élèves présentant des troubles des apprentissages ou des enfants porteurs de handicaps et scolarisés en milieu ordinaire. Ces modules qui sont également ouverts aux néo-titulaires T1 et T2 deviendront progressivement accessibles, si les moyens le permettent, en formation tout au long de la vie.

Les contenus de ces enseignements ont été construits conjointement, et leur mise en œuvre est partagée entre les enseignants et enseignants-chercheurs de psychologie, sciences de l'éducation et ASH de l'ESPE et des autres composantes universitaires, et les professionnels de terrain spécialistes de l'ASH intervenant soit dans le cadre de leur service partagé entre école/établissement scolaire et ESPE, soit dans le cadre de la contribution de l'employeur à la formation. Les modules des parcours adaptés et les modules spécifiquement destinés à la formation tout au long de la vie ont, autant que faire se peut, un format hybride permettant aux stagiaires et enseignants de réaliser une partie de la

formation à distance. La construction de ces modules hybrides s'appuie sur les compétences spécifiques développées à l'ESPE grâce à l'appui du pôle enseignement numérique, et sur les compétences présentes à la DAAF et dans les cinq départements. A terme, les ressources élaborées pour la formation continue (telles que des capsules vidéo ou les parcours hybrides développées pour la formation aux CAPA- et 2CA-SH) seront mises à disposition de la formation initiale, créant ainsi un ensemble de ressources au service de la scolarisation des publics à besoins spécifiques.

De plus, le parcours Enseignement et Surdit  de la mention PIF vise sp cifiquement la formation d'enseignants pour des publics d ficients sensoriels.

La coordination de la formation portant sur la scolarisation des  l ves en situation de handicap ou de grande difficult  scolaire, l'orchestration de la r flexion sur les contenus des diff rentes options des certifications et sur la construction de parcours hybrides, sont assur es par la charg e de mission ASH de l'ESPE. D s cette ann e, sous son impulsion, des tables rondes organis es pour la formation des stagiaires ASH sont ouvertes   l'ensemble des enseignants et  tudiants de l'ESPE, ainsi qu'aux chefs d' tablissements, aux personnes ressources de l'acad mie et aux enseignants int ress s. Ce type d'action, organis  autour de la notion de besoin de formation plut t qu'en r f rence   une cat gorie de personnel ou une autre, permet d' tendre la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la communaut   ducative aux questions sp cifiques pos es par les  l ves   besoins  ducatifs particuliers. Ces actions permettront de cr er progressivement un r seau plus large de personnes ressources et d'associer   la r flexion un plus grand nombre des comp tences pr sentes dans l'acad mie. La premi re table ronde, intitul e "*Quel parcours de formation pour les  l ves pr sentant des troubles importants des fonctions cognitives ?*", et organis e le 15 octobre, a recueilli plus de 80 demandes de participation, ce qui t moigne de l'int r t de ces dispositifs et du besoin de coordination et structuration de la r flexion sur ces probl matiques ressenties par les acteurs de terrain. Une r flexion sera engag e   partir de la rentr e 2016 pour d velopper un parcours ASH, s'appuyant notamment sur la formation hybride aux certifications CAPA- et 2 CA-SH, dans le cadre de la mention PIF.

3) Le d veloppement du num rique

La r flexion sur le d veloppement du num rique s'est appuy e sur le r f rentiel des m tiers du professorat et de l' ducation ainsi que sur l'article 9 du cadre national des formations au sein des masters MEEF. L'environnement est particuli rement propice avec

- plusieurs laboratoires int grant le num rique dans des axes de recherche en didactique et sur les apprentissages (Laboratoire de linguistique et didactique des langues (Lidilem), Laboratoire des Sciences de l'Education (LSE),  quipe Mod les et Technologies pour l'apprentissage Humain (MeTaH) du Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), laboratoire Litt&Arts).
- le P le enseignement num rique de la composante ESPE qui accompagne la mise en  uvre d'enseignements et intervient en formation initiale (UE de culture commune obligatoire pour tous les stagiaires de M2 con ue en modalit  hybride), en formation de formateurs (notamment au service des enseignants de l'ESPE et des universit s), en accompagnement d'ing nierie p dagogique (cr ation et m diatisation de ressources, accompagnement de la conception de dispositifs hybrides), en formation continue, notamment   travers la contribution   des colloques ou s minaires, et participe   des actions de recherche et d veloppement. Ces actions ont vocation   se d velopper en partenariat avec les structures universitaires (cellules TICE et SUP), en s'appuyant

davantage sur les moyens (salles de captation, personnels techniques compétents, liens privilégiés avec les entreprises du numérique) présents dans les universités.

- les équipes départementales de formateurs des Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) qui proposent des actions de formation au, et par, le numérique en direction des enseignants (présentiel, hybride et à distance) pour le premier degré, la Délégation Académique aux Actions de Formation (DAAF), qui développe la formation par le numérique (formation hybride) et porte le projet « Focus » (réalisation de ressources numériques au format vidéo) et la délégation académique au numérique (DAN) qui organise des formations individuelles pour les enseignants, des colloques académiques et des formations en établissement. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du collège, une partie de ces formations se réoriente vers les problématiques éducatives liées à la réforme : démarche projet, construction du parcours citoyen, interdisciplinarité.
- C@nopé qui, en lien avec la DAN, organise des ateliers à inscription individuelle pour des enseignants du premier et second degré, et intervient dans les établissements et dans les écoles.

Les objectifs fixés dans le cadre du projet ESPE 2 étaient de généraliser la formation au numérique (à la pédagogie à l'heure du numérique) pour l'ensemble des étudiants, des enseignants et professeurs stagiaires, et développer la formation par le numérique en proposant des modalités de formation hybride et/ou à distance. Parmi les actions prioritaires, il s'agissait de former au numérique les enseignants intervenant dans le Master MEEF. En Master, une UE obligatoire pour tous les stagiaires de M2 porte plus particulièrement sur la mobilisation du numérique dans la construction des apprentissages disciplinaires et interdisciplinaires, en prenant appui sur le stage. Il faut souligner toutefois que l'absence de modèle pour la reconnaissance, dans les services des enseignants du supérieur, de la conception et construction des parcours hybrides d'une part, et du suivi des étudiants à distance d'autre part, freine considérablement le déploiement de ces dispositifs.

L'enjeu est aujourd'hui de réussir l'essaimage de l'usage du numérique au service de la réussite de tous les élèves, en accompagnant les modifications des apprentissages des élèves d'une part, et d'autre part l'évolution des démarches pédagogiques que favorise le numérique. La stratégie académique porte notamment ce projet en mettant en œuvre le grand plan numérique et en prenant appui sur l'appel à projet e-Fran. Cet appel d'offre conduit d'ores et déjà à un important travail de construction de réseau entre établissements scolaires, laboratoires et instances territoriales d'une part, entre enseignants-chercheurs et chercheurs de différents laboratoires du site possédant des compétences complémentaires pour répondre aux enjeux du numérique pour l'école d'autre part. Ainsi, différents chercheurs de l'équipe METaH du Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), du Laboratoire de Psychologie et Neuropsychologie Cognitive (LPNC) et du Laboratoire de Sciences de l'Education (LES) construisent conjointement, en interaction avec le rectorat et différents acteurs territoriaux, des projets centrés sur l'éducation aux médias, la fluence en lecture, ou l'enseignement de la pensée informatique à l'école. Cet appel d'offre permet donc au projet ESPE et à la composante ESPE (deux des trois projets sont portés par les enseignants-chercheurs et chercheurs très investis à l'ESPE) de jouer leur rôle en stimulant un travail de structuration des recherches orientées vers l'école au niveau du site. Que les projets élaborés conjointement obtiennent ou non le soutien financier espéré, ce travail de structuration et de convergence restera acquis.

Dans le même sens, une démarche commune est mise en place entre les services du rectorat et l'ESPE. En effet, plusieurs actions sont menées en partenariat, concernant

l'éducation aux médias, l'organisation et l'animation d'assises du numérique et la réponse à l'appel à projet E-Fran :

- Participation conjointe à un MOOC « éducations aux médias ». Ce MOOC, réalisé en partenariat avec l'ENS Cachan, l'ENS Lyon, les ESPE de Caen et de Clermont-Ferrand, et plusieurs académies fera partie intégrante de la formation au numérique dans le cadre de la réforme du collège. La composante ESPE ne dispose pas actuellement de ressources suffisantes pour rejoindre le consortium, mais jouera le rôle de relais de diffusion en informant les professeurs stagiaires (M2) de son existence et en présentant l'intérêt qu'il peut y avoir à y participer. La pertinence de ce MOOC pour certains publics spécifiques (parcours adaptés, prolongation de stages) sera étudiée conjointement.
- Le parcours de formation hybride développé, sur la plateforme Chamilo des universités grenobloises, par les enseignants du pôle enseignement numérique de l'ESPE sur cette thématique pourra être partagé pour des publics de formation continue. C'est d'ailleurs le cas de l'ensemble des ressources de formation hybride élaborées par le pôle, qui, en tant que de besoin et selon leur pertinence, peuvent être mises à la disposition de la formation continue des personnels de l'académie.
- Le pôle enseignement numérique de l'ESPE et les formateurs de la DAN participent conjointement au colloque « Education aux médias », prévu le 16 décembre 2015, qui sera adossé au MOOC présenté ci-dessus. Un ou plusieurs ateliers pourront notamment être animés par des professeurs du pôle numérique de l'ESPE, en parallèle des ateliers coordonnés par la DAN.
- Co-construction des Assises du numérique. Ce colloque de 3 journées sera organisé au printemps 2016, et constituera un des éléments de la formation dans le cadre de la réforme du collège. Un MOOC lui sera également adossé pour le rendre accessible de manière plus massive. L'ESPE est membre du comité d'organisation et les enseignants du pôle enseignement numérique ont vocation à intervenir et co-animer, avec les formateurs de la DAN, des ateliers avec les enseignants, les formateurs et les inspecteurs.

4) L'adossement à la recherche

Dix unités du site Grenoble/Savoie et trois structures fédératives (SFR) mènent des recherches reconnues en éducation, en psychologie des apprentissages et en didactique des disciplines d'enseignement. L'étude des pratiques éducatives, des processus d'apprentissage, de l'acquisition des langues et des cultures, de la place et du rôle du numérique en contexte scolaire, est menée par un nombre significatif d'universitaires et de doctorants.

L'ambition est de faire en sorte que les fruits de ces recherches ne soient pas considérés comme des apports extérieurs, mais une nécessité interne partagée, que la formation et les enseignements évoluent grâce à la recherche. L'un des enjeux de la formation initiale, mais aussi tout au long de la vie, réside dans ses liens structurants avec les recherches en éducation et en apprentissage.

Il est dès lors nécessaire que la recherche participe à la construction d'une culture commune aux 1^{er} et 2nd degrés, via des problématiques transversales, et ce dès la formation initiale. L'objectif est de former des enseignants capables de questionner leur pratique. En

effet, l'une des compétences qui caractérise un enseignant réflexif est bien sa capacité à problématiser, à passer de la compréhension empirique d'une situation de terrain à son analyse scientifique. Pour cela, les enseignants doivent connaître les points communs des différentes démarches de recherche afin de distinguer les savoirs des croyances, de faire des choix et de les justifier, d'évoluer dans leur pratique, de devenir des enseignants actifs dans leur environnement.

C'est pourquoi la recherche tient une place visible dans le master MEEF, avec, outre le travail du mémoire en M2, 2 UE Recherche en M1, dont l'une s'articule autour d'éléments de culture commune travaillés en regroupements inter-mentions. De plus, des séminaires et journées d'études sont organisés par la composante, qui s'associe aussi aux laboratoires ou à différents organismes et associations pour des colloques centrés sur des thèmes particulièrement pertinents pour la formation des enseignants. La participation à un nombre minimal de séminaires, journées d'études ou colloques est obligatoire pour les étudiants de M1. Elle est fortement encouragée pour l'ensemble de la communauté, étudiants de M2, enseignants, personnels de direction et d'encadrement de l'académie, enseignants de l'ESPE.

Concernant la mise en œuvre de la recherche, la dispersion des acteurs d'une part, la diversité des thématiques traitées par chacune ou chacun d'autre part, et les contraintes administratives (lourdeur des conventions pour accéder aux établissements scolaires, complexité du montage des dossiers de réponse aux appels d'offre, absence de personnels dédiés à ces missions de soutien, disjonction des systèmes d'information des différents partenaires, absence de réseau fonctionnel efficace) ne permettent pas à l'ESPE de jouer le rôle fédérateur qui devrait être le sien pour la coordination, l'élaboration ou la mise en œuvre de projets ambitieux ayant une forte pertinence pour l'Ecole. L'équipe de direction, en coordination avec les vice-présidences recherche des universités, s'attachera à faire évoluer cette situation au cours du prochain contrat. Deux opportunités majeures s'offrent à l'académie de Grenoble d'une part, et au réseau des trois ESPE de la grande région Rhône-Alpes-Auvergne d'autre part. Il s'agit de l'appel à projet e-FRAN, dont le rôle structurant qu'il joue déjà pour la recherche liée au numérique à l'école a été développé ci-dessus, et de l'Institut Carnot de l'Education (ICE).

Tout comme l'appel à projet e-FRAN, le travail fondamental déjà réalisé par le groupe de pilotage présidé par Roger Fougères dans le cadre de l'ICE (appel à manifestation d'intérêt transmis aux établissements scolaires d'une part, et aux laboratoires de recherche des trois académies d'autre part, sélection des propositions les plus abouties, mise en relation des acteurs des deux mondes par un réseau de passeurs), joue un rôle fondamental dans la structuration de la recherche pour l'éducation. Il se concrétise déjà par la naissance de réseaux d'acteurs dans lesquels se rencontrent enseignants de terrain et chercheurs. L'objectif est de faire converger et d'optimiser les efforts et les ressources pour l'innovation pédagogique et la formation des enseignants, dans le cadre projet innovants susceptibles d'essaimer au niveau régional ou national.

4) Le Master MEEF

L'offre de formation initiale est structurée au sein des quatre mentions du master MEEF (Premier Degré, Second Degré, Encadrement Educatif et Pratique et Ingénierie de la Formation). Les quatre mentions sont co-habilitées entre les 4 universités partenaires. Dans le cadre du prochain contrat, elles seront co-habilitées entre l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'Université de Savoie Mont-Blanc (USMB) sans incidence sur la structure de formation ni sa mise en œuvre globale.

Les maquettes des trois mentions PE, SD et EE répondent à un cahier des charges commun relatif à l'équilibre entre enseignements de culture commune, d'initiation à la recherche, et spécifiques à chaque mention ou parcours d'une part, et à l'organisation des stages et de leur accompagnement d'autre part. Ces équilibres avaient fait l'objet d'âpres négociations dans le cadre de la préparation du projet ESPE2 et n'ont pas été remis en cause pour le présent contrat. Il faut toutefois remarquer que ce cadrage continue d'être mal accepté par certaines disciplines, eu égard aux différences de conception sur la formation des enseignants, mais aussi à la très faible évolution constatée pour certains concours. En effet, les caractéristiques du concours apparaissent surdéterminantes pour la conception de la formation en M1, à la fois parce que les étudiants continuent d'être très demandeurs d'une préparation aux épreuves du concours plutôt qu'au métier et parce que les enseignants ont à cœur de répondre aux attentes des étudiants. Cette situation de tension entre concours et métier dans la première année du master rend l'évaluation de la formation par les étudiants délicate, ces derniers jugeant prioritairement la formation au regard de leurs attentes et non au regard de ses objectifs affichés. Dans les disciplines pour lesquelles les concours ont évolué, l'articulation entre enseignements disciplinaires, traditionnellement dévolus aux autres composantes universitaires et enseignements didactiques et pédagogiques traditionnellement pris en charge par les enseignants et enseignants-chercheurs de la composante ESPE se sont fluidifiés depuis 2013, et les échanges entre partenaires enrichis.

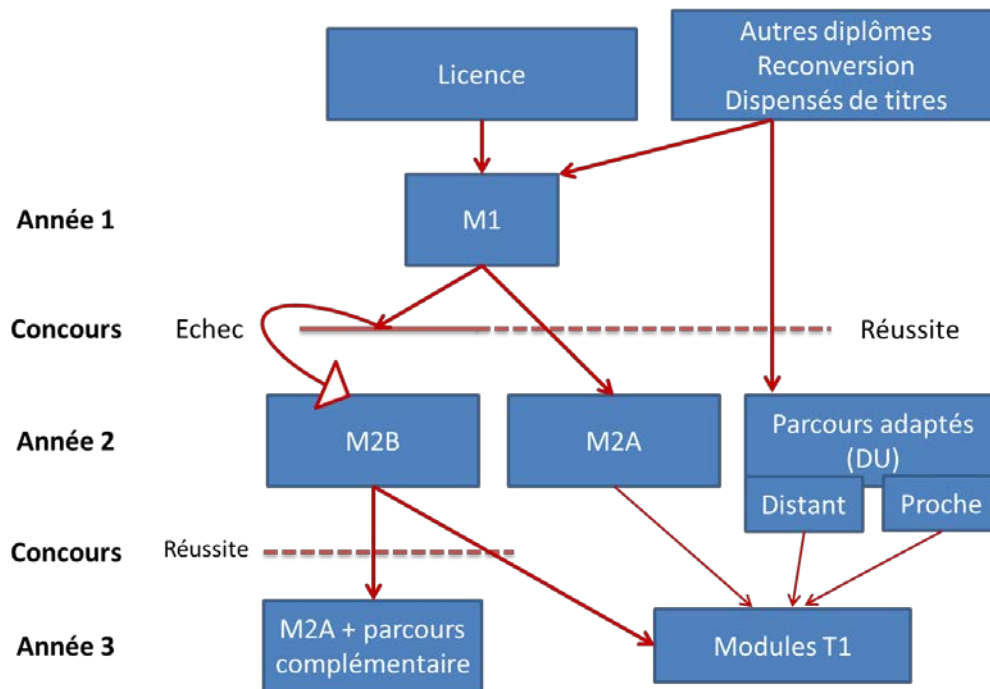
Comme partout en France, la diversité des publics en M2 génère une grande complexité d'organisation de la formation. Au printemps 2014, l'absence d'information sur la reconnaissance par le ministère des lauréats inscrits en DU pour le reversement des droits d'inscription et des dotations aux universités et l'anticipation de la complexité liée à la gestion de multiples parcours de DU, avaient conduit les vice-président-e-s CFVU des quatre universités partenaires à prendre la décision d'inscrire en Master 2 tous les lauréats des concours, à l'exception des dispensés de titres. Il était entendu que ces lauréats, qui n'avaient pas vocation à suivre l'ensemble des UE du M2 dans le cadre de leur parcours adapté, ne seraient pas en situation de se voir décerner le diplôme de Master MEEF.

Au cours de l'année 2014-2015, cette disposition a conduit à de nombreuses difficultés dans la gestion et le suivi pédagogique des stagiaires par les gestionnaires de scolarité et dans l'organisation des jurys. De plus, faute de temps pour les construire, les parcours adaptés consistaient essentiellement d'UE du master non adaptées, à une ou deux UE près. Les stagiaires ont rapidement compris l'intérêt qu'ils avaient à suivre toutes les UE, indépendamment des préconisations de leur parcours adapté, et à réclamer le titre en fin d'année. Ainsi le grade de Master a été conféré à des stagiaires dont le cursus antérieur était peu compatible avec une autorisation d'inscription en M2. En conséquence, depuis la rentrée 2015, les lauréats déjà titulaires d'un M2 ou d'un titre équivalent sont inscrits en DU. Ceux d'entre eux qui souhaitent valider le M2 et obtenir le diplôme doivent soumettre une demande aux commissions de validation d'acquis et d'inscription en M2. De plus, avec une année supplémentaire pour progresser dans la construction des contenus de formation et dans la mise en œuvre du projet, de vrais modules de parcours adaptés, i.e. des modules dont les contenus sont différents de ceux du Master MEEF, sont maintenant proposés aux lauréats déjà détenteurs d'un master ou titre équivalent (voir schéma ci-dessous).

Comme l'illustre ce schéma, les étudiants et stagiaires accueillis en Master 2 MEEF mentions PE, SD et EE sont maintenant soit des titulaires du M1 MEEF (ou, à la marge, d'un autre M1) et lauréats des concours (M2A), soit des titulaires du M1 MEEF ayant échoué aux concours (M2B). Les lauréats des concours dispensés de titre ou déjà détenteurs des titres requis pour la titularisation sont inscrits en DU et suivent un parcours adapté dont les contenus sont très similaires, voire identiques, à ceux du M2 lorsque leur parcours antérieur

était très éloigné des métiers de l'enseignement et de la formation (profil stagiaire « distant »), ou dont les contenus sont différenciés de ceux du M2 lorsque leur parcours antérieur était proche des métiers de la formation et de l'enseignement (profil stagiaire « proche », tel que Master MES et/ou activité professionnelle dans le domaine).

Le nouveau public accueilli cette année est constitué des étudiants inscrits en M2 MEEF l'année dernière (M2B) qui ont réussi les concours, ainsi que tout ou partie du M2. Ces stagiaires doivent suivre, selon leur situation, les UE manquantes du M2 et un parcours complémentaire, ou des modules d'approfondissement ou de diversification correspondant au parcours proche, et susceptibles d'être dispensés aussi aux néo-titulaires.



Concernant les volumes de formation, ils sont identiques pour les lauréats inscrits en Master et pour leur collègues inscrits en DU. Dans le précédent contrat, les volumes des maquettes avaient été plafonnés à 500 heures pour les parcours mono-disciplinaires, et 550 heures pour les parcours bi-disciplinaires en M1 et 250 heures pour les parcours mono-disciplinaires et 300 heures pour les parcours bi-disciplinaires en M2. Toutes les maquettes, à l'exception du parcours histoire-géographie (qui comprend 615 heures d'enseignement), respectent ces plafonds. Le volume prévisionnel de formation en M2 n'a pas résisté à l'épreuve des faits. A la rentrée 2014-2015, il s'est avéré impossible de mettre en œuvre la totalité des heures prévues dans la maquette de la mention PE sur les 2,5 journées consacrées à la formation, si bien qu'elle a été réduite à 254 heures dès le mois d'octobre 2014. Le même ajustement n'a pas été réalisé pour les mentions SD et EE, l'organisation de l'alternance étant légèrement différente et conférant un peu plus de souplesse dans les emplois du temps. Le sentiment de surcharge de travail et d'épuisement rapporté par les stagiaires au cours de l'année, et les mouvements de protestation que ces difficultés ont engendrés ont conduit réduire les volumes de formation à partir de la rentrée 2015. Le volume horaire des maquettes et des parcours adaptés a donc été plafonné à 210 heures pour les parcours mono-disciplinaires et 240 heures pour les parcours bi-disciplinaires. Cette

réduction des volumes maximaux s'est accompagnée d'une évolution, voire restructuration, de l'offre de formation en M2 qui sera détaillée plus loin.

Concernant les maquettes de M1, le volume horaire maximal de la formation reste identique pour le prochain contrat. Les maquettes des différents parcours de la mention SD n'ont pas été remises en chantier. En conséquence, certains parcours continuent de dépasser les plafonds horaires fixés. Les universités prennent à leur charge ces dépassements horaires, hors modèle économique. Concernant les mentions EE et PE, les contenus aussi bien que la structure des maquettes de M1 ont été modifiés en tenant compte des résultats de l'évaluation de la formation.

Evolution des flux

Concernant les flux, les deux dernières rentrées ont été marquées par une forte augmentation des effectifs de M2, effet mécanique de l'augmentation du nombre de postes aux concours. Après une réduction importante des inscriptions en M1 dans les trois mentions en 2014-2015, on observe une petite reprise cette année, particulièrement marquée en Encadrement Educatif. Au total, l'augmentation des effectifs de l'ESPE entre 2013-2014 et 2015-2016 est de 55 %, ce qui, à ressources sensiblement constantes, voire en régression, ne va pas sans poser problème.

Concernant la mention PE, il faut noter qu'une centaine d'étudiants de Licence dont la candidature avait été acceptée pour une inscription en M1 sur l'antenne de Grenoble n'ont pas donné suite, ou n'ont pas respecté les calendriers d'inscription et n'ont donc pas été inscrits. Même si on peut regretter que le nombre d'inscrits en M1 n'ait pas retrouvé son niveau des années précédant la réforme, il n'aurait pas été possible d'assurer les enseignements dans de bonnes conditions si tous les candidats autorisés s'étaient inscrits. En effet, compte-tenu des effectifs de M2 et DU (toutes mentions confondues), la composante ne dispose pas d'un nombre suffisant d'enseignants, et surtout d'enseignants-chercheurs, pour faire face aux besoins de formation. La capacité des équipes plurielles à faire face à l'augmentation des flux en M2 repose largement sur l'effort considérable consenti par le rectorat pour mettre des formateurs à disposition du projet.

Sur l'antenne de Chambéry, une quinzaine d'inscriptions en M1 a été refusée, les capacités d'accueil de l'antenne ne permettant pas d'accueillir et former un effectif plus important de M1 compte-tenu du grand nombre de stagiaires de M2 affectés en formation. En effet, 25 stagiaires de Haute-Savoie suivent leur formation en Savoie du fait de l'impossibilité de garantir sur l'antenne de Bonneville une formation de niveau M2 pour l'ensemble des stagiaires affectés en Haute-Savoie, en présence d'un seul d'enseignant-chercheur et au vu du nombre limité d'enseignants titulaires à temps plein. La capacité d'accueil de l'antenne de Chambéry est plafonnée non seulement par des aspects patrimoniaux (impossibilité d'accueillir de grosses cohortes liée à des contraintes de sécurité et à la taille de l'amphithéâtre) et par la saturation des services des enseignants de l'ESPE, mais aussi par l'insuffisance des moyens administratifs et techniques affectés à l'antenne.

Effectifs 2013-2014						
		Grenoble	Chambéry	Valence	Bonneville	Total
Premier degré						
Master 1		280	162	111		553
Master 2	Total	132	60	81	66	339
	MES	87	45	38	33	
	DU	26	15	23	33	
	CU	19	0	20	0	
Second degré						
Master 1		330	95			425
Master 2	Total	170	60			230
	MES	139	40			
	DU	27	20			
	CU	4	0			
Effectifs 2014-2015						
		Grenoble	Chambéry	Valence	Bonneville	Total
Premier degré						
Master 1		263	123	69		455
Master 2	Total	247	97	115	148	607
	M2 A	88	36	41	66	
	M2 B	113	36	40	20	
	Parcours adaptés	46	25	34	62	
Second degré						
Master 1		252	95			347
Master 2	Total	410	101			511
	M2 A	239	101			
	M2 B	86	0			
	Parcours adaptés	103	0			
Encadrement Educatif						
Master 1		22				22
Master 2	Total	18				18
	M2 A	13				
	M2 B	5				
Pratique et Ingénierie de la Formation						
Master 1			25			25

Effectifs 2015-2016						
		Grenoble	Chambéry	Valence	Bonneville	Total
Premier degré						
Master 1		258	147	88		493
Master 2	Total	328	150	173	225	881
	M2 A	158	75	80	133	
	M2 B	55	22	19	1	
	Parcours adaptés	115	58	75	91	
Second degré						
Master 1		263	104			367
Master 2	Total	696	163			596
	M2 A	107	53			
	M2 B	71	25			
	Parcours adaptés	255	85			
Encadrement Educatif						
Master 1		37				37
Master 2	Total	25				25
	M2 A	12				
	M2 B	8				
	Parcours adaptés	5				
Pratique et Ingénierie de la Formation						
Master 1	Enseignement & surdit�		20			20
Master 2	Total	16	25			41
	Enseignement & surdit�		25			
	Enseignement Apprentissage	16				

Fin septembre, un nombre significatif de stagiaires de la mention SD n' taient toujours pas inscrits, sans doute en raison de la complexit  d'un dispositif d'inscription renvoyant   quatre universit s diff rentes en fonction du parcours ant rieur et du d partement d'affectation d'une part, de la difficult  des services formation des universit s   comprendre les caract ristiques particuli res des publics de MEEF d'autre part, et enfin des difficult s rencontr es pour les inscriptions dans des parcours n'existant pas dans l'offre de formation des universit s partenaires. En effet, pour de nombreux parcours, notamment PLP, les comp tences disciplinaires correspondantes n'existent pas dans les universit s de l'acad mie. L'inscription de ces stagiaires en formation n cessite donc l'ouverture de DU *ad hoc* pour lesquels il n'y a ni comp tences disciplinaires, ni maquette, ni accr ditation, ni reconnaissance en termes de moyens sp cifiques. Cette situation n'est satisfaisante pour personne, et en premier lieu les stagiaires concern s. Leur formation professionnelle, au-del  des enseignements de culture commune, repose enti rement sur les formateurs de terrain et les corps d'inspection. Pour quelques parcours, des conventions ont  t   tablies avec l'ESPE de Lyon, notamment lorsque la validation du Master est n cessaire pour la titularisation.

L'ouverture des parcours de formation de formateurs était prévue, au niveau M2, à partir de la rentrée 2015. Les maquettes de trois parcours, correspondant aux champs d'expertise des trois universités grenobloises, ont effectivement été validées par le Conseil d'Ecole au mois de mai 2015. Cependant, la diffusion de l'information en direction des enseignants et cadres de l'académie par le rectorat a été beaucoup trop tardive. En conséquence, le nombre de candidatures dans deux des parcours était trop faible pour permettre une ouverture dans des conditions économiques acceptables. Seul le parcours Enseignement et Apprentissage a effectivement ouvert à la rentrée 2015.

L'effectif total des étudiants et stagiaires inscrits à l'ESPE de l'académie est donc proche de 2500. Les flux dans les trois premières mentions ne devraient évoluer que marginalement au cours des prochaines années, sous réserve que le nombre de postes aux concours reste stable. Il est difficile d'estimer le nombre d'inscriptions à attendre dans les parcours formation de formateurs, du fait de l'incertitude sur le nombre d'enseignants des premier et second degrés qui pourraient entamer leur parcours de certification.

L'évolution à venir de l'offre de formation PIF (ajout de modules spécifiques) pour répondre aux besoins de formation certifiante des PEMF et des PFA, et l'amélioration de la communication sur ces parcours par le rectorat et les DSDEN devrait conduire à l'ouverture des 3 parcours en M2 dès la rentrée prochaine. Comme indiqué précédemment, des réflexions sont en cours pour associer la formation ASH à un nouveau parcours de la mention PIF.

Organisation territoriale

La formation initiale se déploie sur 4 antennes géographiques (Bonneville, Chambéry, Grenoble, Valence) pour la mention PE, sur les sites de Chambéry et Grenoble pour les mentions SD et PIF, et sur le site de Grenoble pour la mention EE. Compte-tenu de son éloignement des sites universitaires de l'académie, l'antenne de Bonneville n'accueille que des étudiants et stagiaires de M2.

La taille de l'académie et l'organisation des réseaux de transport génèrent des contraintes particulières dans l'organisation des formations, tant pour les formateurs (qu'il s'agisse de dispenser des enseignements dans plusieurs antennes ou d'aller visiter les stagiaires), que pour les stagiaires, particulièrement ceux de la mention SD, qui peuvent être affectés à une très grande distance des sites de formation (pour exemple, un stagiaire en documentation affecté à Thonon-les-Bains est à 176 km de son site de formation, et fait donc 352 km AR, (4h30 sur la route et 100€) pour chaque journée de formation ; un stagiaire d'anglais affecté à Aubenas est à 164 km des universités grenobloises, soit 328 km AR (4h40 et 90€) par déplacement en formation ; un stagiaire de physique-chimie affecté à Dieulefit est à 207 km de son site de formation, soit 414 km (près de 6h de route au total et 80€) par journée de formation). Pour autant, le choix de l'académie est de placer des enseignants alternants sur l'ensemble de son territoire afin de ne pas couper les écoles et EPLE les plus éloignés des centres de formation du lien avec cette dernière et avec la recherche. Dans un tel contexte, et afin de limiter les coûts et le nombre de déplacements pour les stagiaires, le calendrier de formation a été adapté en supprimant une demi-journée de cours hebdomadaire, et en la remplaçant par une journée complète tous les quinze jours.



De nombreux lauréats des concours sont affectés dans l'académie alors même que les parcours correspondant à leurs disciplines n'y existent pas (par exemple, Arts appliqués, Arts Plastiques, PLP STI). Ces stagiaires suivent, en tant que de besoin, les UE de Culture Commune du Master MEEF tandis que leur accompagnement et leur formation professionnelle sont assurés par des formateurs et les cadres de l'académie. Ce dispositif est fonctionnel pour les stagiaires déjà titulaires d'un M2 ou dispensés de titres, mais pose problème pour ceux dont la titularisation est assujettie à la validation du M2. Pour ces derniers, des conventions sont mises en place avec l'ESPE de l'académie de Lyon, voire celle de Clermont-Ferrand. Cependant, cette situation n'est confortable ni pour les stagiaires, ni pour l'académie.

Coordination de la formation

Chaque mention du master MEEF est placée sous la responsabilité d'un(e) enseignant(e) ou d'un(e) enseignant(e)-chercheur(e) rattaché(e) à l'ESPE ou à une composante universitaire, désigné(e) par le Conseil d'Ecole. Il n'y a actuellement pas de responsable unique pour la mention PIF. Les quatre parcours sont coordonnés par E. Bincaz (USMB) pour le parcours Enseignement et surdit , P. Marzin (MCF UJF), pour le parcours Didactique des Sciences et Numérique, P. Bressoux (PU, UMPF) pour le parcours Enseignement et Apprentissage, et C. Degache (PU, U. Stendhal) pour le parcours Didactique du Français et des Langues.

La mission des responsables de mention est de veiller à la conformité de la mise en œuvre et de coordonner l'évolution de la formation au regard de la politique de formation arrêtée par le Conseil d'Ecole, des résultats de l'évaluation et des préconisations des conseils de perfectionnement et du COSP. Pour la mention SD, le responsable de mention travaille en étroite collaboration avec des responsables de parcours, des référents désignés par les universités partenaires ou par la composante ESPE (selon le rattachement

administratif du responsable de parcours), et les cadres académiques (corps d'inspection et référents pour les différentes disciplines).

Afin de veiller à l'équité de traitement de tous les étudiants inscrits en master MEEF, le même règlement des études s'applique à tous, indépendamment de l'université d'inscription. De même, les modalités de contrôle de connaissance sont identiques dans tous les parcours pour les UE de culture commune, et répondent à des principes harmonisés pour les UE spécifiques à chacun des parcours. Un jury unique est nommé pour chacune des mentions. Il est présidé par le/la responsable de mention. Le cas échéant, des commissions préparatoires aux jurys sont organisées au niveau des parcours. Dans le cadre du partenariat actuel, le jury comprend un représentant de chacun des partenaires impliqués dans la formation (académie et les 4 universités en PE et SD, académie, UJF et UPMF en EE). Cette composition n'a pas vocation à évoluer dans la mesure où elle garantit la présence des quatre domaines de formation dans les jurys.

Organisation de l'accueil et du suivi pédagogique des étudiants

Bilan

Le dispositif prévu dans le cadre du projet ESPE2 prévoyait que les inscriptions administratives et la délivrance du diplôme soient réalisées dans chacun des établissements, en fonction de l'origine et de la discipline de l'étudiant. Concernant la mention PE, les inscriptions pédagogiques et l'ensemble de la gestion pédagogique devaient être confiées à l'ESPE, son service formation étant chargé de paramétrer les maquettes dans une base Apogée unique (celle de l'UJF). Pour la mention SD, le paramétrage de la structure d'enseignement devait être réalisé par chaque université dans sa base propre, avec un paramétrage unique en cas de parcours co-habilité entre l'UdS et l'une des universités grenobloises. L'inscription et la gestion pédagogiques devaient être déléguées à l'ESPE pour tous les parcours, avec un accès total à la base APOGEE de chacune des universités pour les gestionnaires de scolarité de l'ESPE. Ce modèle a rapidement montré ses limites, du fait

- des difficultés informatiques de « déversement » des inscrits sur une base unique pour la mention PE (la bascule des apprenants hébergés, nécessaire pour procéder aux inscriptions pédagogiques, n'ayant pu se faire par exemple qu'au 16 décembre 2014),
- des différences fondamentales dans la conception de l'usage et dans la structuration de l'application APOGEE de chacune des universités, et des incohérences qui en ont résulté dans la modélisation des maquettes par chaque université,
- de la complexité de maquettes partagées entre les différents partenaires universitaires et de leurs interprétations souvent différentes en fonction de la culture de chaque partenaire,
- de la multiplicité des acteurs en charge de la modélisation des maquettes et des MCC avec des niveaux de compréhension de la formation souvent insuffisants,
- de l'impossibilité de constituer des PV de jury homogènes pour la mention SD.

Une autre difficulté du dispositif est liée aux UE disciplinaires mutualisées entre le master MEEF et les masters Recherche des universités. Pour ces formations mutualisées, chaque université conserve la gestion pédagogique des étudiants inscrits dans ses masters propres, tandis que la gestion pédagogique est assurée par la composante ESPE. Les règlements d'études sont souvent différents entre les deux masters. Les enseignants n'ont pas toujours conscience d'avoir des populations d'étudiants très différentes devant eux, et

appliquent les mêmes modalités d'évaluation à tous (celles des masters Recherche). Les emplois du temps sont souvent élaborés indépendamment pour les UE mutualisées et pour celles qui ne le sont pas, sans que soient prises en compte les contraintes organisationnelles spécifiques au master MEEF (alternance intégrative des M2, UE de culture commune). Les conflits d'emplois du temps que ces dysfonctionnement ont généré pour les alternants stagiaires ont nourri leur mécontentement tout au long de l'année universitaire.

Par ailleurs, les universités ont rencontré d'importantes difficultés pour l'inscription des fonctionnaires-stagiaires, du fait de la multiplicité des profils des publics du M2 MEEF (en fonction des titres détenus et de leur origine géographique). Pour la rentrée 2014-2015, le déficit de compréhension de la nouvelle organisation de la formation par les personnels des différentes universités, le caractère tardif des résultats des concours et des affectations (le 25 juillet 2014) au regard des calendriers des commissions d'admission en Master, et l'absence de coordination entre la DIPER E et les universités ont conduit à une identification trop tardive des différents profils et a mis les établissements en difficulté pour réaliser les inscriptions dans le calendrier prévu. Cet effet a été aggravé par l'incompréhension de leur propre statut et de ses conséquences par des lauréats des concours, et par leur difficulté à identifier l'établissement dans lequel ils devaient s'inscrire en fonction de leur cursus antérieur et de leur parcours de formation à venir. Enfin, la décision des universités d'inscrire tous les stagiaires en M2, sauf les dispensés de titres, a conduit à une grande confusion, tant chez les stagiaires au regard des enseignements qu'ils devaient suivre et de leur possibilité d'obtenir le grade de Master, que, dans le courant de l'année pour la gestion pédagogique, l'organisation des examens et le déroulement des jurys.

Evolutions

Un certain nombre de dispositions ont été prises dès le printemps 2015 pour résoudre ces difficultés. Une procédure de communication entre les services de la DIPER, les universités et l'ESPE a été formalisée pour fluidifier les échanges sur les aspects administratifs. Le rectorat a développé une procédure informatisée permettant de joindre et d'interroger les stagiaires dès leur affectation connue. Ainsi, les services du personnel de l'académie ont pu transmettre aux universités, dès la mi-juillet, la liste des lauréats et les informations essentielles sur leur statut (titulaires d'un M1, d'un M1 MEEF, d'un M2, ou dispensés de titres) en fonction de leur lieu d'affectation. De plus, une adresse électronique spécifique stagiaires.espe@ac-grenoble.fr a été créée à la rentrée 2015-2016 afin de permettre aux stagiaires d'avoir un guichet unique pour accéder à toutes les informations utiles.

Ce nouveau dispositif, s'il n'a pas encore permis de résoudre toutes les difficultés, a rendu possible une meilleure anticipation pour les inscriptions des stagiaires et une meilleure information de ces derniers. Pour autant, un certain nombre d'entre eux, notamment en mention SD, n'a pas suivi les consignes qui leur avaient été transmises en juillet et août. A la mi-septembre plus d'une centaine n'avait pas encore procédé à son inscription en M2 ou en DU. Le dispositif de coordination Rectorat-Universités sera poursuivi et affiné dans le futur. La problématique des inscriptions devrait se simplifier d'elle-même à partir de la rentrée 2016, dans la mesure où il n'y aura plus que deux possibilités pour les inscriptions, UGA ou USMB. Pour autant, la communication en direction des lauréats des concours devra être renforcée afin d'améliorer le respect des procédures et des calendriers d'inscription.

Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

Les publics spécifiques inscrits dans les masters MEEF peuvent bénéficier de dispositifs d'accueil, de modalités pédagogiques et d'alternance spécifiques, mis en place au sein de l'ESPE et par l'Etat employeur.

Les étudiants en situation de handicap : ce public spécifique bénéficie de modalités pédagogiques particulières (aménagement des emplois du temps, des périodes d'études et d'examens, aménagement de l'alternance) lui permettant de concilier son handicap avec la poursuite de ses études. L'ESPE propose la mise en place, dès la Licence, d'un dispositif pour les étudiants handicapés ayant de fortes contraintes et désireux de s'orienter vers les métiers de l'enseignement et de la formation. Il s'agira d'accompagner l'étudiant dans la découverte de l'établissement scolaire et des aménagements nécessaires à l'exercice du métier. Les services académiques s'attacheront à proposer des lieux d'observations pour les étudiants (avant le M1) dans des établissements volontaires. Dans le même temps, dans les universités, une information continuera d'être apportée aux étudiants bénéficiant de l'Obligation d'Emploi sur les conditions de recrutement par la voie contractuelle dans l'Éducation Nationale en lien avec les services rectoraux.

Les sportifs de haut niveau et les artistes : les universités proposent des parcours aménagés pour les sportifs de haut niveau et les artistes, à l'instar des dispositifs existant dans certains établissements scolaires, ou des partenariats engagés entre l'éducation nationale et des structures culturelles et artistiques. Dans les universités grenobloises, le Département du sport de haut niveau accompagne les étudiants sportifs de haut niveau pour concilier pratique sportive et études universitaires.

Ces adaptations possibles pendant leur cursus d'études ne trouvent malheureusement pas de prolongement après la réussite des concours. Ainsi, un étudiant sportif de haut niveau qui réussit le CRPE doit choisir, l'année suivante, entre la poursuite de sa carrière sportive et le bénéfice du concours. Un travail doit être entrepris avec les services départementaux pour tenter de mieux accompagner ces étudiants après le concours, en autorisant par exemple un report de stage d'une année avec maintien du bénéfice du concours (de la même manière que cela est possible pour les lauréats qui ne valident pas le M1), afin de leur permettre d'honorer leurs engagements sportifs ou artistiques. De même, les dispositifs actuels d'accompagnement des stagiaires SD dans leur prise de fonction en responsabilité demandent à être travaillés et actualisés.

La culture commune et son architecture au sein de la formation

Les maquettes ont été conçues de manière à permettre le développement d'une culture commune aux enseignants et personnels d'éducation des différents niveaux scolaires, et favoriser une entrée progressive dans le métier. Les mentions PE, SD et EE du master MEEF font l'objet d'un cadrage commun qui définit les contenus d'enseignements de culture commune. Cette notion recouvre notamment des éléments de formation sur l'école inclusive, le numérique et les langues. Spécifiquement, la formation comprend, outre les stages (3 ECTS en M1 et 15 en M2), des enseignements de culture commune à hauteur de 15 ECTS en M1 et de 9 ECTS en M2, et des UE d'enseignements disciplinaires et didactiques spécifiques à chaque parcours ou mention (18 ECTS pour la plupart des parcours ou mention, 21 ECTS pour les parcours de langues). Une UE de langue vivante étrangère visant à la fois un renforcement linguistique et une formation à la pédagogie dans (mention SD) ou de (mention PE), la langue est proposée chaque année. Sur le total des heures en présentiel, la moitié environ est consacrée aux UE de culture commune (100h),

l'autre moitié aux UE de didactique et de stage (100h et 40h). Le tableau présenté dans les pages suivantes détaille la structuration ainsi que les objectifs et compétences visées.

L'organisation de la formation permet une rencontre des étudiants dans un même lieu. En effet, certains enseignements de culture commune sont programmés en UE inter-mention, les étudiants des trois mentions étant alors regroupés pour assister ensemble aux enseignements. En M1, tous les étudiants (y compris ceux du parcours « Enseignement et Surdit  » de la mention PIF) sont r unis dans le cadre de l'UE « Enjeux, valeurs et connaissance du syst me  ducatif fran ais et de ses valeurs ». En M2, les stagiaires des diff rentes mentions et parcours collaborent dans le cadre de l'UE « D marche projet », dont l'objectif est de former les jeunes enseignants   conduire des projets transversaux dans les multiples dispositifs existant dans les coll ges et lyc es, ou dans les actions qui peuvent  tre conduites dans le premier degr . Parmi le travail demand , les stagiaires peuvent analyser un projet interdisciplinaire r alis  dans leur  tablissement d'accueil. Cette UE constitue un niveau 1 de formation   la d marche projet, d marche dont la place est renforc e en coll ge avec la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires dans le cadre de la r forme du coll ge. Pour les  l ments de culture commune sp cifiques   la mention SD, telle l'UE « Autonomie et engagement de l' l ve », les  tudiants et stagiaires des diff rents parcours sont regroup s en deux cohortes sur le site grenoblois et une sur le site chamb rien. Dans tous les cas, les modalit s d' valuation sont les m mes pour tous les  tudiants et stagiaires.

Éléments de formation:

A: disciplinaire (dont langue vivante, histoire des sciences, épistémologie)

B: didactique disciplinaire (dont histoire des sciences, épistémologie, accompagnement stages)

C: philosophie de l'éducation, psychologie du développement, psychologie des apprentissages, psychologie clinique, SDE, ASH..., dont accompagnement stage)

D: terrain : présentiel établissement, accompagnement sur le terrain du stage, interventions rectorat spécifiques sur le terrain, chefs d'établissements, inspecteurs-trices, enseignant-e-s, conseillers d'orientation, CPE...

E: numérique

Master 1 MEEF	Éléments de formation					Volume
	A	B	C	D	E	
UE : Enjeux, valeurs, et connaissances du système éducatif français et de ses acteurs (inter-mention)			X	X		27h
<p>Connaissances et compétences visées : Un enseignant a besoin de se situer en tant qu'acteur de l'institution dans les établissements et les écoles. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une connaissance du système éducatif, de ses acteurs et de leurs rôles afin de mener une réflexion sur ses enjeux actuels. Afin de mener cette réflexion, d'une part cet enseignement va proposer des apports, concernant notamment une approche socio historique du système éducatif, qui permettent une compréhension et une réflexion sur les problématiques actuelles (telles que la problématique des inégalités et du décrochage) et les politiques éducatives sur des aspects particuliers (démocratisation, refondation de l'éducation prioritaire, redoublement, taille des classes). D'autre part, cet enseignement proposera de développer philosophiquement une connaissance des valeurs et des principes républicains de l'école (comme la laïcité, la morale laïque, l'appartenance commune ou encore l'analyse critique du communautarisme) ainsi qu'une compréhension des enjeux démocratiques de l'école</p> <p>Acteurs mobilisés pour les enseignements : sciences de l'éducation, philosophie, professionnels de terrain (chefs d'établissements, tuteurs, CPE, ...)</p> <p>Autres ressources mobilisées : stage d'observation du premier semestre</p> <p>Organisation: Etudiants des 3 mentions regroupés en CM</p>						
	A	B	C	D	E	
UE : Processus d'apprentissage et accessibilité aux savoirs pour tous		X	X			24h - 30h
<p>Cette UE de culture commune est déclinée de manière spécifique dans chacune des mentions. Elle est organisée au semestre 1 en mentions EE (26h) et PE (24h) et au semestre 2 en mention SD (30h) où elle est commune à tous les parcours.</p> <p>Acteurs mobilisés pour les enseignements : enseignants-chercheurs et enseignants en sciences de l'éducation, en psychologie, ASH, enseignants et cadres ressources de l'académie.</p> <p>Autres ressources mobilisées : Tables rondes, rencontres et colloques organisés dans le cadre de la formation aux CAPA et 2-CA-SH et ouverte à tous les étudiants et formateurs</p>						
Mention PE (24h)						
<p>Connaissances et compétences visées: Cette UE traite des processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage et du rôle du contexte dans l'apprentissage. L'hétérogénéité des élèves face à l'apprentissage est également abordée pour donner aux étudiants les premiers éléments de réflexion sur l'accessibilité aux savoirs pour tous (capacité à prendre en compte la diversité des publics dans l'enseignement pour veiller à l'égalité des chances). Les compétences à acquérir sont la capacité à comprendre le fonctionnement cognitif de l'élève en train d'apprendre, et les processus de l'apprentissage. L'étudiant apprendra à analyser des situations d'apprentissage au regard des connaissances actuelles en psychologie des apprentissages.</p>						
Mention SD (30h)						
<p>Connaissances et compétences visées : Afin de mieux pouvoir analyser les situations d'apprentissages et adapter sa manière d'enseigner ou d'interagir avec les élèves, il est nécessaire de comprendre la manière dont l'élève apprend en premier lieu. Il s'agira donc de développer des connaissances sur la manière dont l'apprentissage fonctionne, ou encore le fonctionnement des processus d'attention. Au-delà de ces processus cognitifs, il est également nécessaire de connaître le développement socio-affectif de l'adolescent afin de pouvoir s'adapter aux particularités de ce public qui est dans un temps de transformation et de construction de l'identité, tant personnelle que dans la relation aux autres. Enfin, l'hétérogénéité des élèves face à l'apprentissage sera abordée, notamment à travers des exemples de trouble de l'apprentissage (par exemple dyslexie ou trouble attentionnel) et surtout par des éléments de réflexion sur la manière dont un enseignant peut situer son action dans l'école inclusive. Des éléments pour prendre en compte la diversité des publics seront donc apportés.</p>						

	A	B	C	D	E	
UE : Langue vivante (sauf pour parcours langues de la mention SD)	X	X				3h + 24h
<p>Connaissances et compétences visées : renforcement des compétences linguistiques (EE, PE, SD) ; capacité à enseigner la langue étrangère (PE) ou dans la langue vivante étrangère(SD).</p> <p>Organisation: Tests de positionnement (3h étudiant) puis 24h TD organisés en groupe de niveau ou en groupes hétérogènes</p> <p>Acteurs mobilisés pour les enseignements : enseignants-chercheurs et enseignants de langues (Lansad, services des langues des universités, ESPE, Rectorat).</p>						
	A	B	C	D	E	
UE : La recherche comme éclairage sur la posture professionnelle (semestre 2)	X	X	X	X		24h
<p>Connaissances et compétences visées : L'UE recherche doit, en lien avec des contenus disciplinaires, permettre de connaître des pratiques innovantes issues de la recherche et d'acquérir des cadres permettant d'analyser sa pratique afin de renforcer l'acquisition de compétences pour le métier d'enseignant. Le futur enseignant doit savoir exploiter les ressources de la recherche pour pouvoir reformuler et résoudre des problèmes de terrain. Il doit apprendre à problématiser, émettre des hypothèses, identifier une démarche pertinente. En référence à la compétence 14 Construire des liens entre des situations professionnelles vécues et observées et des savoirs théoriques, cette UE doit aussi permettre à l'étudiant de développer des compétences en recherche documentaire. Organisation: 8h CM communes aux 3 mentions au cours desquelles des exemples d'application des méthodes de la recherche dans le domaine de l'enseignement ou de l'éducation sur des champs variés sont présentés + 16h TD liées à une discipline et visant à apporter une aide réflexive en vue notamment de préparer au mémoire de l'année suivante.</p> <p>Acteurs mobilisés pour les enseignements : enseignants-chercheurs et enseignants (ESPE, autres composantes universitaires).</p> <p>Autres ressources mobilisées : Séminaires ESPE et séminaires des laboratoires, journées d'étude et colloques, journée Recherche de l'ESPE permettent aux étudiants de découvrir des activités de recherche en lien avec les problématiques de l'enseignement et de l'éducation.</p>						
	A	B	C	D	E	
UE : Stage d'observation et de pratique accompagnée et accompagnement de stage		X	X	X	X	6 sem
<p>Description : Le stage dure 6 semaines, réparties en 3 semaines à chaque semestre pour les mentions PE et SD, et 2 semaines au semestre 1 et 4 semaines au semestre 2 pour la mention EE.</p> <p>Connaissances et compétences visées : connaissance de l'école ou de l'établissement, de son organisation, de ses règles; connaissance des différents publics de l'école ou de l'établissement et de la façon dont ils sont pris en compte dans les enseignements. Conception des contenus et première approche de l'évaluation pour l'apprentissage. Analyse des stratégies de gestion de classe et de la façon dont le numérique est intégré aux apprentissages.</p> <p>Acteurs mobilisés pour les enseignements : professionnels de l'établissement de stage (équipes de directions, équipes pédagogiques, inspecteurs, tuteurs), enseignants-chercheurs et enseignants de l'ESPE et des autres composantes universitaires, cadres de l'académie</p>						

Master 2 MEEF						A	B	C	D	F	
UE : Culture numérique et apprentissages										X	20h
<p>Connaissances et compétences visées: capacité à mobiliser le numérique dans la construction des apprentissages, dans la mise en place d'une différenciation pédagogique. Capacité à se forger une culture numérique professionnelle (nouveaux outils numériques, travail collaboratif, en réseaux, distant etc. avec ses pairs, dimensions juridiques et éthiques de l'usage du numérique dans son activité professionnelle). Les étudiants sont amenés à concevoir et mettre en œuvre dans leur stage en situation une séquence intégrant l'usage du numérique au service des apprentissages.</p> <p>Organisation de l'UE: 12h en présence et 8h à distance, impliquant notamment la mise en œuvre d'une séquence pédagogique s'appuyant sur le numérique dans le cadre du stage.</p> <p>Acteurs mobilisés pour les enseignements: enseignants-chercheurs et enseignants des composantes universitaires et du Pôle Enseignement Numérique de l'ESPE, personnes ressources de la Délégation Académique au Numérique, ATICE, professionnels de terrain.</p>											
						A	B	C	D	E	
UE : Démarche projet							X	X	X	X	18h
<p>Description générale : Cette UE est centrée sur des éléments de culture commune, ancrée sur le terrain, favorisant la démarche de projet et doit permettre de repenser l'action dans une approche collective, interdisciplinaire et en lien avec l'environnement (école, établissement, partenaires). Une partie des apports concerne des outils méthodologiques, favorisant une articulation avec l'existant dans les établissements et les écoles (projets et contrat d'objectifs). D'autres apports concernent le travail collaboratif, l'évaluation (du projet et de ses effets, aussi bien du côté élève que du côté enseignant), la place de la discipline et les apprentissages favorisés par cette modalité de travail. Dans le même temps, un accompagnement des étudiants, par groupes, permet l'opérationnalisation des outils présentés dans un contexte de mise en œuvre avec des élèves.</p> <p>Connaissances et compétences visées : capacité à travailler avec les partenaires de l'école, à concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet dans le respect des valeurs et principes républicains, de la diversité des élèves et du fonctionnement du système éducatif. Capacité à travailler en autonomie et en équipe, avec des partenaires de l'école..</p> <p>Acteurs mobilisés pour les enseignements: enseignants-chercheurs et enseignants de l'ESPE et des autres composantes universitaires, personnels d'encadrement du rectorat, professionnels de terrain, associations partenaires de l'école.</p>											
						A	B	C	D	E	
UE4: Langue vivante sauf pour parcours langues de la mention SD						X	X				18h - 20h
<p>Connaissances et compétences visées : renforcement des compétences linguistiques (EE, PE, SD) ; capacité à enseigner la langue étrangère (PE) ou dans la langue vivante étrangère (SD). Pour tous les étudiants et stagiaires, un test de positionnement est réalisé en fin de formation pour attester du niveau réel de maîtrise des compétences linguistiques.</p> <p>Organisation: l'UE est de 18h dans les mentions EE et PE et de 20h dans la mention SD.</p> <p>Acteurs mobilisés pour les enseignements : enseignants-chercheurs et enseignants de langues (Lansad, services des langues des universités, ESPE, Rectorat).</p>											
						A	B	C	D	E	
UE : Stage en responsabilité et mémoire							X	X	X	X	
<p>Description: Le stage correspond à un service d'enseignement à mi-temps en pleine responsabilité en M2A. En M2B, le stage correspond à un quart temps et se déroule en responsabilité ou en pratique accompagnée selon les possibilités de l'académie et les souhaits des étudiants. Le stage de M2B peut également se dérouler auprès d'une association partenaire de l'école.</p> <p>Mémoire: voir le cahier des charges (identique pour les 3 mentions) et les grilles d'évaluation pour chaque mention.</p> <p>Acteurs mobilisés pour les enseignements et le suivi : professionnels de l'établissement de stage (chefs d'établissements, tuteurs, CPE, ...), enseignants-chercheurs et enseignants des de l'ESPE et des autres composantes universitaires, chercheurs. Le travail du mémoire rapproche les acteurs du terrain, de l'ESPE et des unités de recherche. Sur ce plan, l'objectif est de permettre une collaboration au service de la formation des fonctionnaires stagiaires entre les équipes pédagogiques, les équipes d'encadrement, les enseignants et enseignants-chercheurs de l'ESPE et des autres composantes universitaires et les chercheurs des unités de recherche. Les thématiques des mémoires peuvent provenir des unités de recherche, des établissements (en lien avec leur contrat d'objectifs) ou de l'ESPE.</p>											

Autres UE de culture commune déclinée de manière spécifique dans les mentions PE et SD (UE communes à tous les parcours de la mention SD)						
Mention SD	A	B	C	D	E	
UE: Accessibilité aux savoirs pour tous et évaluation		X	X			20h
<p>Connaissances et compétences visées : Cette UE a pour objectif de permettre de faire la passerelle entre les éléments de pratiques de classe et les problèmes d'apprentissage. Elle intègre les notions liées à la capacité à prendre en compte la diversité des publics dans l'enseignement disciplinaire afin d'éviter le décrochage scolaire, de veiller à l'égalité des chances filles-garçons, et les notions liées à l'évaluation de tous les élèves. Les enseignements sont étayés par des observations en établissement, dans et hors la discipline.</p> <p>Descriptif des apports transversaux: Toutes les conditions d'enseignement ne sont pas également efficaces et l'enseignement ne peut se faire efficacement sans avoir compris les processus en jeux dans les pratiques mises en place. En prenant en compte l'ensemble de l'activité d'enseignant, il s'agira de comprendre l'impact de certains choix sur l'apprentissage (évaluation, enseignement direct, importance du guidage dans les pédagogies de la découverte, remédiation/différenciation, organisation de la classe, ...). La connaissance et l'adaptation des stratégies pédagogiques aux élèves à BEP sera approfondie.</p> <p>Acteurs : enseignants chercheurs et enseignants de la composante ESPE en sciences de l'éducation et en ASH.</p> <p>Autres ressources mobilisées : stage en observation ou en pratique accompagnée.</p>						
	A	B	C	D	E	
UE : Autonomie et engagement de l'élève, famille, autorité scolaire			X			20h
<p>Connaissances et compétences visées : Apports en Sciences de l'éducation, philosophie et psychologie visant à apporter aux stagiaires des éléments théoriques et des outils sur l'autonomie et engagement de l'élève, l'intégration des familles et le développement de la coéducation; sur l'autorité scolaire.</p> <p>Acteurs: Enseignants et Enseignants-Chercheurs de la composante ESPE et des autres composantes universitaires, personnes ressources de l'académie.</p>						
	A	B	C	D	E	
Mention PE						
Efficacité de l'enseignement : connaissance, évaluation, compréhension et prise en compte de la diversité des élèves et des contextes d'apprentissage (1 et 2)			X	X		30h + 20h
<p>Connaissances et compétences visées : L'objectif visé est de développer un esprit critique (prise de recul et analyse) quant aux pratiques pédagogiques, aussi bien sur le plan de la réflexion que sur celui du positionnement professionnel, face aux préconisations mouvantes et à la diversité des pratiques pédagogiques. L'enseignement vise aussi l'acquisition de connaissances concernant les situations d'enseignement et l'évaluation des élèves. Ces connaissances doivent permettre d'adapter les mises en place pédagogiques afin qu'elles soient efficaces pour l'apprentissage de tous les élèves dans un continuum d'élève "dans la norme" à l'élève à besoins éducatifs particuliers. Les apports théorique servant de base au développement de ces compétences portent sur l'analyse des conditions d'enseignement et de leurs conditions d'efficacité, la relation entre les formes d'action de l'enseignant et les acquis des élèves; impact sur l'engagement dans les apprentissages: quelles sont les actions les gestes, les caractéristiques de l'enseignement et du contexte qui favorisent l'apprentissage (évaluation, différenciation, adaptation, conduite de classe, autorité....)</p> <p>Acteurs: enseignants et enseignants-chercheurs de l'ESPE et des autres composantes universitaires, tuteurs, équipe pédagogique de terrain</p> <p>Autres ressources mobilisées : stage en responsabilité ou en pratique accompagnée; travail du mémoire.</p>						

D'autres contenus de la culture commune sont déclinés de manière spécifique dans chaque mention ou parcours, ce qui permet à la fois une articulation avec les autres enseignements du parcours ou de la mention, et une simplification de la conception des emplois du temps. C'est le cas des UE « Accessibilité au savoir pour tous » qui se déclinent en M1 et en M2 en prenant appui sur les stages, et de la formation au numérique, obligatoire dans toutes les mentions au cours de l'année de M2. C'est aussi celui des UE de Langue Vivante Etrangère, visant à la fois un renforcement linguistique et, pour les mentions PE et SD, une formation à la pédagogie dans, et de, la langue. Sur le plan du renforcement linguistique, elles visent à aider les étudiants à atteindre le niveau B2, exigible en fin de formation. Toutefois, pour de nombreux stagiaires, le niveau B2 ne peut être formellement atteint en fin de master. En conséquence, et afin de ne pas bloquer la validation du diplôme, et donc la titularisation, sur la seule base du niveau de maîtrise d'une LVE, la validation des UE de langue est relativement dissociée du niveau effectif de maîtrise linguistique. Des tests de positionnement réalisés systématiquement en entrée et en sortie de formation permettent d'attester le niveau réel des étudiants et stagiaires, et de faire des préconisations de compléments de formation dans les années suivant la titularisation.

Enfin, la culture commune est également présente dans les UE Recherche qui sont proposées en M1 : l'une, ancrée dans une discipline, au S1, et l'autre visant à éclairer les pratiques professionnelles, au S2. Cette dernière intègre des éléments transverses aux trois mentions, à travers un dispositif dans lequel des chercheurs de différentes disciplines travaillant sur des objets de recherche communs en lien avec les problématiques d'éducation ou d'enseignement (par exemple les différences hommes-femmes dans les dispositifs éducatifs) présentent, en regroupements inter-mentions, les caractéristiques méthodologiques et le type de données obtenues dans leur discipline. Les questions méthodologiques sont ensuite approfondies en TD, avec pour objectif de permettre aux étudiants de commencer de s'approprier la démarche qu'ils devront mettre en œuvre dans le cadre du travail de mémoire l'année suivante. Le cahier des charges (en annexe 2) du mémoire est également commun aux trois mentions, ainsi que les grands principes de la grille d'évaluation, dont le détail est décliné en fonction des spécificités de chaque parcours.

Dans toute la mesure du possible, ces éléments de culture commune sont articulés autour des stages, éléments centraux de la formation professionnelle des futurs enseignants et personnels d'éducation. La durée du stage est de 6 semaines en M1, la validation étant basée sur l'assiduité et la ponctualité de l'étudiant et sur l'adéquation de son comportement aux attentes de l'institution. En soi, ce règlement oblige les étudiants à s'approprier les premières règles de fonctionnement et la culture des établissements d'accueil. En M2, selon que les étudiants ont, ou non, réussi le concours, le volume du stage étant équivalent à un mi-temps en responsabilité (professeurs-stagiaires lauréats du concours) ou un quart temps en responsabilité ou en pratique accompagnée selon les possibilités offertes par le rectorat et les souhaits des étudiants (étudiants ayant validé le M1 mais échoué au concours). En parallèle, le rectorat développe l'accueil collectif des stagiaires dans les EPLE et les circonscriptions, dans le cadre du dispositif « établissement et circonscription au cœur de la formation », de façon à mettre en cohérence les enseignements apportés à l'ESPE, la prise en compte de l'ensemble des dimensions du métier d'enseignant en établissement et la connaissance de l'ensemble des acteurs d'un établissement.

Enfin, les actions mises en œuvre dans le cadre de la sensibilisation aux Arts et à la Culture (semaine des Arts organisée sur chacune des antennes de la composante ESPE au cours du mois d'octobre ; ateliers culturels et artistiques, master classes, prestations d'artistes et rencontres mis en œuvre avec le soutien de la Délégation Régionale des Affaires Culturelles et des partenaires de l'ESPE) ou dans celui de la mission Activités

Physiques et Sportives, constituent d'autres éléments de la culture commune rentrant dans la formation de l'ensemble des étudiants et stagiaires. Compte-tenu du cadre de la formation (volumes horaires contraints, pression du concours en M1, stage en responsabilité en M2), ces actions ne peuvent pas formellement être rendues obligatoires pour tous. Cependant, elles sont inscrites dans les emplois du temps, comme éléments de formation, et une pression bienveillante est exercée sur les stagiaires et étudiants pour qu'ils y participent.

Mention Premier Degré (PE)

La maquette de la mention PE est unique sur l'Académie. Elle est présentée en Annexe 3. Jusqu'en 2014-2015, les étudiants s'inscrivaient dans les différentes universités de l'académie, selon leur cursus antérieur et leur localisation. Les problèmes générés par ce dispositif pour le suivi pédagogique des étudiants et stagiaires et la perspective de la fusion des universités grenobloises ont conduit à la décision d'inscrire, dès la rentrée 2015-2016, tous les étudiants et stagiaires des départements de Drôme, Ardèche et Isère à l'ESPE-UJF, et les étudiants et stagiaires de Savoie et Haute-Savoie à l'USMB.

Au cours de l'année 2014-2015, les difficultés de mise en œuvre de la maquette de M2 et les anomalies constatées dans le bilan de formation des professeurs des écoles stagiaires ont alerté sur la nécessité d'évolution des maquettes. Une première réduction du volume de formation a été réalisée dès le mois d'octobre 2014 pour les M2. Au printemps 2015, un travail d'analyse systématique des contenus de formation au regard des compétences attendues a été réalisé en prenant appui sur l'outil d'accompagnement publié fin mars par le ministère (voir le tableau ci-après). L'objectif de cette analyse était d'identifier les UE dans lesquelles les différentes compétences étaient travaillées, d'identifier les compétences qui n'étaient pas suffisamment abordées au cours du Master, de définir la chronologie optimale pour l'apport des différents contenus (M1, M2, T1, T2). Ainsi, la formation a été entièrement analysée et réarticulée là où c'était nécessaire.

Par ailleurs, il est apparu que certains étudiants ou stagiaires pouvaient valider le diplôme sans avoir reçu de formation dans certaines disciplines de la polyvalence. En effet, le format initialement choisi pour la formation à la polyvalence était un format d'UE à choix libre parmi l'éventail couvrant l'ensemble des disciplines. Or, l'évaluation de la formation a montré que la pression exercée par la double nécessité de valider leur année de formation et réussir le concours conduisait les étudiants de M1 à choisir en option les disciplines pour lesquelles leur formation initiale les avaient bien préparés (et choisir ces mêmes disciplines pour la préparation de l'oral 3 du concours), et non les disciplines pour lesquelles ils avaient le plus grand besoin de formation. La même stratégie, appliquée en M2 pour garantir l'obtention du diplôme tout en diminuant la charge de travail, conduisait à la formation de Professeurs des Ecoles n'ayant parfois jamais abordé certaines des disciplines. Les maquettes de M1 et de M2 ont donc été restructurées de manière à rendre obligatoire la formation dans toutes les disciplines de la polyvalence sur le continuum M1-M2. Ces disciplines font maintenant l'objet d'UE obligatoires et les différentes disciplines sont couvertes pour moitié en M1 et pour moitié en M2, dans des UE dissociées de celles qui concourent le plus fortement à la préparation du concours en M1. Si le volume de formation dans chaque discipline de la polyvalence reste faible, du fait de l'importance prépondérante de la formation en mathématiques et en français en M1 au regard du socle commun de connaissances, de compétences et de culture d'une part, et des épreuves du concours d'autre part, la nouvelle structuration de la maquette garantit que toutes les disciplines auront été abordées en formation initiale. Cette organisation permet aussi de faciliter l'organisation de la formation (emplois du temps et services des enseignants) puisqu'il est possible d'anticiper le nombre de groupes à encadrer dans chaque discipline.

Le choix a été fait de mettre en œuvre les nouvelles maquettes à partir de la rentrée 2015-2016 pour les deux années M1 et M2.

Mention Second Degré (SD)

Les maquettes des différents parcours de la mention SD ont une structure commune, avec une déclinaison spécifique des UE liées à la discipline (voir maquettes de chaque parcours en annexe 4).

La mise en œuvre des maquettes de M2 à la rentrée 2014-2015 a conduit à une importante surcharge de travail pour de nouveaux enseignants placés pour la première fois en responsabilité devant des élèves. Après analyse des contenus de formation au regard du référentiel des compétences (travail réalisé pour les compétences communes et, dans certains parcours, pour les compétences didactiques spécifiques), la décision a été prise de faire évoluer les maquettes en réduisant le volume total de formation en M2, avec une répartition de la réduction de volume identique sur toutes les UE. Quelques anomalies dans la structure de la maquette initiale ont également été corrigées, afin d'en simplifier la lecture et la compréhension par les étudiants et les stagiaires. Ce travail a aussi permis de faire complètement converger les maquettes des parcours de langues ouverts sur les deux sites de Chambéry et Grenoble.

Actuellement, la mention SD décline 15 parcours de préparation au métier de professeur des Lycées et Collèges, et 4 parcours de préparation aux métiers de Professeur des Lycées Professionnels. Leur répartition est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Parcours	UJF		UPMF		Stendhal		USMB	
	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2
Allemand					X	X		
Anglais					X	X	X	X
Documentation			X	X				
Education Musicale et Chant Choral			X	X				
Education Physique et Sportive	X	X					X	X
Economie-Gestion			X	X				
Espagnol					X	X		
Histoire - Géographie			X	X			X	X
Italien					X	X		
Lettres Classiques					X	X		
Lettres Modernes					X	X	X	X
Lettres-Anglais								X
Lettres – Histoire-Géographie							X	X
Mathématiques	X	X					X	X
Mathématiques – Sciences Physiques								X
Sciences Economiques et Sociales			X	X				
Sciences Industrielles de l'Ingénieur		X						
Sciences Physiques et Chimie							X	X
Sciences de la Vie et de la Terre	X	X						

Les tableaux ci-dessous illustrent le travail d'analyse qui a guidé la réflexion et conduit aux propositions d'évolution des maquettes sur la base du référentiel des compétences et de l'outil d'accompagnement.

Questions : Dans quelles UE des maquettes MEEF les compétences déclinées sont-elles travaillées? Faut-il les placer dans des modules de parcours adaptés ou de T1-T2 ?

Mention SD ; Mention PE ; Mention EE ; Inter-mention,-A mettre dans le cahier des charges des tuteurs terrain ou des chefs d'établissements ; Parcours adaptés/T1-T2

Compétence	Composante de compétence	N1 (master)	N2 (T1-T2)	
1. Faire partager les valeurs de la République	<ul style="list-style-type: none"> Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations. Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. 	<p>Fait circuler la parole en veillant à l'expression de chaque élève et au respect mutuel.</p> <p>Sait distinguer, dans les propos des élèves, ce qui relève de leur libre expression et ce qui, parce que contraire aux valeurs portées par l'école, appelle une correction explicative.</p>	<p>Organise des débats argumentés et commence, lorsque la situation s'y prête, à déléguer les rôles d'animation et de modération.</p> <p>Suscite le questionnement et la mise à distance des opinions exprimées.</p>	<p>UE inter-mention (philo)</p> <p>Parcours adaptés T1-T2 approfondissement</p> <p>Séminaires ESPE</p>
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens. Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels de l'éducation 	<p>Respecte les obligations professionnelles, notamment en termes de ponctualité, assiduité, communication, sécurité, protection de l'enfance.</p>	<p>Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux</p> <p>- de l'institution scolaire ; - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement.</p>	<p>N1:UE inter mention (SDE)</p> <p>N1:UE Inter mention (Rectorat)</p>
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. Connaître les processus et mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'action éducative. 	<p>S'appuie sur les connaissances en psychologie ainsi que sur des observations objectivées pour ajuster son action auprès des élèves.</p> <p>Veille à leur faire verbaliser leurs démarches et leur raisonnement.</p>	<p>Recueille les diverses procédures mises en œuvre par les élèves, les analyse et aide ces derniers à les améliorer.</p>	<p>UE5</p> <p>M1 UE3 7</p> <p>M1 UE4 9/11</p> <p>UE5</p> <p>UE didactique/Stages M1-M2</p>

Mention SD ; Mention PE ; Mention EE ; Inter-mention,-A mettre dans le cahier des charges des tuteurs terrain ou des chefs d'établissements ; Parcours adaptés/T1-T2

<p>4. Prendre en compte la diversité des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. • Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap. • Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles 	<p>Tient compte de la diversité des représentations, des rapports aux savoirs et des modes d'apprentissage pour proposer des réponses variées.</p> <p>Repère, dans un comportement d'élève, les signes de difficultés ; s'interroge sur leur nature et prend appui sur les personnes ressources.</p>	<p>Organise son action en prenant appui sur la diversité des élèves pour créer des dynamiques collectives. Repère les points d'appui de chaque élève pour construire une ou des démarches d'apprentissage appropriées.</p> <p>Contribue à la mise en œuvre de projets ou de dispositifs spécifiques s'intégrant dans un cadre institutionnel et répondant à la diversité des situations.</p>	<p>Introduire BEP en PE</p> <p>M1 UE4 10 M1 UE7 18 et UE8 21 M2 UE11 26 : ASH</p> <p>Module Parcours adaptés</p> <p>Stage en responsabilité</p>
<p>5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. • Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. • Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. • Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation. 	<p>Recueille des informations sur les acquis des élèves pour construire la progressivité des apprentissages.</p> <p>Aide l'élève à construire des compétences et valorise les progrès réalisés pour asseoir la confiance en soi.</p> <p>Soutient l'ambition de tous les élèves par une pédagogie de l'encouragement</p>	<p>Prend part aux actions de l'équipe et de la communauté éducative sur l'orientation.</p>	<p>Parcours adaptés ou T1. Stage en responsabilité</p> <p>M1 UE4 10 M1 UE7 18 et UE8 21 M2 UE 11 26 Didactique des disciplines : ajouter au cahier des charges</p> <p>Chefs d'établissement en M2 et tuteur. Ajouter au cahier des charges. Stage en responsabilité Stage en responsabilité</p> <p>T1-T2 (liaisons-col-lycée ; école-col ; lycée-sup)</p>

Mention SD ; Mention PE ; Mention EE ; Inter-mention,-A mettre dans le cahier des charges des tuteurs terrain ou des chefs d'établissements ; Parcours adaptés/T1-T2

<p>6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. • Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. • Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. • Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. • Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. • Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. • Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles. 	<p>Veille à ce que son attitude et son langage ne soient pas discriminatoires et ne fassent pas obstacle à l'apprentissage et au développement de la confiance en soi.</p> <p>Pose et maintient les conditions et les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel.</p> <p>Distingue l'identité numérique professionnelle de l'identité personnelle qui relève de la sphère privée.</p>	<p>Participe au bien-être et à la construction de l'estime de soi par des commentaires valorisant les progrès.</p> <p>Participe à sa mesure dans un projet éducatif à l'échelle de la classe, de l'école, de l'établissement</p> <p>Développe des méthodes de travail qui donnent de l'autonomie et propose des activités qui favorisent la prise de responsabilité.</p> <p>Intègre dans ses démarches la lutte contre les discriminations.</p>	<p>UE13 et 17 M1 UE3 8 UE13 et 17 M1 UE6 14 15 M1 UE7 18 et UE8 21 Modules de parcours adaptés/T1/T2 (approfondissement)</p> <p>UE13 et 17+ Partenaires de l'école M2 UE11 25 M2 UE10 24 UE Stages M1-M2</p> <p>UE13 et 17 Chefs d'établissement en M2. IEN, directeur d'école. Cahier des charges</p> <p>UE Culture numérique</p>
<p>7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. • Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves. 	<p>S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte son interlocuteur.</p> <p>Utilise un niveau de langue compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif</p>	<p>Utilise le vocabulaire spécifique aux différentes situations scolaires.</p> <p>Est attentif aux messages verbaux et non verbaux de l'élève pour l'encourager à s'exprimer avec justesse.</p>	<p>Partout</p> <p>UE7 17</p> <p>Stage T1/T2</p>

Mention SD ; Mention PE ; Mention EE ; Inter-mention,-A mettre dans le cahier des charges des tuteurs terrain ou des chefs d'établissements ; Parcours adaptés/T1-T2

<p>8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. • Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves. 	<p>Utilise une langue étrangère en tant que de besoin.</p>	<p>S'appuie sur les langues et les cultures pour développer la curiosité et l'ouverture aux autres.</p> <p>S'intéresse aux programmes et aux projets européens et internationaux.</p>	<p>UE Langues vivantes</p>
<p>9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. • Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative. • Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. • Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former. 	<p>Identifie et organise les ressources numériques nécessaires à l'exercice de son métier</p> <p>Aide l'élève à chercher, à sélectionner des informations sur internet.</p> <p>Connaît et utilise les services et ressources institutionnels pour s'informer, communiquer, se former.</p>	<p>Exerce une veille documentaire Sélectionne les ressources et les supports les plus appropriés dans la préparation de ses séances. Initie les élèves à la pluralité des supports et des ressources.</p> <p>Aide l'élève à structurer l'information recueillie.</p> <p>Intègre à une activité une modalité de travail numérique qui améliore l'implication - individuelle et collaborative- des élèves dans leurs apprentissages.</p> <p>Contribue aux travaux en équipe via des espaces numériques dans le cadre de sa formation ou de l'exercice de son métier.</p>	<p>UE Culture numérique</p> <p>Apports sur les outils éducatifs nationaux modules de parcours adaptés T1 et T2</p> <p>Cahier des charges des disciplines</p>

Mention SD ; Mention PE ; Mention EE ; Inter-mention,-A mettre dans le cahier des charges des tuteurs terrain ou des chefs d'établissements ; Parcours adaptés/T1-T2

<p>10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. • Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation. • Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves 	<p>Trouve sa place au sein des équipes, contribue à sa mesure au travail d'équipe.</p> <p>Identifie et sollicite les personnes ressources pour assurer la cohérence du parcours de l'élève. En lycée technologique et professionnel, prend l'attache du chef de travaux pour l'organisation des activités.</p>	<p>S'investit de façon constructive dans les différents collectifs. S'implique avec les différents acteurs de l'école ou de l'établissement dans l'accompagnement du parcours de l'élève</p>	<p>UE Projet et partenariat Inter-mention M1 UE7 18 et UE8 21 M2 UE10 24 Cahier des charges de la didactique des disciplines</p> <p>Stage de PRAC Stage en responsabilité</p>
<p>11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. • Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre. • Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio- économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. • Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative. 	<p>Identifie le rôle et l'action des différents membres de la communauté éducative de l'école ou de l'établissement</p> <p>S'informe sur le fonctionnement et le contenu des liaisons inter-cycles et inter-degrés, et participe aux réunions dans la mesure du possible.</p>	<p>S'implique en collaboration avec les autres membres de la communauté éducative dans le projet d'école ou d'établissement</p>	<p>UE inter-mention : enjeux</p> <p>M1 UE7 18 et UE8 21 UE Stages M1-M2</p> <p>Modules de T1 T2</p>
<p>12. Coopérer avec les parents d'élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. • Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves. 	<p>Organise un dialogue bienveillant avec les parents fondé sur l'écoute réciproque.</p> <p>Informe les parents des progrès et des résultats de leur enfant en veillant à leur intelligibilité.</p>	<p>Explicite auprès des parents ses attentes, ses démarches pédagogiques et ses propositions d'actions.</p>	<p>Stage en responsabilité T1/T2 UE Culture numérique</p>

Mention SD ; Mention PE ; Mention EE ; Inter-mention,-A mettre dans le cahier des charges des tuteurs terrain ou des chefs d'établissements ; Parcours adaptés/T1-T2

<p>13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires. • Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux. • Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement. 	<p>Identifie les principaux partenaires de l'école ou de l'établissement, leurs ressources et leurs fonctions respectives.</p>	<p>Contribue à sa mesure à la mise en œuvre d'un projet partenarial en pensant l'articulation de son rôle et de celui des partenaires.</p>	<p>UE Projet partenariat et T1-T2</p> <p>M1 UE7 18 et UE8 21 M2 UE11 25</p>
<p>14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. • Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. • Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. • Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. 	<p>Repère, dans l'observation de la pratique du tuteur et les échanges avec les collègues, des éléments à expérimenter.</p> <p>Construit des liens entre des situations professionnelles vécues et observées et des savoirs théoriques ; ajuste sa pratique en conséquence.</p>	<p>Conduit une analyse de son activité seul, en entretien et/ou en collectif de travail pour ajuster ses pratiques.</p> <p>S'engage à suivre une formation, à mettre en œuvre une expérimentation à l'échelle de l'école, de l'établissement.</p>	<p>UE Recherche Mémoire Tout au long du M2</p> <p>Approfondissement disciplinaire T1/T2</p>

Dans certains parcours, les modalités d'intervention des formateurs ont été modifiées en conformité avec les recommandations du COSP de développer la co-intervention (voir ci-dessous, extrait des recommandations du COPS votées le 1^{er} Avril 2015 en prévision du Conseil d'École du 10 Avril 2015) :

« La logique de la co-intervention doit être mise en avant dans le projet pédagogique et scientifique de l'ÉSPÉ et s'inscrire visiblement dans sa maquette. Elle participe du principe de l'alternance.

Le COSP formule les recommandations suivantes :

- Inciter à la proposition d'UE ou de dispositifs en co-intervention (ex. UE analyse de pratique, ateliers de préparation, UE disciplinaires...), sous la forme d'un appel à projets spécifiques portant sur la co-intervention.
- Faire apparaître clairement dans les descriptifs d'UE (modalités pédagogiques, évaluation) le co-enseignement lorsqu'il est pertinent :
 - croisement disciplinaire/didactique ?
 - croisement didactique/pédagogique-transversal ?
 - croisement didactique-disciplinaire et pratique ?
 - croisement terrain/culture commune »

La reconnaissance de ces modes de formation en co-intervention se heurte cependant à la réglementation actuelle et à la définition des obligations de service des enseignants du supérieur.

Mention Encadrement Educatif (EE)

La maquette a été pensée en s'appuyant sur les besoins en formation pour exercer le métier de CPE :

- Apports théoriques et universitaires en sciences humaines et sociales
- Connaissances de l'environnement professionnel et ses enjeux
- Stages, outils professionnels et analyse de l'activité
- Préparation aux concours de recrutement

A cette fin, la formation articule systématiquement apports de connaissances, formation à et par la recherche, analyse et conception de situations éducatives en lien avec les apports formatifs des stages. De plus L'offre de formation de la mention EE doit répondre simultanément aux exigences de certification concernant le diplôme de Master, la qualification en langues, ainsi qu'en informatique (M2).

L'évaluation de la formation a confirmé en M1 la pertinence des contenus de formation, mais révélé une charge de cours jugée trop lourde par les étudiants car entrant en conflit avec la préparation du concours. En M2, les stagiaires ont rapporté des insuffisances de l'accompagnement à la prise de fonction et sur les outils professionnels, de l'approfondissement du travail d'analyse des situations scolaires et de l'approfondissement du travail d'analyse des situations scolaires. Ils ont aussi fait état de leur difficulté à prendre en compte la dimension pédagogique du métier de CPE et la nécessité des apports connexes à ces missions. En conséquence, la réflexion a particulièrement porté sur l'enrichissement des contenus de formation, associé à une évolution de la chronologie des apports, visant une meilleure distribution des contenus de formation sur les quatre années du continuum, les deux années du master et les deux années suivant la titularisation. Le tableau suivant rend compte de ce travail et des évolutions proposées par l'équipe plurielle (maquette détaillée de la mention en Annexe 5).

Compétence	Composante de compétence	Niveau 1 (Master)	Niveau 2 (T1-Z2)	2014-2015	Evolutions proposées
1. Faire partager les valeurs de la République	<ul style="list-style-type: none"> Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations. Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. 	<p>Fait circuler la parole en veillant à l'expression de chaque élève et au respect mutuel.</p> <p>Sait distinguer, dans les propos des élèves, ce qui relève de leur libre expression et ce qui, parce que contraire aux valeurs portées par l'école, appelle une correction explicative.</p>	<p>Organise des débats argumentés et commence, lorsque la situation s'y prête, à déléguer les rôles d'animation et de modération.</p> <p>Suscite le questionnement et la mise à distance des opinions exprimées.</p>	<p>M1 UE Inter mention: philo</p> <p>M1 UE 2 5 : Education et société : philo (18H)</p> <p>M1 UE3 8 et M2 UE11 25 : Pratiques éducatives (3H) et Politique éducative (3H) (formation des élèves)</p>	<p>Prévoir un temps complémentaire de formalisation en fin de M1</p> <p>A concevoir : Parcours adaptés ou T1-T2 : pour la mise en œuvre pratiques : heures de vie de classe/ formation délégué/ ?</p>
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens. Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels de l'éducation 	<p>Respecte les obligations professionnelles, notamment en termes de ponctualité, assiduité, communication, sécurité, protection de l'enfance.</p>	<p>Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> de institution scolaire ; du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement. 	<p>UE Inter mention : SDE + Rectorat</p> <p>M1 UE1 2 : Cadres réglementaires et fonctionnels des EPLE (24H)</p> <p>M1 UE 2 4/5 : Histoire (18H) / Education et société : sociologie (18H)</p> <p>UE Stages M1-M2</p> <p>UE EDUC 700 Partie Rectorat</p>	<p>UE Inter mention : Déplacer CM décrochage, TD zoom liaison école-college (en M2 T1 T2)</p> <p>TD rectorat : Missions et responsabilités de l'enseignant (notions réglementaires et transversales) + Pilotage et dispositifs établissements (UE IM et stage)</p>
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. Connaître les processus et mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'action éducative. 	<p>S'appuie sur les connaissances en psychologie ainsi que sur des observations objectivées pour ajuster son action auprès des élèves.</p> <p>Veille à leur faire verbaliser leurs démarches et leur raisonnement.</p>	<p>Recueille les diverses procédures mises en œuvre par les élèves, les analyse et aide ces derniers à les améliorer.</p>	<p>M1 UE3 7 : psycho de l'ado (24H)</p> <p>M1 UE4 9/11 : Processus d'apprentissage / Facteurs individuels de réussite (48H)</p> <p>UE Stages M1-M2</p>	<p>Contenus de psychologie cognitive à interroger ?</p> <p>Place de la psychosociale ?</p> <p>Réduction des heures théoriques / augmentation des apports terrain et ASH</p>

<p>4. Prendre en compte la diversité des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. • Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap. • Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles 	<p>Tient compte de la diversité des représentations, des rapports aux savoirs et des modes d'apprentissage pour proposer des réponses variées. Repère, dans un comportement d'élève, les signes de difficultés ; s'interroge sur leur nature et prend appui sur les personnes ressources.</p>	<p>Organise son action en prenant appui sur la diversité des élèves pour créer des dynamiques collectives. Repère le point d'appui de chaque élève pour construire une ou des démarches d'apprentissage appropriées. Contribue à la mise en œuvre de projets ou de dispositifs spécifiques s'intégrant dans un cadre institutionnel et répondant à la diversité des situations.</p>	<p>M1 UE4 10 : ASH (9H), M1 UE7 18 et UE8 21 : Politiques éducatives et Conception de réponses éducatives (48H en partie) M2 UE11 26 : ASH(8H) UE Stages M1-M2</p>	<p>Module Approfondissement ASH et difficultés des élèves en M2 T1 T2: dispositifs d'accompagnement pédagogiques et éducatifs, politique d'établissement bienveillant, ...</p>
<p>5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. • Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. • Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. • Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation. 	<p>Recueille des informations sur les acquis des élèves pour construire la progressivité des apprentissages. Aide l'élève à construire des compétences et valorise les progrès réalisés pour asseoir la confiance en soi. Soutient l'ambition de tous les élèves par une pédagogie de l'encouragement</p>	<p>Prend part aux actions de l'équipe et de la communauté éducative sur l'orientation</p>	<p>M1 UE4 10 : Parcours de l'élève (15H) M1 UE7 18 et UE8 21 : Politiques éducatives et Conception de réponses éducatives (48H en partie) M2 UE 11 26 : apport en pédagogie (8H), travail avec les enseignants (8H) UE Stages M1-M2</p>	<p>TD stage en établissement : pilotage et communauté éducative Parcours adaptés ou T1 : éducation à l'orientation, liaisons école-collège-lycée-sup</p>

Mention Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF)

A la rentrée 2015, la mention Pratique et Ingénierie de la formation, se décline théoriquement en 4 parcours, l'un à l'USMB dont le M1 avait ouvert dès l'automne 2014, et les trois autres à Grenoble, le conseil d'école ayant validé la proposition d'ouverture du M2 (maquettes en annexe 6) à partir de la rentrée 2015-2016 :

- Un parcours Didactique des Sciences et Numérique
- Un parcours Enseignement et Apprentissage
- Un parcours Didactique des Français et des Langues
- Un parcours « Enseignement et Surdit  ».

Les trois parcours grenoblois sont fortement mutualis s, avec, en M2, un tronc commun de 42 ECTS, dont le stage et le m moire, et 18 ECTS en UE sp cifiques. Ils reposent sur la mise en commun et le partage des comp tences pr sentes dans les trois laboratoires de l'UPMF (LSE), Stendhal (Lidilem ; Litt&Arts) et UJF ( quipe MeTAH du LIG). Les objectifs communs de ces parcours sont l'acquisition de comp tences d'ing nierie p dagogique, de formateur de formateurs (scolaires ou p riscolaires), de tuteurs, d'experts en ing nierie p dagogique, de concepteurs de e-learning. La formation vise aussi   conduire aux m tiers de la recherche dans le domaine de l' ducation et des apprentissages, de la didactique, du num rique pour l' ducation, l'enseignement et la formation. La formation s'adresse   des professionnels du monde scolaire : enseignants des premier et second degr s, tuteurs, formateurs, inspecteurs, conseillers p dagogiques, enseignants sp cialis s, chefs d' tablissement qui cherchent une sp cialisation de haut niveau, une fonction tutorale ou manag riale, une promotion ou une mobilit  professionnelle. Elle s'adresse aussi   des  tudiants en formation initiale d sirent s'orienter vers les m tiers de la formation, de l' ducation ou de la recherche. Le parcours Didactique des Lettres et des Langues n'est accessible qu'en Formation Continue.

A l'instar du M2, le M1 est compos  d'un tronc commun ( cole dans son environnement social et  conomique, didactique des disciplines, m thodologie, TICE et e-learning), et d'options communes aux autres mentions du master MEEF, ainsi que d'enseignements pr parant   la sp cialisation de deuxi me ann e. Seuls deux parcours (Didactique des Sciences et Num rique, Enseignement et Apprentissage) seront ouverts en M1, le parcours de Didactique des langues et des lettres restant accessible exclusivement en M2.

Pour r pondre aux exigences des nouveaux textes r gissant la certification des PEMF et PFA (circulaires n  2015-109 et 2015-110 du 21 juillet 2015 parues au BO n 30 du 23 juillet 2015), un parcours dipl mant composite sera propos  dans le cadre du prochain contrat. Il s'appuiera en partie sur des UE existant dans les trois parcours grenoblois de formation de formateurs, et en partie sur des UE compl mentaires qui sont en cours d' laboration.

Le parcours Enseignement et Surdit  valorise l'expertise exceptionnelle, pr sente dans l'acad mie, au regard de l'enseignement aux publics d ficients sensoriels ou pr sentant des troubles des apprentissages.

Ce parcours propose une pr paration au CAPEJS (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds), dipl me d'Etat d'une dur e de deux ann es, qui est accessible aux titulaires d'une licence, employ s ou parrain s par un  tablissement ou service m dico-social (ESMS), recevant des jeunes sourds (lieu du stage pratique). Il s'agit d'une formation professionnalisante qui accueille entre 30 et 40  tudiants-stagiaires par

promotion. C'est l'unique formation qui permet d'enseigner dans les établissements agréés par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé (cf. arrêté du 20 août 1987). Cette formation se déroule en alternance et comprend, outre l'alternance, un stage de 50h en milieu scolaire ordinaire et un stage clinique de 50h.

La structure de la formation est conforme aux orientations définies pour les autres mentions du master MEEF, notamment pour ce qui concerne les UE de culture commune. Le parcours contient ainsi une UE d'apprentissage de la Langue de Signes Français (LSF), reconnue comme une LVE, ainsi que des apports relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent, et un stage obligatoire de 50h en milieu scolaire ordinaire qui correspond au stage d'observation du Master 1. Lorsque c'est possible, les enseignements de culture commune sont mutualisés avec ceux des autres mentions du master MEEF (par exemple, l'UE « Enjeux, valeurs et connaissance du système éducatif français et de ses acteurs », délivrée à tous les étudiants de M1, et l'UE « Culture numérique et apprentissage », obligatoire pour tous les étudiants et stagiaires de M2). Compte-tenu du format alternant de la formation CAPEJS, et de l'éloignement de certains lieux de stages (DROM – COM en particulier), l'intégration des enseignements de culture commune s'appuie, au moins pour partie, sur des dispositifs de formation hybride, dont certains éléments ont déjà été développés par le Centre de Formation.

A terme, une initiation à la LSF, ou son perfectionnement pourront être proposés aux étudiants des autres mentions du master MEEF, et les compétences des formateurs du centre pourront être mises à profit pour la formation au CAPA-SH.

L'organisation pédagogique de l'alternance intégrative

L'organisation pédagogique de l'alternance intégrative a été pensée de manière à minimiser les déplacements des stagiaires entre lieu d'exercice et lieu de formation. En mention PE, les stagiaires sont répartis en deux cohortes en miroir, la première étant en école les lundis, mardis et un mercredi sur deux, et en formation les jeudis, vendredis et un mercredi sur deux, la seconde inversant les journées de formation et les journées en école. En SD et EE, les stagiaires sont en établissement scolaire les jeudis, vendredis et lundis et en formation les mardis et mercredis. Une exception à cette organisation concerne le parcours EPS pour lequel, eu égard à l'UNSS, les stagiaires sont en établissement scolaire les mercredis après-midi, jeudis et vendredis au semestre 1, puis les jeudis et vendredis en semestre 2. Cette organisation, qui libère systématiquement une demi-journée dévolue à la formation, contraint la mise en œuvre de la maquette de formation sur deux journées seulement.

Au cours de l'année 2014-2015, elle a généré des difficultés de plusieurs ordres :

- pour la mise en œuvre de la formation, le volume horaire des maquettes impliquant un début des cours dès les premiers jours de septembre ;
- pour les emplois du temps, les stagiaires ayant parfois jusqu'à 8h de cours dans la journée (en plus de leur temps de déplacement pour rejoindre Grenoble ou Chambéry),
- pour la coordination entre UE de culture commune et UE disciplinaires, qui sont délivrées sur des sites différents (les locaux de l'ESPE pour les premières, les locaux des autres composantes universitaires pour les secondes), obligeant les stagiaires à travers la ville entre deux séquences de cours.

Face aux difficultés rencontrées par les stagiaires, notamment en raison d'une charge de travail personnel trop importante conduisant à faire passer au second plan tout ce qui

n'est pas le stage, et pour répondre à leur besoin exprimé d'un accompagnement renforcé lors de la période de rentrée, plusieurs aménagements ont été mis en place dès la rentrée 2015-2016, après validation par le COSP et par le Conseil d'Ecole :

- Allongement de la période d' « entrée en alternance » (période de pré-rentrée et trois premières semaines du mois de septembre) de manière à permettre un accompagnement de stage conjoint au sein d'ateliers de pratique, sur une durée suffisamment longue. Cet accompagnement est assuré de manière conjointe par des professeurs formateurs académiques en SD, des professeurs des écoles maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques en PE, les formateurs en service partagé et les enseignants de l'ESPE. Ainsi, à la rentrée 2015-2016, les stagiaires ont été accueillis et ont bénéficié, comme l'année précédente, de deux journées de formation à la fin août, organisées conjointement par les DSDEN ou la DAAF et les enseignants de l'ESPE. Ils ont ensuite été entièrement libérés de contrainte de formation pendant leur première semaine en établissement scolaire. Puis, jusqu'à la fin du mois de septembre, ils ont bénéficié d'ateliers d'accompagnement sur une seule journée par semaine.
- Aménagement des emplois du temps de manière à libérer une demi-journée par semaine pour permettre un travail personnel sur les contenus de formation, et sur le mémoire.
- Inscription dans les emplois du temps de créneaux spécifiquement dévolus au travail du mémoire et prise en compte, dans les maquettes de formation d'un temps de travail personnel consacré au mémoire d'au moins 40h (ce qui a justifié la diminution de 40h du volume d'enseignement des maquettes).
- Evolution des modalités de travail dans certaines UE pour diminuer la formation en présentiel (à l'image du format de l'UE « Culture numérique et apprentissage » du Master avec 12h en présence et 8h à distance, et du modèle préconisé pour les modules de parcours adaptés). Le stagiaire pourrait alors être positionné en renfort de l'enseignant titulaire de la classe, permettant certaines formes de co-intervention, ou de soutien, et propres à convaincre les deux enseignants de l'intérêt des pratiques collaboratives et du travail en équipe.

Bien qu'il soit trop tôt pour tirer un bilan définitif de ces aménagements, plusieurs indicateurs suggèrent que les dispositions prises pour la période de rentrée ont permis de répondre aux attentes des stagiaires et de faciliter leur entrée dans le métier : un grand nombre d'entre eux se déclarent satisfaits, voire reconnaissants, de l'accueil et de l'accompagnement reçus dans la période de prise en main de leurs classes au cours du mois de septembre, et les organisations syndicales n'ont pas relayé de difficultés importantes de rentrée.

Les partenaires avaient également décidé de procéder à la désignation des tuteurs et des directeurs-trices de mémoire dans le courant du mois de septembre ou au plus tard début octobre. Ce calendrier a pu être respecté en mentions SD et EE, mais des difficultés persistent pour identifier des tuteurs et directeurs-trices de mémoire en nombre suffisant pour la mention PE. Au 5 octobre, il manque encore plusieurs dizaines de tuteurs, et près de 100 stagiaires n'ont pas de directeur-trice de mémoire. L'appel aux bonnes volontés dans les autres composantes universitaires, pourtant relayé par les équipes présidentielles n'a pas permis, à cette date, de résoudre la difficulté. Cette difficulté d'encadrement des mémoires de la mention PE souligne le manque d'enseignants-chercheurs affectés à l'ESPE. Il apparaît indispensable que les universités prennent ces besoins en compte lors de la

définition de leur politique d'emploi et s'engagent à recruter des universitaires pour la formation des professeurs des écoles.

Les parcours de formation adaptés

La Commission Académique, instaurée en juillet 2014, a pour mission d'arrêter le calendrier annuel d'élaboration des parcours de formation des lauréats déjà titulaires d'un M2 ou dispensés de M2, de fixer les principaux axes et les cadres des programmes de formation, d'arrêter les parcours individuels de formation de ces lauréats.

Bilan 2014-2015

Comme en ont témoigné les nombreuses manifestations des stagiaires, les interventions des organisations syndicales et la demande de réunion du CHSCT du rectorat, les stagiaires relevant théoriquement d'un parcours adapté ont été, l'an dernier, très mécontents de la formation qui leur a été proposée. Plusieurs raisons ont concouru à l'insatisfaction de cette première cohorte de professeurs stagiaires en formation à mi-temps, et ont fait de cette première année de mise en œuvre une année extrêmement difficile, tant pour les stagiaires que pour les formateurs ou les cadres rectoraux et de l'ESPE :

- D'une part, la publication très tardive des textes confirmant et définissant les obligations de formation pour les lauréats des concours déjà détenteurs des titres requis pour la titularisation. Ces stagiaires ont de fait pris leurs fonctions en septembre 2014 relativement convaincus qu'ils n'auraient aucune obligation de formation, et certainement aucune obligation de réaliser un mémoire (« puisqu'ils en avaient déjà rédigé un dans leur cursus antérieur » (sic !)). Cette conviction était d'ailleurs partagée par un nombre significatif d'enseignants en poste, voire cadres de l'académie et des universités.
- Ensuite, la confusion, chez les stagiaires, les organisations syndicales et quelquefois les inspecteurs, entre parcours adapté et parcours allégé.
- D'autre part l'incapacité de l'ESPE de l'académie de Grenoble à proposer des modules de formation différenciés des UE du Master dès la rentrée 2014, le printemps et l'été 2014 ayant été consacrés à la réécriture du dossier de projet et à la construction d'une offre de formation rénovée en Master MEEF. Cette situation a fait que les stagiaires déjà titulaires d'un master MES ou autre master enseignement ont eu l'obligation de suivre des enseignements qu'ils avaient déjà suivis l'année précédente.
- Enfin, la réécriture des prescriptions de formation par la commission académique de septembre, suite au constat que ce qui avait été proposé aux stagiaires lors des entretiens était en contradiction avec les préconisations et orientations définies par la commission lors de sa réunion de Juillet 2014.

Ainsi, paradoxalement, la réalisation d'entretiens individuels pour tous les stagiaires de l'académie avait conduit à consolider des représentations erronées et, de là, à alimenter la frustration et le mécontentement des stagiaires. De plus, en l'absence d'outils adaptés à la conduite des entretiens et à l'enregistrement des besoins et souhaits des stagiaires (l'application informatique prévue n'ayant pu être livrée à temps) le processus a été caractérisé par une grande lourdeur administrative, tout étant traité sur fiches papier, par des délais importants dans la communication des fiches de parcours adaptés aux stagiaires, pour aboutir, au final, et à la nécessité de transmission en main propres des fiches de parcours par les IPR de manière à recueillir les remarques des stagiaires (et, dans certains cas, leur rappeler leurs obligations de formation).

En conséquence, pour la rentrée 2015-2016, il était nécessaire que la procédure de définition des parcours adaptés, et notamment la diffusion de l'information à tous les acteurs, soit considérablement améliorée d'une part, et d'autre part que l'ESPE soit en mesure de proposer des contenus de formation réellement adaptés, et différenciés en fonction du profil des stagiaires affectés dans l'académie. Un double travail a donc été entrepris au printemps et à l'été 2015 : sur le plan de la procédure et de l'information des acteurs (groupe de liaison rectorat-ESPE) et sur le plan de l'élaboration d'une offre de formation complémentaire au master, et articulée avec l'offre de formation tout au long de la vie (responsables de mentions, enseignants et formateurs de l'ESPE, des autres composantes de l'université, enseignants et cadre de l'académie).

Contenus de formation

La définition des parcours de formation adaptés pour les stagiaires déjà titulaires ou dispensés des titres requis pour la titularisation s'est fondée sur la stratification de ces stagiaires en trois groupes principaux :

- les étudiants-stagiaires dits « distants », c'est-à-dire provenant de formations sans aucun lien avec les problématiques d'enseignement ou d'éducation, et/ou sans expérience du système éducatif,
- les étudiants-stagiaires dits « hybrides », déjà titulaires d'un master en sciences de l'éducation ou master apparenté, et/ou d'une expérience professionnelle dans des milieux éducatifs
- les étudiants-stagiaires dits « proches » qui ont déjà un master MES, MEEF ou ont au moins validé une partie des UE de M2 MEEF.

Pour toutes les catégories de stagiaires, le volume de formation obligatoire a été défini en référence aux obligations de formation des stagiaires non titulaires d'un master, soit 210h ou 240h selon le type de parcours. Différents types de modules de parcours adaptés ont été construits en équipes plurielles au cours de l'été. Le volume horaire des modules de parcours adaptés a été fixé à 18h, pour correspondre d'une part au volume des modules déjà existant à la DAAF, et d'autre part au volume des UE du Master 2 (qui sont, au moins pour la culture commune, de 20h). Pour des raisons de faisabilité de la mise en œuvre, et pour des raisons économiques, ces modules s'appuient au moins en partie sur du travail à distance et du travail autonome de la part des étudiants-stagiaires. En se fondant sur les modules existant en formation continue (développés par la DAAF ou la DAN), l'équilibre recherché est de 9h en présence et 9h à distance ou en autonomie.

Trois types de modules ont été construits (voir annexe 7) :

- des modules de consolidation ou de différenciation permettant l'approfondissement de notions et problématiques abordées dans le master ; ces modules concernent les enseignements de culture commune (apprentissage, évaluation, inclusion, autonomie, philosophie de l'éducation, troubles des apprentissages, enseignement numérique,) avec des apports de niveau 2 ou 3 ; ils concernent aussi les enseignements spécifiques à chaque mention ou parcours, avec de l'approfondissement et de l'analyse didactique, notamment à travers des modules dit de préceptorat qui engagent les stagiaires, de manière autonome, dans une réflexion approfondie sur la didactique disciplinaire ou sur des problématiques transverses. Dans les mentions EE et SD, les modules de préceptorat sont organisés par groupes de 4 stagiaires, avec 2h d'encadrement et 16h de travail en autonomie.

- des modules de substitution, lorsqu'une UE du master est remplacée par un module de contenu différent, soit qu'il reprenne en partie des contenus abordés en M1 et qui manqueraient aux stagiaires très distants n'ayant pas les prérequis pour suivre l'UE correspondante dans le continuum M1-M2, soit qu'il corresponde à des contenus non abordés en master, dans la logique de l'organisation de la formation sur un continuum de 5 à 6 ans ; certains de ces modules peuvent être très directement ancrés sur l'activité déployée en stage en responsabilité, traitant des aspects transversaux des missions d'enseignement ou de la mise en œuvre dans les classes (par exemple la question de l'exercice de l'autonomie, de la gestion des incivilités, de la prévention des conflits, du climat scolaire ou celle de la mise en œuvre de projets de classe en lien avec la politique de l'établissement) ou en relation directe avec l'activité et la posture de l'enseignant (par exemple, modules Corps et Voix, Analyse de son activité et risques associés) ; en premier degré, ces modules d'approfondissement didactique à caractère transversal sont ces modules ont été développés à partir de l'offre de formation continue des départements portés par les équipes de formateurs départementales (conseillers pédagogiques et maîtres formateurs) sur la base de parcours de formation hybrides En second degré et encadrement éducatif, ils s'appuient sur l'offre de formation développée par la DAAF.
- des modules de complément de parcours, tels que des modules de pratiques didactiques en contextes scolaires à visée d'observation et de pratique accompagnée en classe, en fonction des capacités d'accueil dans les classes. Ces modules, qui font l'objet d'un cahier des charges, peuvent être proposés pour certains stagiaires, notamment les stagiaires très distants manquant de représentations et de référentiels sur les pratiques de classe et la posture de l'enseignant.

Enfin, la commission académique s'est aussi positionnée sur le principe de l'obligation d'une formation en langue pour la très grande majorité des stagiaires, en premier lieu ceux dont les tests de positionnement révèlent un éloignement significatif du niveau B2. Des modules didactiques et linguistiques, sous forme de préceptorat ou de module d'approfondissement peuvent être proposés aux stagiaires ayant déjà validé un niveau B2 et qui souhaiteraient s'investir dans des dispositifs de type EMILE ou classe européenne. Enfin, dans le cadre de l'ouverture à l'international, et pour permettre un échange de pratiques, les stagiaires volontaires peuvent suivre un module de renforcement en langue sous forme d'un échange avec observation de pratiques de classes à l'étranger. D'importants efforts sont déployés par la chargée de mission aux Relations Internationales pour permettre aux stagiaires de bénéficier de l'expérience d'ouverture inestimable que représentent ces échanges internationaux en dépit des contraintes posées par l'alternance et le stage en responsabilité. Ainsi, alors qu'en 2014-2015, seuls 9 stagiaires de la mention PE et 4 de la mention SD avaient pu bénéficier de ces échanges (avec un départ à l'étranger pendant la période des vacances scolaires et une autorisation d'absence en formation pour la semaine correspondante), cette année 82 stagiaires ont pu valider ce voyage comme module de leur DU (68 PE, 16 PLC et 1 CPE). Le dispositif est évalué très positivement par les stagiaires qui ont pu en bénéficier.

Trois types de « menus » pour les parcours adaptés ont été élaborés à partir des UE du master et des différentes propositions de modules adaptés :

- Pour les stagiaires distants, le parcours adapté correspond essentiellement à la maquette du Master 2 MEEF, ces stagiaires n'ayant acquis aucune connaissance ou compétence relatives à la culture commune ou à la didactique des disciplines au

cours de leur cursus antérieur. Concrètement, ces stagiaires suivent les enseignements avec leurs collègues qui doivent valider le diplôme. En tant que de besoin, une UE du master est remplacée par un module d'observation dans une autre classe.

- Pour les stagiaires hybrides, les éléments de culture commune du Master 2 MEEF sont déjà maîtrisés, ce qui n'est pas le cas des éléments de didactique disciplinaire. Les parcours adaptés de ces publics sont donc constitués de modules de culture commune de niveau 2 ou 3, selon les acquis antérieurs, et de modules de didactique disciplinaire identiques aux UE du Master. Les combinaisons peuvent varier en fonction du profil particulier des stagiaires, notamment ceux qui ont validé l'an dernier certaines UE du master MEEF grenoblois, et qui sont donc cette année en double inscription : master 2 pour obtenir leur diplôme et parcours adapté complémentaire pour répondre à l'exigence de 210h de formation.
- Pour les stagiaires proches, le parcours adapté est entièrement différent des contenus du Master 2 MEEF, et constitué de modules de niveau 2 ou 3 pour les éléments de culture commune, de modules d'approfondissement sur des aspects transversaux de l'enseignement, et de modules de préceptorat visant un approfondissement de la réflexion sur des objets particuliers propres à la discipline à enseigner.

Des exemples de fiches de parcours adaptés sont présentés en annexe 8. En premier degré, à la rentrée 2015, l'effort particulièrement conséquent de mise à disposition des antennes locales ESPE de ressources de formateurs par chacun des cinq départements, a en outre permis de renforcer le travail en partenariat au service de l'alternance intégrative.

Organisation des entretiens

La définition des parcours de formation prend appui sur un auto-positionnement initial du stagiaire au regard des compétences professionnelles du référentiel, un curriculum vitae détaillant le cursus de formation antérieur du stagiaire, et un entretien.

Pour identifier les besoins de formation de chaque stagiaire et définir leur parcours adaptés en concertation avec eux lors des entretiens, des groupes techniques ont été constitués par antenne pour le premier degré, disciplinaires ou par groupement de disciplines pour le second degré. Chaque groupe est sous la responsabilité d'un inspecteur et est composé de représentant de l'employeur (IEN pour la mention PE, inspecteurs pour les mentions EE et SD), et un universitaire (enseignant ou enseignant-chercheur des composantes universitaires ou de l'ESPE). La présentation du dispositif aux stagiaires s'effectue au cours de la première journée d'accueil fin août ou début septembre, chaque entretien étant réalisé par des binômes représentatifs des équipes plurielles. Nombre d'enseignants-chercheurs des autres composantes universitaires n'ont cependant pas souhaité participer à ces groupes techniques. Les groupes techniques proposent les parcours adaptés de formation à la commission académique réunie mi-septembre.

Afin que les groupes techniques réalisant les entretiens puissent comprendre la logique des parcours adaptés et disposent d'informations précises sur l'organisation du master et sur les éléments de formation des parcours adaptés, des réunions de présentation et d'information ont été organisées en Juillet, pour les IEN d'une part, et pour les IPR et IEN-ET et les universitaires d'autre part.

Les documents d'appui des entretiens (CV – questionnaire d'auto-positionnement) ont été déposés sur le site internet du rectorat et envoyés aux stagiaires avant les entretiens.

Une application dédiée a été développée pour permettre une saisie en ligne des propositions de parcours lors des entretiens, sur la base d'un document normé mettant en regard les UE du master et les modules de parcours adaptés correspondants. Après vérification de la conformité de ces propositions avec les orientations définies par la commission académique, une fiche de parcours adapté a été envoyée à chacun-e des stagiaires concernés. Elle constitue un engagement contractuel et est de ce fait signée par le stagiaire, la direction de l'ESPE et le recteur. Ainsi, le stagiaire s'engage à suivre le parcours de formation, à passer les épreuves des UE auxquelles il est inscrit. Il lui est demandé de constituer un portfolio numérique des formations suivies, dont une fiche synthétique et une analyse réflexive. La formation peut être sanctionnée par la validation d'une ou plusieurs unités d'enseignement et, le cas échéant, par l'obtention d'un diplôme.

Equipes plurielles et processus de coordination mis en œuvre

Le projet ESPE associe les 4 universités et les services académiques qui participent à la formation des enseignants et personnels d'éducation dans l'académie de Grenoble. Au sein des mentions du Master MEEF, les enseignements sont assurés :

- par des enseignants et enseignants-chercheurs des universités, dont les enseignants et enseignants-chercheurs rattachés à l'ESPE,
- par des personnels des premier et second degrés en poste dans les écoles ou les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ou affectés à l'ESPE pour moitié de leur service, et par des personnels de direction et d'encadrement de l'Académie (corps d'inspection, PFA, PEMF, chefs d'établissement).

Les professeurs formateurs académiques

Dans le second degré, le groupe de professeurs formateurs académiques (PFA) est opérationnel depuis septembre 2014 et organisé en réseau. Sur l'académie, ces PFA ont été recrutés chacun en fonction de ses compétences mais aussi au regard des besoins dans la discipline. Le nombre de PFA est passé de 33 en 2014-2015 à 38 pour l'année 2015-2016. Un bilan des missions des PFA réalisé en fin d'année scolaire en s'appuyant sur un rapport d'activité et un entretien, croisé avec l'évolution des besoins relayés par la direction de l'ESPE a conduit à faire évoluer les missions des PFA pour l'année scolaire 2015-2016 : une part plus conséquente de leur mission est affectée à la formation dans le cadre des parcours adaptés, en particulier dans les disciplines qui ne disposent pas de parcours ESPE, ou celles pour lesquelles existe un déficit de formateurs. Inversement, les missions d'accompagnement des groupes de tuteurs ont été concentrées sur les établissements s'engageant dans l'expérimentation. Cette évolution conduit à augmenter la part du rectorat dans l'investissement des équipes plurielles sur le projet de l'ESPE de l'académie de Grenoble.

Les missions qui leur sont confiées sont les suivantes :

- ✓ L'animation du réseau des tuteurs académiques des fonctionnaires stagiaires, des tuteurs d'étudiants en stage et des tuteurs des emplois d'avenir professeur. Dans le cadre de l'expérimentation académique « établissements au cœur de la formation », il est demandé aux établissements candidats de réaliser un accueil collectif des stagiaires par une équipe de l'établissement afin de dépasser la simple logique un tuteur / un stagiaire, mais bien de décliner l'ensemble des compétences du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation et en particulier

« travailler en équipes ». La première mission des PFA, est d'aider les établissements dont ils ont la charge d'assurer la mise en place de ce réseau et de l'animer.

- ✓ L'accompagnement des stagiaires dans leur travail recherche dans le cadre du mémoire, notamment les lauréats qui sont, soit titulaires d'un M2, soit dispensés du master.
- ✓ La contribution à la formation initiale en didactique de la discipline dans le cadre des équipes plurielles de l'ESPE.

Des interventions conjointes rectorat/ESPE sont prévues pour développer la professionnalité des formateurs (PFA) et leur permettre de développer les compétences professionnelles attendues dans le cadre de référentiel de compétences du 23 juillet 2015.

Les inspecteurs référents

Dans chacune des disciplines scolaires du second degré, un inspecteur référent – IA-IPR, IEN ET-EG – est désigné par le recteur. Les missions de cet inspecteur sont de participer à l'accueil et au suivi de la formation des stagiaires, d'assurer le lien avec les autres inspecteurs de la discipline et les tuteurs ESPE, d'évaluer la progression des stagiaires en lien avec les inspecteurs de la discipline, d'émettre un avis final sur le stagiaire pour le jury EQP. Une grande partie de ce suivi est réalisée à travers l'application ASTUCE ESPE. Afin de pouvoir harmoniser au mieux la circulation de l'information entre les différents acteurs, l'inspecteur référent est en étroite relation avec les responsables des parcours du master, les chargés de relation ESPE/Rectorat, les doyens des inspecteurs du second degré.

Les tuteurs académiques dans le 1er degré

Les tuteurs académiques sont chargés du suivi formatif en vue de l'évaluation finale des professeurs des écoles stagiaires. Titulaires du CAFIPEMF ou en voie de l'obtenir, ils exercent essentiellement les missions de maître formateur dans une classe et sont dans ce cas déchargés à hauteur de 25% de leur temps de service, ou de conseiller pédagogique en circonscription. Les maîtres formateurs assurent chacun le suivi en moyenne de 5 à 6 professeurs des écoles stagiaires, les conseillers pédagogiques assurent le cas échéant chacun le suivi en moyenne de 1 à 2 professeurs des écoles stagiaires, à raison de 2 à 4 visites par stagiaire. Une majorité d'entre eux participe en outre aux différentes actions de formation à destination des professeurs des écoles stagiaires (journées d'accueil, modules de parcours adaptés...) en lien avec l'ESPE, ainsi que, pour certains d'entre eux, l'accueil en classe des étudiants M1 et M2B MEEF.

Les inspecteurs du 1er degré

Les inspecteurs de l'éducation nationale en responsabilité d'une circonscription du 1er degré participent à l'accueil et au suivi de la formation des professeurs des écoles stagiaires. Ils sont en charge de l'évaluation de leur progression, suivi réalisé à travers l'application ASTUCE ESPE, et émettent un avis final sur le stagiaire pour le jury EQP. Ils assurent le lien entre les formateurs départementaux en charge du suivi des professeurs des écoles stagiaires affectés sur leur territoire, ainsi qu'avec les tuteurs ESPE. Ce dispositif est limité par l'insuffisance du vivier de tuteurs ESPE.

Des pôles de formation sont ainsi organisés en circonscription à l'initiative des IEN 1er degré à des fins de régulation intermédiaire du suivi formatif, voire à l'échelle du bassin ou du département pour permettre en outre la mutualisation des ressources de formateurs entre circonscriptions. Ceci afin de permettre d'une part un maillage territorial équilibré de la

ressource départementale de formation, d'autre part une évaluation fine du parcours formatif des stagiaires par regards croisés entre tuteurs académiques et tuteurs ESPE.

Les inspecteurs de l'éducation nationale adjoints aux inspecteurs d'académie - directeurs académiques, chargés du dossier de formation initiale au sein de chaque département, sont les interlocuteurs premiers des responsables des antennes locales de l'ESPE avec lesquelles ils travaillent en étroite collaboration. En outre, ils font l'objet d'une coordination régulière par les doyens des inspecteurs du premier degré afin d'alimenter la réflexion académique des réalités de fonctionnement des différents territoires, en premier lieu en groupe de liaison.

Les autres acteurs de la formation

Les expertises et compétences spécifiques des associations partenaires de l'école sont également mises à profit, dans le cadre d'ateliers et séminaires ouverts, dans celui de la mission Arts & Culture, et à travers l'accueil et l'accompagnement en stage d'étudiants de M2B ne souhaitant pas représenter les concours.

L'application ASTUCE-ESPE, développée par les services informatiques du rectorat pour faciliter le croisement des regards sur le fonctionnement des stagiaires et coordonner les avis pour la titularisation, permet effectivement le suivi et l'évaluation du stage des fonctionnaires-stagiaires des premier et second degrés par les équipes plurielles. En effet, les deux tuteurs, les chefs d'établissement, les corps d'inspection et la direction de l'ESPE ont, aux périodes définies du calendrier, la possibilité de consulter les différents indicateurs du déroulement du stage. Les bilans établis en cours d'année, consultables par les stagiaires ont un objectif principal de formation. Cette application, initialement développée pour les stagiaires SD a été étendue dès 2014-2015 aux stagiaires PE et a considérablement amélioré le partage des informations entre acteurs de terrain et formateurs de l'ESPE. Elle rend possible aussi l'émission de l'avis de la direction de l'ESPE pour la titularisation sur des critères objectifs et communs pour tous, en dépit du nombre important de stagiaires. Le travail remarquable et la réactivité des services informatiques du rectorat permettent de plus de corriger les éventuelles erreurs de saisie, ou de prendre en compte dans des délais très courts les remarques des stagiaires dès qu'ils ont accès aux avis.

En amont de la titularisation, un dispositif d'accompagnement renforcé (voir annexe 9) a été élaboré, en relation avec l'ESPE pour les professeurs des écoles, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les professeurs certifiés, les professeurs agrégés, les professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et les professeurs de lycée professionnel (PLP) stagiaires, lorsque ces derniers rencontrent des difficultés durant leur année de stage. En cas de difficultés repérées et signalées par les acteurs de l'établissement ou de l'école et/ou par le stagiaire lui-même, les acteurs institutionnels qui accompagnent le stagiaire dans son parcours de formation peuvent lui proposer, en concertation, un dispositif de remédiation. Si les difficultés sont considérées comme dépassant le cadre ordinaire d'une prise de fonction, c'est-à-dire sont considérées comme anormales et liées soit à des difficultés inhérentes au fonctionnaire stagiaire, soit à des difficultés propres au contexte (classes, établissement, tutorat), les acteurs institutionnels saisissent le groupe de régulation du premier ou du second degré. Un rapport de saisine du groupe de régulation est alors établi. Le groupe de régulation décide, en fonction de la nature et du niveau des difficultés, d'un renforcement du tutorat et de la formation académique, ou d'une alerte qui consiste à mettre en place un accompagnement renforcé et à prendre toutes les mesures administratives qui s'imposent. L'alerte est traduite dans

l'application ASTUCE-ESPE par un positionnement en vigilance sur certaines compétences professionnelles et est transmise à la division des examens.

Enfin, les progrès réalisés au cours des deux dernières années en termes d'articulation et de coopération des équipes plurielles se traduit, depuis cette année, par l'intégration des stagiaires à temps plein dans les ateliers d'accompagnement de stage. Ce dispositif, déployé à travers des conventions simples entre l'académie et les universités, permet d'optimiser les efforts et l'investissement de l'ensemble des formateurs au service de la formation de tous les stagiaires, qu'ils soient alternants ou non.

Processus d'évaluation et démarche qualité

Comme indiqué en détail dans les différents chapitres de ce dossier, un important travail de refonte, évolution et optimisation de l'offre de formation a été réalisé au cours du printemps et de l'été 2015 afin de résoudre les difficultés constatées lors de cette première année de mise en œuvre (difficultés identifiées à l'occasion des inscriptions, de la construction des emplois du temps, des échanges avec les étudiants et les stagiaires, des mouvements de contestation et de grève des stagiaires, des échanges avec les enseignants). Après le recueil des problèmes évoqués soit par les personnels (notamment gestionnaires de scolarité de l'ESPE et des universités), soit par les stagiaires (au cours d'entretiens avec les stagiaires, avec les représentants des personnels, des élus, de commissions pédagogiques, d'échanges moins formels avec des étudiants et stagiaires...), une réunion académique a été organisée en Mars, suivi de la mise en place de groupe de travail tripartite. Le travail d'évolution des maquettes s'est également appuyé sur le référentiel des compétences et l'outil d'accompagnement proposé par le ministère. Les propositions issues de ces réflexions collectives ont été discutées en COSP et dans les différentes instances de régulation (groupe de liaison, comité partenarial, conseil d'école), et ont abouti aux évolutions des maquettes, des calendriers de formation et des procédures administratives.

Par ailleurs, les universités de l'Académie possèdent chacune des dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants. Ces dispositifs peuvent être utilisés de façon semestrielle ou annuelle. Parallèlement, les responsables de mention et, dans certains parcours, les responsables de parcours, organisent des réunions pédagogiques permettant de dialoguer directement soit avec des délégués étudiants (mention PE ; les réunions sont alors organisées sur chacune des antennes) soit avec l'ensemble des étudiants (mention SD, sur les deux sites, mention EE). Au cours de l'année 2014-2015, les UE de premier semestre ont été évaluées par la direction de l'ESPE, pour la mention PE et les UE de culture commune de la mention SD en s'appuyant sur le dispositif d'évaluation des formations et des enseignements de l'UJF. Contrairement à ce qui était prévu, il n'a pas été possible d'harmoniser les dispositifs des quatre universités pour le master MEEF. Il est possible que certains responsables de parcours aient mis en œuvre une évaluation de leur formation en s'appuyant sur les procédures de leur université de rattachement, mais aucune information en la matière ni aucun résultat n'ont été transmis à l'ESPE. De plus, tous les étudiants et stagiaires inscrits à l'USMB ont participé à l'évaluation des formations organisée chaque année par cette université pour l'ensemble de ses formations (et dont les résultats devraient être connus prochainement).

Le dispositif d'évaluation des formations de l'UJF prévoit une procédure en 2 sauts : un premier niveau, dit détecteur de fumée, interrogeant tous les étudiants de manière très globale, sur chacune des UE du semestre à partir de 5 questions générales formulées en fonction des caractéristiques de la formation évaluée (« Je comprends l'importance de cette

UE pour ma formation » ; « Cette UE est bien organisée (organisation matérielle et temporelle, coordination des contenus, des CM, TD, TP) » ; « L'encadrement offert par les enseignants me permet de progresser » ; « J'assiste régulièrement aux enseignements » ; « Le travail personnel que j'ai fourni pour cette UE en moyenne par semaine est de l'ordre de » (choix de réponse de 0 à 4h). Ces évaluations, à l'opposé d'une évaluation approfondie, ne donnent que quelques indicateurs. Leur objectif est de permettre d'appréhender les points forts et les points faibles de la formation, et de déclencher une analyse plus approfondie lorsque le résultat de ce premier niveau d'interrogation sonne une alerte pour une UE. Une évaluation plus ciblée peut alors être réalisée, en concertation avec les responsables de l'UE concernée. Au niveau M1, cette évaluation a montré une satisfaction globale des étudiants de la mention PE, tandis qu'au cours des commissions pédagogiques les étudiants ont fait état, comme l'année précédente, de leurs inquiétudes au regard du concours et du décalage qu'ils déploraient entre leur désir d'une formation fortement orientée vers la préparation au concours, et la maquette déployée, visant prioritairement la formation professionnelle.

Concernant les M2, il n'était pas nécessaire d'interroger les étudiants et stagiaires par voie électronique pour prendre la mesure de l'inquiétude d'un grand nombre d'entre eux, et du mécontentement particulier des stagiaires d'un petit nombre de parcours. La réponse aux inquiétudes de la majorité a été apportée progressivement, par l'éclaircissement des critères de titularisation, en particulier concernant l'avis de la direction de l'ESPE. Des réponses satisfaisantes ont aussi pu être apportées à certaines causes d'insatisfaction de parcours SD (affichage clair des modalités de contrôle de connaissances, réduction du nombre de réalisations attendues dans le cadre des CC, résolution des problèmes de conflit d'emploi du temps entre UE de culture commune et UE disciplinaires), mais pas pour d'autres (suppression de l'obligation du mémoire).

En tout état de cause, ces différentes formes d'évaluation de la satisfaction des étudiants et stagiaires ont été prises en compte et ont conduit à une reprise profonde des maquettes et des procédures. Ce travail s'est déroulé à partir du mois de mars et s'est poursuivi jusqu'à l'été. Il a mobilisé l'ensemble des équipes plurielles, a alimenté les travaux du COSP, et a été soumis au conseil d'école (en juin pour les mentions PE et EE, et en septembre pour la mention SD) pour aboutir aux maquettes, aux propositions de parcours adaptés et aux procédures révisées, qui sont présentées dans ce dossier, mais dont la mise en œuvre n'a pas attendu le prochain contrat.

La simplification du partenariat liée à la fusion des trois universités grenobloise permettra à l'avenir de maîtriser entièrement les évaluations annuelles de la mention SD au niveau de la composante ESPE, en s'appuyant à la fois sur les outils et dispositifs de l'USMB pour les formations organisées à Chambéry, et sur les outils de l'UGA pour les autres formations. Les résultats seront transmis aux conseils de perfectionnement et au COSP, qui veilleront à promouvoir les évolutions jugées nécessaires au regard des résultats.

La recherche (structuration – valorisation – transfert)

Conformément aux engagements pris dans le cadre du projet ESPE2, différentes actions ont été entreprises au cours de l'année écoulée dans l'objectif de faciliter le dialogue et les liens entre pratiques et résultats de la recherche d'une part, pratiques de classe et formation des enseignants et des formateurs d'autre part. Ces actions, souvent organisées conjointement par la composante ESPE et le rectorat, avaient comme objectif partagé de promouvoir un rapprochement recherche-terrain sur l'Académie de Grenoble et ouvrir à la recherche dans le domaine de l'éducation et des apprentissages.

Favoriser les liens entre chercheurs et acteurs de terrain

Plusieurs événements ont été organisés au sein de l'ESPE afin de favoriser le rapprochement entre acteurs de terrain et acteurs de la recherche. Des rencontres ont tout d'abord permis aux laboratoires de se présenter et préciser leurs orientations de recherche. Un objectif était de commencer à tisser des liens entre les différents acteurs et de collecter des propositions de thématiques de mémoires. Un séminaire CARDIE organisé en mars 2015 avait pour thème : « Quelle articulation entre recherche et terrain pour une école apprenante ? ». Cette journée a montré la multiplicité et la richesse des projets développés conjointement par des chercheurs ou des laboratoires et différents « terrains d'accueil » de l'académie (ces projets reposant souvent sur des réseaux personnels et des opportunités individuelles). Elle a aussi souligné le besoin critique de structuration et d'organisation concertée de la recherche sur les sciences de l'apprendre dans l'académie, afin de dépasser les limites inhérentes à l'émiettement des orientations et des initiatives individuelles et permettre des actions réellement collectives, articulées et durables.

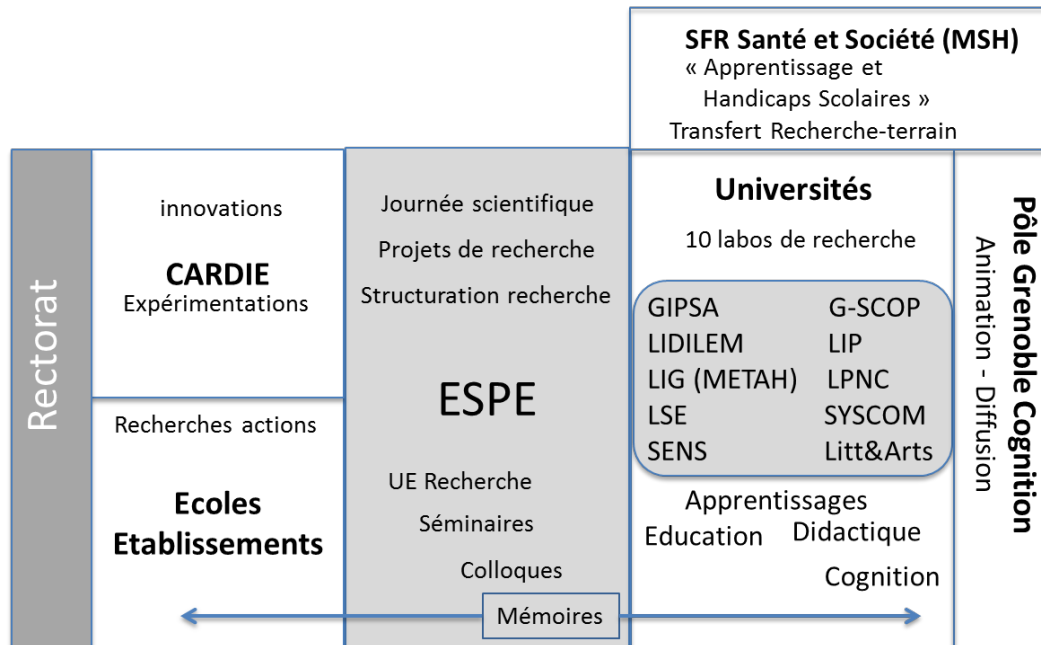
Il est ainsi apparu nécessaire que des thématiques prioritaires sur lesquelles mieux focaliser l'énergie et fédérer les ressources soit définies de manière consensuelle, afin d'augmenter à la fois la « puissance de frappe », l'efficacité des actions engagées et la capacité d'essaimage des dispositifs innovants susceptibles d'en résulter. Une telle structuration de la recherche sur les sciences de l'apprendre apparaît aussi indispensable pour résoudre la problématique des moyens, condamnés à rester faibles et insuffisants en l'absence d'une réelle coordination et organisation en réseaux d'acteurs (chercheurs et praticiens de terrain) capables de répondre avec succès à de grands appels d'offre, tels e-FRAN ou l'Institut Carnot en Education pour lesquels l'académie possède un potentiel indiscutable. Elle implique le resserrement des liens entre l'ESPE et les laboratoires de recherche du site.

Dans l'académie, des recherches sur l'éducation et les apprentissages sont menées par 120 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de recherche essentiellement issus d'une douzaine d'unités de recherche (sciences humaines et sociales, sciences et techniques, sciences du vivant) : 4 UMR (LPNC, LIG, GIPSA-lab, LITT&ARTS) et des équipes d'accueil très performantes (LIDILEM, LIP, LSE, SENS, ...) (voir annexe 10 et schéma ci-après). Cinq domaines privilégiés et susceptibles de se développer eu égard aux forces disponibles peuvent être identifiés. Ces domaines sont pertinents pour permettre à l'académie de répondre aux exigences interministérielles sur les grands sujets sociétaux et aux thématiques transversales prioritaires pour le pays en termes de recherches finalisées, en relation avec les pratiques professionnelles des enseignants et formateurs (école inclusive, différenciation scolaire). Ces domaines sont :

- (1) didactique des langues étrangères et maternelles (lecture/écriture, allophonie, acquisition du langage/surdité, troubles des apprentissages) ;
- (2) neurosciences et psychologie pour l'éducation (cognition, parole, multi-modalité, interactions, handicaps) ;
- (3) apprentissages scolaires et contextes de formation : modélisation, sociologie, systèmes éducatifs ;
- (4) technologies pour l'apprentissage et environnements informatiques ;
- (5) apprentissages culturels en contexte scolaire (arts, littératures).

Ces domaines sont ceux pour lesquels les réponses aux grands appels d'offre de la recherche (ANR, projets européens, Institut Carnot de l'Education), ont la plus grande probabilité d'être fructueuses. L'ESPE, de par ses caractéristiques d'interface et espace de

rencontre entre les universités et l'académie, a vocation à fédérer les énergies sur ces thématiques, dans une dynamique gagnant-gagnant pour chacun des partenaires. Ce rôle fédérateur et catalyseur sera facilité, au-delà du Cluster Education, avec l'ouverture, à partir de janvier 2018, de la maison de la création et de l'innovation qui permettra une proximité physique et une mobilisation fluidifiée des acteurs.



D'autres pistes ont été identifiées au cours des rencontres organisées entre chercheurs et praticiens de terrain ou cadres de l'académie. Il s'agit par exemple de la nécessité d'élaborer des conventions simples, reposant sur des protocoles juridiques stabilisés, permettant un encadrement systématisé mais non dissuasif de travaux à engager dans le cadre partenarial. Un autre besoin identifié est celui de sortir d'un schéma « surplombant » d'une recherche « à transférer » vers le terrain pour se donner les moyens de répondre de façon pertinente aux situations ordinaires de la classe, de l'école, de l'enseignant. Sans rien lâcher sur l'exigence de projets rigoureux au plan méthodologique et bien supervisés, il convient sans doute de ne pas se limiter à des travaux répondant aux normes académiques, mais s'autoriser aussi des projets moins formalisés, pertinents pour les praticiens, et conscients de leurs limites. On peut s'appuyer ici sur le modèle de la recherche translationnelle en santé, avec des croisements bidirectionnels féconds entre recherche basée sur des modèles théoriques et questions posées à partir d'observations cliniques.

Enfin une autre question, à laquelle différents groupes réunissant chercheurs, enseignants et cadres de l'académie cherchent collectivement des réponses, est de savoir comment répondre le plus efficacement à des demandes remontant des établissements, et relayées vers les chercheurs par le rectorat. Il s'agit par exemple de la question de l'apport des neurosciences aux pratiques de classe pour la communication et la formation des enseignants et personnels sur le terrain. D'une manière plus générale, on peut identifier la problématique de l'essaimage sur un vaste territoire de dispositifs innovants développés et testés dans le cadre d'actions localisées (de type recherche-action, ou liés à des projets de recherche menés par les laboratoires dans les établissements et les écoles). La dynamique que ne manquera pas de créer la construction du premier Institut Carnot de l'Education au niveau de la grande région Rhône-Alpes-Auvergne, et dans lequel les ESPE de Grenoble,

Lyon et Clermont-Ferrand seront des acteurs essentiels, devrait permettre à la réflexion sur ces enjeux de progresser significativement, et de construire un réseau renforcé permettant à la fois une convergence efficiente des efforts et un suivi maillé et relayé sur l'ensemble du territoire de la région.

L'articulation formation-recherche

UE recherche du master MEEF

L'offre de formation du master MEEF comporte deux UE Recherche en première année. Ces UE Recherche ont pour objectif la compréhension et l'appropriation des méthodes de recherche, notamment pour éclairer les problématiques d'éducation et d'apprentissage. Elles initient les étudiants aux principes et modalités de la recherche. Elles s'appuient notamment sur la lecture critique d'articles scientifiques publiés dans des revues reconnues et référencées, y compris les revues professionnelles en diverses langues. Elles permettent d'analyser, voire expérimenter différentes façons de pratiquer la recherche (méthodes, objets, recueil de données) et de faire travailler les étudiants sur des données recueillies dans le cadre de travaux de recherche des laboratoires. Au recueil et à l'analyse de données peut s'ajouter une dimension de conception et mise en œuvre de situations d'apprentissage utilisant le numérique. Ces situations permettent de poser des questions de recherche spécifiques et pluridisciplinaires. Enfin, l'un des objectifs de ces UE est de permettre aux étudiants de se familiariser avec les méthodologies de la recherche qu'ils seront appelés à mettre en œuvre dans le cadre de leur travail de mémoire en M2.

La première UE Recherche est ancrée dans la discipline de l'étudiant pour le second degré et la mention EE, et dans une discipline au choix de l'étudiant pour le premier degré. La discipline peut être choisie sans distinction d'origine disciplinaire. Pour le premier degré, un équilibre entre les grands domaines des sites (LLL, SHS, ST) est respecté eu égard aux propositions faites par des enseignants-chercheurs rattachés à une unité de recherche du site.

L'objectif général de la deuxième UE recherche est d'apprendre à traiter les problèmes rencontrés dans la pratique professionnelle, faire acquérir à tout enseignant des capacités générales de problématisation et de repérage des indicateurs pertinents pour l'analyse. Le contenu de cette UE commune aux trois mentions, intitulée « La recherche comme éclairage des pratiques professionnelles », ne vise pas un approfondissement dans les disciplines de référence. Elle a pour objectif d'acquérir des cadres permettant d'analyser et de faire évoluer ses pratiques grâce aux outils et méthodes de la recherche. Dans le cadre de cette UE, les étudiants sont incités à assister à des séminaires de recherche, journées d'études ou colloques, qui peuvent être organisés à l'initiative des laboratoires du site associés au projet de l'ESPE, ou organisés par la composante ESPE. L'année 2014-2015 a été celle de l'inauguration de ces séminaires, qui ont rencontré un vif succès, au-delà des étudiants « captifs » qui y ont participé. Des séminaires ont été organisés à Grenoble et à Valence (voir tableau ci-dessous) et quatre séminaires sont planifiés pour 2015-2016 sur ces deux antennes. Le modèle a plus de mal à diffuser dans les antennes de Savoie et Haute-Savoie, mais des actions avec l'université de Genève sont d'ores et déjà prévues sur l'antenne de Bonneville pour l'année 2015-2016. L'ESPE ne dispose pas, à l'heure actuelle, des moyens nécessaires pour savoir combien d'auditeurs utilisent les podcasts, ni pendant combien de temps, si bien qu'il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure les étudiants s'appuient sur cette ressource supplémentaire mise à la disposition de leur formation.

Séminaires ESPE – Année 2014-2015

Dates	Intervenants	Titres
Antenne de Grenoble		
02/12/2014	Andrée Tiberghien DR CNRS, ENS Lyon	Usage de la vidéo : de la recherche sur les pratiques de classe à la formation des enseignants
20/01/2014	Bernard Gerde Fondateur du CLEPT	« Décrochage et raccrochage scolaire »
17/03/2015	Maryse Bianco MCF UPMF	Enseigner la compréhension en lecture : quelques repères pour intégrer les acquis de la recherche
02/04/2015	Mireille Baurens MCF U. Stendhal Référente égalité	Enjeux et défis pour l'égalité filles/garçons à l'école
Antenne de Valence		
04/02/2015	Pierre SEVE MCF U. Clermont-Ferrand	Dispositif de lecture d'œuvre complète - comment construire une séquence de lecture d'un texte complet ?
01/04/2015	Saint-Cyr Chardon MCF UJF	Entraînements à la lecture pour les élèves de l'école élémentaire : acquis de la recherche et repères pour l'action
07/04/2015	Saint-Cyr Chardon MCF UJF	Soutien en lecture : quel dispositif pédagogique adopter ? Détection l'étape de la réussite assurée en lecture au CP ?

La participation à un minimum de trois événements liés à la recherche est obligatoire pour les étudiants de M1 afin de valider l'UE recherche du semestre 2. Elle est recommandée pour les stagiaires et étudiants de M2 et ouverte aux formateurs et enseignants de l'ESPE et aux partenaires des laboratoires et de l'académie. Sous réserve de l'accord des orateurs, les présentations sont filmées et consultables en podcast sur le site de l'ESPE quelques jours après l'événement, ce qui permet notamment aux étudiants des antennes distantes des sites universitaires et aux enseignants de l'académie d'en profiter. Le site de l'ESPE relaie également les programmes des séminaires des laboratoires partenaires auxquels les étudiants de M1 peuvent choisir d'assister.

Ainsi, à travers l'organisation de ces séminaires, journées d'études ou colloques, l'ESPE contribue à la diffusion des résultats de la recherche et favorise une articulation directe entre activité de recherche et formation initiale et continue des enseignants. Quatre séminaires recherche à destination plus particulière des étudiants de M1 ont été programmés à Grenoble au cours de l'année 2014-2015. Différentes problématiques intéressent directement les étudiants et les stagiaires en formation initiale ainsi que les enseignants plus chevronnés et les cadres de l'académie ont été choisies (voir tableau ci-dessous).

En 2015, le cycle des séminaires s'est conclu avec la Journée Scientifique de l'ESPE, qui s'est tenue au mois de juin. Le principe de cette journée recherche est celui du choix d'un thème unificateur autour duquel plusieurs experts sont réunis. L'organisation laisse une large place aux échanges et une Table ronde est organisée en fin de journée. L'objectif est à la fois de parfaire les connaissances des enseignants et futurs enseignants sur le sujet choisi, mais aussi de leur permettre d'échanger sur leur propre expérience et répondre à leurs questions et interrogations. Compte-tenu des événements du mois de janvier 2015, le thème retenu pour cette première journée était « Ecole et Laïcité » Outre les 4 professeurs

de philosophie spécialistes de la question qui ont chacun donné une conférence d'une heure, la table ronde finale a permis d'accueillir la référente laïcité du Rectorat.

Mémoire de master

En deuxième année, le mémoire de master MEEF est centré sur le métier. Il est en lien avec la recherche dans les disciplines d'enseignement, l'éducation et les apprentissages. Le travail sous-tendant le mémoire permet l'acquisition de compétences d'analyse réflexive sur le métier. C'est un moyen, pour l'étudiant devenu enseignant-stagiaire, d'entrer dans la posture professionnelle qui est attendue de lui. C'est aussi un moyen qui lui permettra, tout au long de sa vie professionnelle, de faire évoluer ses pratiques sur la base de la réflexion et de l'analyse.

Les problématiques des mémoires émergent d'un double mouvement : elles peuvent provenir des unités de recherche et de formation des universités et de l'ESPE, ou des établissements du 1er et 2nd degré de l'Académie. Elles peuvent alors être en lien avec le contrat d'objectifs (2nd degré) ou le projet d'école (1er degré). Le projet académique « Etablissement et circonscription au cœur de la formation » permet de sélectionner des propositions de thématiques émanant des établissements. Les établissements concernés travaillent en lien avec les équipes universitaires. Les problématiques sont reformulées par les enseignants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs, et s'inscrivent en retour dans des dynamiques d'établissements engagés dans des projets pluriannuels. Des problématiques spécifiques peuvent également être plus individuelles, liées au parcours du stagiaire. Le cahier des charges du mémoire a été élaboré conjointement par les enseignants-chercheurs de l'ESPE et des autres composantes universitaires, et par les acteurs académiques. Après une présentation lors d'une journée académique, il a été affiché sur le site internet de l'ESPE de manière à rester accessible non seulement aux stagiaires et aux encadrants, mais aussi aux cadres académiques et membres de la communauté éducative impliqués dans le projet « Etablissement au cœur de la formation ».

Les meilleurs mémoires sont distingués à la fin de chaque année universitaire, à l'occasion de la « Journée des mémoires » dont le but de valoriser le travail de recherche mené par les stagiaires dans le cadre de leur stage. Une sélection des meilleurs mémoires de chaque discipline et parcours est présentée. Les étudiants sollicités interviennent sur base du volontariat. Ils disposent d'une vingtaine de minutes pour présenter leur recherche et en dégager les implications pour leur pratique professionnelle. Cette journée permet de donner un aperçu de la diversité des thématiques traitées et de la qualité des recherches effectuées en cours d'année. Elle permet aussi la diffusion entre pairs des résultats des recherches.

Valorisation

Au-delà de l'organisation d'événements visant à disséminer les résultats de la recherche vers un public large d'enseignants en formation et en activité, et favoriser des interactions fructueuses entre chercheurs et acteurs locaux, la visibilité de l'ESPE en matière de recherche repose aussi sur la valorisation des travaux de ses membres. Ainsi, au-delà de l'académie, mais de manière tout aussi dispersée qu'à l'intérieur de l'académie, les enseignants et enseignants-chercheurs de l'ESPE sont engagés dans divers projets internationaux et dans des consortiums européens (développement de modules magistère avec l'IFE, projet européen ASSIST-ME), contribuant non seulement à l'avancée des connaissances, mais aussi au développement d'outils innovants pour l'enseignement, et au transfert direct des connaissances nouvelles dans les contenus de formation du master MEEF.

A l'heure actuelle, l'ESPE ne recense pas systématiquement les publications et productions de ses enseignants et enseignants-chercheurs, et ne les affiche pas sur son site. Ce manque sera comblé au cours du prochain contrat, non seulement pour valoriser le travail réalisé par chacun-e, mais aussi pour permettre une meilleure identification, en externe comme en interne, des compétences présentes.

La formation des enseignants du supérieur

Bilan

En dépit du contexte favorable souligné dans le dossier précédent, la question de l'engagement de l'ESPE dans la formation des enseignants du supérieur n'a pas avancé. En effet, si le contexte local est théoriquement favorable, les enjeux de la mise en œuvre du Master MEEF et notamment de l'alternance intégrative au niveau de l'ESPE, et ceux de la fusion des universités grenobloises au niveau des partenaires universitaires ont concentré toutes les énergies et toutes les ressources. Ainsi par exemple, le cycle de formation et d'accompagnement sur la classe inversée et l'hybridation prévu conjointement par le pôle Enseignement Numérique de l'ESPE et les Sup de l'UJF et de l'U. Stendhal en 2014-2015 n'a pas pu être déployé. Seuls les enseignants et enseignants-chercheurs de l'ESPE ont pu bénéficier d'une séquence de formation à la classe inversée au début de l'été 2015.

Evolution

Les objectifs en matière de formation initiale et continue des enseignants du supérieur restent donc d'actualité. Il s'agira d'abord de structurer des équipes et de mutualiser les compétences et les ressources : celles du Département Formations Transversales et Insertion Professionnelle (DFTIP), qui a succédé au CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur, créé en 1991) dont la qualité est reconnue et qui assure la formation initiale des doctorants, celles de la cellule d'appui pédagogique SUP résultant de la fusion des trois services SUP des universités grenobloises et du département Accompagnement pédagogique, promotion de l'enseignement numérique et à distance pour la réussite des étudiants (APPRENDRE), créé en 2014 à l'U. de Savoie, pour la formation continue, et celles du réseau PENSERA, créé en 2009. De plus, l'ESPE a obtenu pour la première fois cette année l'attribution d'un bloc de 64 heures d'enseignement en didactique de la biologie pour une doctorante en contrat doctoral dans le cadre du label RES-enseignement-DCE. Ce dispositif contribue à la formation initiale et à l'insertion professionnelle des enseignants du supérieur.

Ensemble, ces équipes ont vocation à accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs dans leurs activités d'enseignement à l'Université, à titre individuel ou au sein d'une équipe pédagogique. Mobilisées vers l'ouverture et l'innovation, elles ont pour mission de créer une dynamique de progression, et de favoriser la mutualisation des expériences pédagogiques. Avec une vision partagée des enjeux et des problématiques spécifiques à la formation des enseignants du supérieur il s'agira de coupler la formation et l'accompagnement pour encourager une pratique réflexive, soutenir l'innovation et les projets d'équipes pédagogiques, accompagner une utilisation raisonnée des TICE et notamment mieux articuler numérique et pédagogie.

Le département APPRENDRE est particulièrement orienté vers le développement de la pédagogie numérique et travaille déjà en lien avec le Pôle Enseignement Numérique de l'ESPE. Le site grenoblois a une histoire collaborative au niveau des TICE et des habitudes inter-U pour la formation aux outils TICE. De son côté, la composante ESPE s'est dotée d'un pôle enseignement numérique solide et compétent pour étayer la formation des futurs

enseignants au et par le numérique. La mise en commun de ces expertises et le partage de pratiques devraient permettre de répondre plus efficacement aux besoins de formation et d'accompagnement, concernant notamment l'hybridation des parcours, pour laquelle la demande est forte, notamment à l'ESPE, par exemple pour l'ASH et pour les publics à besoins spécifiques, ou pour faciliter la formation des lauréats des concours nommés dans des établissements très éloignés des sites de formation.

Un objectif partagé important est de contribuer à l'incitation et à la valorisation de l'investissement pédagogique des enseignants du supérieur, en apportant notamment un soutien aux innovations (par exemple étendre les modèles PédagoTice et Crédits Temps Pédagogiques (CTP), développer un « label qualité » en termes d'initiatives pédagogiques). A plus long terme, un travail sur un référentiel de compétences de l'enseignant universitaire semble pertinent, à l'instar de celui qui a été réalisé pour les enseignants du primaire et du secondaire.

La formation continue

L'académie s'est engagée dans une refonte complète de sa stratégie de formation afin d'en faire un véritable levier pour mieux faire réussir tous les élèves, pour refonder l'école.

Vers un continuum de formation

La stratégie construite doit conduire à une véritable Formation Tout au Long de la Vie. Cette construction nécessite un travail partenarial entre l'ensemble des acteurs, universités, ESPE, acteurs académique sur l'ensemble des temps de la formation, formation initiale, formation continuée, formation continue. Trois enjeux ont été identifiés et ont constitué le socle de cette réflexion

1. Impulser une formation de type progressive et intégrative au service d'une pédagogie enrichie.

Ce modèle progressif s'articule autour de parcours comprenant des actions réflexives combinant l'acquisition progressive des compétences et des actions d'approfondissement de manière à répondre à la fois aux objectifs fixés par l'institution et aux besoins identifiés par les individus. Il s'agit de construire un modèle d'Intégration dynamique entre formation et situation professionnelle.

Dans cette optique, la DAAF, outre le plan de formation des T1 et T2, a coordonné la construction, par des équipes plurielles (formateurs du rectorat, de l'ESPE, inspecteurs, ...) de 20 modules de formation (voir tableau en annexe 11). Ces modules respectent les principes généraux de la politique de formation tout au long de la vie de l'académie de Grenoble : modularité, progressivité, capitalisation.

Six modules sont mis en œuvre dans le cadre des parcours adaptés ou complémentaires des professeurs stagiaires. Ils sont constitutifs des DU support de chaque parcours. Chaque module a été pensé pour répondre à des besoins précis de développement de compétences professionnelles. Pour les néo-titulaires, le choix des modules sera effectué à partir des recommandations formulées par le jury d'EQP.

Dans le premier degré, les 18 heures d'animation pédagogique dues par chaque professeur des écoles permettent aux néo-titulaires de compléter leur formation initiale. Une réflexion académique est engagée pour favoriser la mutualisation des parcours de formation ainsi que pour favoriser la coopération entre les différents acteurs de la formation.

Par ailleurs, un effort considérable est porté sur la formation de formateurs à travers la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs destinés à assurer une montée en compétences

des formateurs. Un schéma pluriannuel sera construit afin de dispenser des éléments de culture commune et de proposer un étayage performant du formateur. La mise en place du CAFFA et l'actualisation du CAFIPEFM contribueront à professionnaliser le métier de formateur académique. Des modules destinés à former les candidats admissibles au CAFFA ou au CAFIPEFM seront construits en partenariat avec l'ESPE et les universités.

2. Fédérer l'ensemble des acteurs

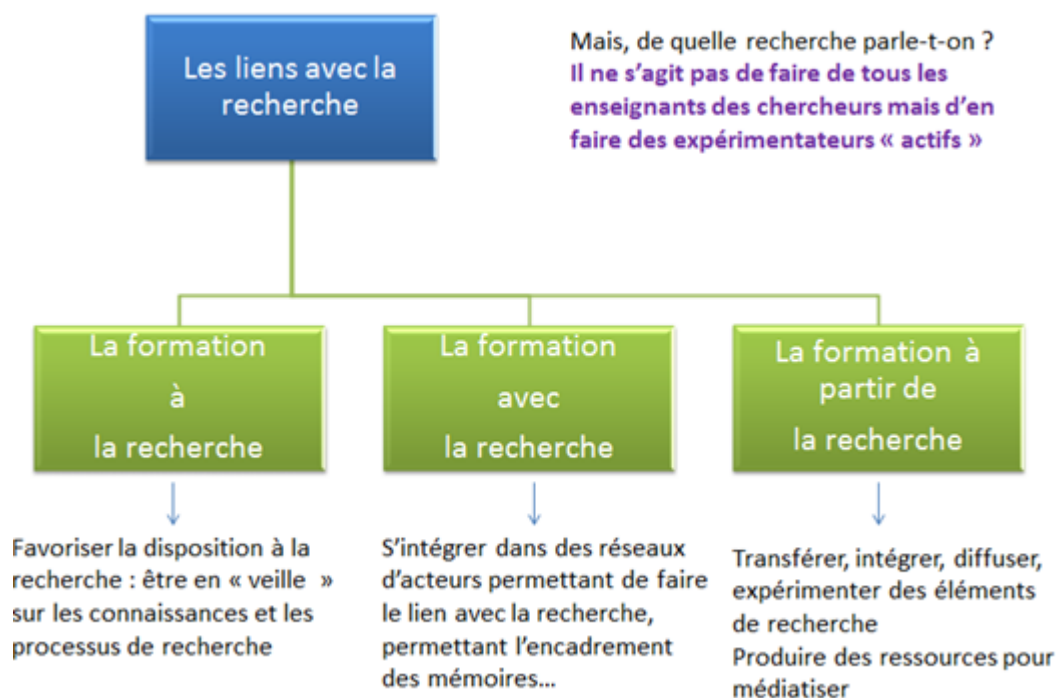
Les orientations stratégiques de l'académie ont été formalisées et les collaborations entre tous les acteurs de la formation sont en cours. Ces collaborations sont indispensables pour partager des expertises, assurer un développement et une mise en œuvre d'actions communes de qualité. Ces partenariats :

- s'articulent autour du développement d'une offre de formation conjointe,
- favorisent l'appropriation d'une culture commune pour les acteurs de l'action éducative,
- recherchent des complémentarités d'actions pour favoriser les échanges et expertises,
- favorisent la construction de réseaux d'intervenants, la mise en commun de ressources, la co-organisation d'événements et la promotion des actions partenariales.

La possibilité pour les stagiaires à plein temps de participer aux séquences de formation et d'accompagnement à l'entrée dans le métier des stagiaires à mi-temps illustre cette volonté partagée de fédérer l'ensemble des acteurs et mixer les publics.

3. Mettre en une politique académique de formation tout au long de la vie à destination de tous les personnels, de toutes les fonctions et tous degrés confondus

Enfin, l'adossement à la recherche amènera le professionnel à la posture du praticien réflexif voire innovant. Cet adossement doit être permanent et débiter dès la formation



initiale. L'avantage supplémentaire de se rapprocher de la recherche (tout au long de la vie professionnelle) est de transformer l'image du métier aux yeux des utilisateurs du système éducatif.

Cette formation devra également se traduire en contexte. En effet, chaque personnel doit inscrire son action dans le cadre d'une politique nationale et académique qu'il se doit de mettre en œuvre. Chaque acteur de notre académie doit partager une culture commune, des enjeux communs. La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République qui vise à la formation de 1000 formateurs répartis sur le territoire afin que tous les membres de l'éducation nationale puissent s'approprier cette problématique en est un exemple.

La question du contexte d'exercice de chacun doit également être prise en compte. Il est nécessaire d'ancrer les formations dans le territoire et de tenir compte des besoins individuels. Enfin la formation sera pensée en ayant la volonté de « mixer » les publics : inter-catégorielle, inter-degrés, interdisciplinaires... sans méconnaître les spécificités dont peuvent relever telle ou telle catégorie de personnel.

Ce levier concerne l'ensemble des personnels, tous degrés confondus, toutes catégories confondues. Il existe encore trop peu de travail inter-degré, inter-catégoriel, de travail en réseau. Les réformes à venir nous conduisent à développer ce modèle, qui constitue une priorité académique. 4 piliers sont à développer:

- Construire des contenus solides à partager avec tous les acteurs du système éducatif pour répondre aux enjeux de l'institution et de la société ;
- Mettre en place une méthodologie pour le travail en équipe en investissant particulièrement les dispositifs « transverses » dans lesquels toutes les catégories sont impliquées ;
- Assurer la reconnaissance par l'institution des progrès accomplis (sous forme valorisante sur un modèle de certification, de validation d'ECTS, UE voire de la qualification) ; ce point est à construire progressivement
- Travailler le lien avec la recherche, en pensant au transfert et à la généralisation.

La formation continue et la réforme du collège

Les évaluations internationales montrent un recul important des résultats des élèves français par rapport à leurs homologues européens. L'école et le collège français ne permettent plus réellement aux élèves de progresser et ils renforcent les inégalités sociales. La réforme du collège a pour objectif d'enrayer ce phénomène et pour cela, elle cherche à faire évoluer les pratiques pédagogiques des enseignants. Les Enseignements pratiques interdisciplinaires, et la nouvelle approche de l'accompagnement personnalisé doivent permettre la mise en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques qui s'appuient sur la différenciation pédagogique, l'interdisciplinarité, la démarche projet. L'année scolaire 2015-2016 voit la mise en place d'un plan de formation extraordinaire de 5 jours pour les enseignants en poste auxquels s'ajoutent trois jours centrés sur le numérique. Pour autant, ce plan n'a de sens que si, dans les années qui viennent, les nouveaux enseignants sont également formés à ces approches pédagogiques, et si la formation continue entretient et développe ces compétences. L'ESPE a un rôle crucial à jouer dans le cadre du continuum de formation.

Après une première mise en œuvre difficile, l'UE inter-mention « projet et partenariat » du master MEE a évolué pour devenir « Démarche projet ». Elle vise à apporter aux jeunes enseignants un premier niveau de compétences sur la démarche projet et le développement de projets interdisciplinaires. Cette UE est aussi déclinée en actions de formation continue

de niveaux 2 et 3 permettant aux jeunes enseignants de consolider leurs pratiques professionnelles, de s'appuyer sur l'état de la recherche sur ces champs, voire de stimuler de nouvelles recherches dans ce domaine. La formation au numérique s'inscrit également dans cette approche au niveau de la FTLV. L'expérience de l'année 2014-2015 montre que, par leurs interrogations, les échanges qu'ils ont avec les équipes, le prolongement éventuel qui est fait dans le mémoire de master, les étudiants sollicitent la compétence des professeurs en poste.

5) Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet

Identification de la part d'activité de chacun des partenaires dans le projet

Pour les mentions MEEF-PE et MEEF-EE, pour chaque parcours des mentions MEEF-SD et MEEF-PIF, le chiffrage en HeTD de chaque maquette est effectué en étroite collaboration entre les services formation des universités et l'ESPE.

Ces données et les indications fournies par les responsables de mention/parcours sur le statut des différents intervenants permettent à la direction des études de l'ESPE de déterminer la part d'activité de chaque partenaire dans le projet. Ces données sont mises à jour chaque année et le modèle est validé par le comité partenarial, pour la préparation du budget prévisionnel d'une part, pour la remontée des informations auprès des services du ministère d'autre part. Cette cartographie de l'appartenance des enseignants et enseignants-chercheurs intervenant dans la formation initiale est aussi essentielle pour les réajustements nécessaires en fonction de l'évolution du master, des effectifs et de la mise en œuvre.

Valorisation de l'activité de chacun des partenaires dans le projet

Pour les universités :

Des ratios harmonisés entre les établissements ont été définis afin de permettre le calcul de la contribution de chacun au budget de projet :

- formation : 170 euros par HeTD (coût moyen tenant compte des différents statuts des personnels enseignants et de leur répartition) ;
- activité des personnels IATS : le ratio ETP de chaque composante est calculé sur la base du nombre d'ETP IATS affectés au service scolarité de l'ESPE et du nombre d'étudiants et stagiaires dont ces personnels assument en totalité le suivi pédagogique. Ainsi, on calcule qu'un personnel de scolarité est nécessaire pour assurer le suivi de 112 étudiants et/ou stagiaires (inscription, suivi pédagogique, organisation des examens, préparation des jurys, délivrance des relevés de notes) ;
- locaux : 9,50 euros par HeTD par étudiant
- dépenses de fonctionnement : 28 euros par HeTD par étudiant

Pour le rectorat :

Les services du Secrétariat Général établissent chaque année un état financier de l'engagement du rectorat dans le projet ESPE. En formation initiale, il comprend, pour les premier et second degrés :

- les indemnités versées aux tuteurs de fonctionnaires-stagiaires, d'étudiants de M1 MEEF, d'étudiants de M2 non lauréats de concours, d'étudiants EAP ;

- le coût des décharges des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps (issus des concours renouvelés) et leurs frais de déplacement ;
- les salaires chargés des personnels membres des équipes plurielles de formation pour leur part d'activité dans l'ESPE ;

En formation continue :

- les salaires chargés des personnels assurant la formation continue pour leur part d'activité correspondante ;
- les indemnités des conseillers pédagogiques en circonscription et des PEMF dans le premier degré.

Modèle économique

Seuil d'ouverture de parcours

Pour ouvrir un parcours dans une spécialité donnée et sur un site donné, il faut que celui prévoie d'accueillir un nombre minimal d'étudiants. Initialement, le seuil d'ouverture est fixé à un niveau relativement bas afin de ne pas prendre le risque de réduire trop hâtivement l'offre sur l'académie. Le seuil pourra être augmenté si un même parcours existe sur un autre site de l'académie. Par ailleurs, pour les parcours se trouvant en dessous du seuil, une période probatoire de deux ans (3 ans pour les nouveaux parcours) permet de donner une chance au parcours de retrouver un effectif acceptable. A ce jour, il n'y a pas d'accord formel sur la valeur du seuil minimal mais des effectifs à moins de 6-8 étudiants ne permettent pas d'atteindre un seuil de soutenabilité acceptable.

Construction du budget annuel

Le budget est construit sur une base standard en conformité avec les maquettes et la participation attendue par chaque partenaire à cette maquette. Les parcours doivent respecter le cadrage horaire des maquettes (ce qui est le cas pour tous les parcours, sauf Histoire-Géographie). Le budget d'enseignement alloué dépend des maquettes normalisées détaillées dans le tableau ci-dessous.

La répartition entre CM et TD, et dans une moindre mesure le volume global, peut différer en fonction du parcours. Comme elle peut avoir une incidence sur les coûts assumés par chacun, la dérogation à la règle générale indiquée dans ce tableau doit être validée par les partenaires à l'occasion de l'élaboration du tableau récapitulatif des maquettes horaires qui sert de base au calcul des coûts.

Masters MEEF PE, SD et EE	M1	M2 A (étudiants fonctionnaires stagiaires) et DU	M2 B (étudiants non lauréats du concours)
Parcours monodisciplinaires	500 heures 250 h CM +250 h TD	210 heures hors stage 100 h CM +110 h TD + 6 hetd par étudiant (3h tutorat + 3h mémoire)	310 heures hors stage 150 h CM +160 h TD + 6 hetd par étudiant (3h tutorat + 3h mémoire)
Parcours pluridisciplinaires	550 heures 275 h CM +275 h TD	240 heures hors stage 100 h CM +140 h TD + 6 hetd par étudiant (3h tutorat + 3h mémoire)	340 heures hors stage 160 h CM + 180 h TD + 6 hetd par étudiant (3h tutorat + 3h mémoire)

Ainsi, un parcours mono disciplinaire ne nécessitant de par sa taille (inférieure ou égale à 30 étudiants) qu'un seul groupe de CM et qu'un seul groupe de TD en M1 se verra allouer un budget de $250 \times 1.5 + 250 = 625$ heures eTD.

Le budget alloué dépend du nombre de groupes qu'il est nécessaire d'ouvrir en CM et en TD. La taille d'un TD est limitée à 34, et la taille d'un CM est limitée à 120 étudiants. Ainsi, pour un effectif de 140, il faut créer deux groupes CM et 5 groupes TD.

La contribution des partenaires universitaires aux enseignements de l'ESPE :

Pour l'année 2014-2015, en s'appuyant sur l'état antérieur de l'activité de chaque partenaire et sur les compétences qu'apportait chacun, les partenaires s'étaient accordés sur une répartition de la charge d'enseignement à l'université selon les proportions suivantes :

		FORMATION À L'UNIVERSITÉ					FORMATION EN ÉTABLISSEMENT
		ESPE	Formateurs de terrain		UNIVERSITÉS hors ESPE	LANSAD	RECTORAT
Masters MEEF	ESPE (personnels en service partagé)		RECTORAT (personnels déchargés)				
SD	M1	17 %	10 %	3 %	70 %		Tutorat, Projet "Établissement au coeur de la formation"
	M2 (A+B)	26 %	12 %	12 %	50 %		
PE	M1	56 %	20 %	2 %	20 %	2 %	
	M2 (A+B)	60 %	20 %	10 %	10 %	1%	
EE	M1	30 %	20 %		50 %		
	M2 (A+B)	20 %	30 %		50 %		

D'un point de vue pédagogique, les personnels des premier et second degrés en poste en établissements sont considérés comme "formateurs de terrain" et entrent dans la contribution du rectorat aux équipes plurielles. D'un point de vue économique, ils correspondent à la part d'activité du partenaire qui assure la prise en charge financière de leur activité en formation initiale (UJF-ESPE pour les services partagés à mi-temps, rectorat pour les autres).

Les reconnaissances de responsabilités pédagogiques, les frais de mission pour réunions administratives ou pédagogiques, service d'enseignement partagé ou visites des fonctionnaires stagiaires sont pris en charge par le partenaire dont relève chacun des personnels concernés.

Les tableaux suivants montrent la part d'activité de chacun des partenaires pour la mise en œuvre des mentions EE, PE et SD en 2014-2015. Les deux premières pages correspondent à la contribution pédagogique et intègrent les heures faites par les personnels de l'académie. Le dernier tableau montre la part d'activité des partenaires universitaires, à prendre en compte pour le calcul des reversements entre établissement (après neutralisation des heures prises en charge par le rectorat, qui ne rentrent pas dans le calcul des dotations aux établissements d'enseignement supérieur).

	cibles projet ESPE 2	Stendhal		UPMF		USMB		UJF Hors ESPE		ESPE-UJF		ESPE-Rectorat		Rectorat		Total			
		M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2		
Université Stendhal dans parcours Stendhal	heures	2010,0	470	0,0	0	0,0	0	0,0	0	353,3	566	352,4	664	170,1	343	2886	2041		
	% U3 dans parcours	69,65	23,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	12,24	27,7	12,21	32,5	5,89	16,8	100,00	100,00		
	70%	% M1 total										70						30	
	50%	% M2 total										23						77	
UPMF dans parcours UPMF hors EE	heures	0	15	1196,5	368,5	0	0	0	30	796	441	433	364,5	51	382,5	2477	1602		
	% UPMF dans parcours	0	0,9	48,31	23	0	0	0	1,87	32,1	27,5	17,5	22,8	2,1	23,9	100	100		
	70%	% M1 total										48						52	
	50%	% M2 total										26						74	
UJF dans parcours UJF	heures	0	24	1,2	0	1,8	0	1413	583	553	912	163	283,5	158	174	2289	1976		
	% UJF dans parcours	0	0	0,053	0	0,08	0	61,7	29,50	24,14	46,2	7,12	14,3	6,9	8,79	100,00	98,79		
	70%	% M1 total										62						38	
	50%	% M2 total										29						69	
USMB dans parcours USMB	heures	0,00	0,00	37,01	12,00	2391,38	539,00	0,00	90,00	816,32	514,75	448,42	749,00	323,38	442,75	4017	2348		
	% USMB dans parcours	0,00	0	0,92	0,5112	59,54	23,0	0,00	3,83	20,32	21,93	11,2	31,9	8,05	18,9	100,00	100,0		
	70%	% M1 total										60						40	
	50%	% M2 total										27						73	
Total SD	heures	2010,00	508,50	1234,72	380,50	2393,2	539,00	1413,13	703	2518,3	2433,4	1396,72	2060,6	702,1269	1341,42	11668	7966		
	% dans tous les parcours	17,23	6,38	10,58	4,78	20,51	6,77	12,11	8,82	21,58	30,55	11,97	25,87	6,02	16,84	100	100		
	70%	% M1 toutes universités										60						40	
	50%	% M2 toutes universités										27						73	

Tableau de la répartition pédagogique des enseignements pour la mention SD : synthèse des heures réalisées par chaque partenaire pour la mise en œuvre de tous les parcours SD au cours de l'année 2014-2015. Les pourcentages cibles étaient de 70% de contribution des universités en M1 et 50% en M2. La contribution cible de la composante ESPE + Rectorat était de 30% en M1 et 50% en M2. Chaque bloc montre la contribution de chaque partenaire universitaire aux parcours ouverts dans la mention SD : en heures totales (ligne 1 du bloc) et en pourcentage (2^{ème} ligne). Les lignes 3 et 4 de chaque bloc correspondent à la contribution totale à la mise en œuvre des maquettes de M1 et de M2 en pourcentage. Les chiffres % M1 total et % M2 total sont à comparer aux cibles inscrites dans la deuxième colonne du tableau. Les deux dernières lignes du tableau présentent la contribution totale des partenaires universitaires. Pour le modèle économique et le calcul des versements entre établissements, il convient de neutraliser les heures faites par le rectorat, qui ne donnent pas lieu au versement d'une dotation (voir dernier tableau). ESPE-Rectorat fait référence aux formateurs en service partagé, pour leur mi-temps à l'ESPE.

	cibles projet ESPE 2	Stendhal		UPMF		USMB		UJF Hors ESPE		ESPE-UJF		ESPE-Rectorat		Rectorat		Total							
		M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2						
Universités dans mention PE	heures	364,00	292,50	102,65	9,00	148,42	11,00	70,00	3,00	4297,50	4991,00	1668,11	2041,50	233,30	584,00	6884	7932						
	% dans mention PE	5,29	3,68759	1,49	0,1135	2,16	0,138679	1,02	0,03782	62,43	62,9223	24,23	25,738	3,39	7,3626	100	100						
	20%	% M1 total										10						90					
	10%	% M2 total										4						96					
	cibles projet ESPE 2	Stendhal		UPMF		USMB		UJF Hors ESPE		ESPE-UJF		ESPE-Rectorat		Rectorat		Total							
		M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2						
Universités (UPMF) dans EE	heures	0,00	3,00	86	60	0	0	0	12	294	81	141	82	0	26	521	264						
	% dans mention EE	0,00	1,13636	16,51	22,727	0,00	0	0,00	4,54545	56,43	30,6818	27,06	31,061	0,00	9,8485	100,00	100,0						
	50%	% regroupé M1										17						83					
	50%	% regroupé M2										28						72					

Tableau de la répartition pédagogique des enseignements pour les mentions PE et EE : synthèse des heures réalisées par chaque partenaire pour la mise en œuvre des formations PE et EE au cours de l'année 2014-2015.

En PE, les pourcentages cibles étaient de 20% de contribution des universités en M1 et 10% en M2. La contribution cible de la composante ESPE + Rectorat était de 70% en M1 et 90% en M2. En EE, pour les deux années de formation, la cible était à 50% pour l'UPMF et 50% pour la composante ESPE + Rectorat. Pour chaque tableau, les deux premières lignes détaillent la contribution de chaque partenaire, en heures (HETD) et en pourcentage. Les deux dernières lignes du tableau présentent la contribution totale des différents partenaires.

		Stendhal		UPMF		USMB		UJF Hors ESPE		ESPE-UJF		ESPE-Rectorat		Rectorat		Total													
		M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2												
Partenaires dans MEEF	heures	2374,0	804,0	1423,4	449,5	2541,6	550,0	1483,1	718,0	7109,8	7505,4	3205,8	4184,1	935,4	1951,4	19073	16162												
	% dans tout le MEEF	12,4	5,0	7,5	2,8	13,3	3,4	7,8	4,4	37,3	46,4	16,8	25,9	4,9	12,1	100,00	100,0												
		% regroupé M1										41						37						22					
		% regroupé M2										16						46						38					

Tableau de la répartition pédagogique des enseignements pour l'ensemble des mentions EE, PE et SD au cours de l'année 2014-2015. Ce tableau met en évidence la contribution de l'employeur, qui est de 22% en M1 et 38% en M2.

Tableau de répartition des charges d'enseignement pour le modèle économique (hors contribution employeur)

		Part cibles projet ESPE	Stendhal		UPMF		USMB		UJF Hors ESPE		ESPE-UJF		ESPE-Rectorat		Rectorat		total sans rectorat	
			M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2
Université Stendhal dans parcours Stendhal		heures	2010	470	0	0	0	0	0	0	353	566	352	664	170	343	2716	1699
		% U3 dans parcours	74,0	27,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,0	33,3	13,0	39,1			100	100
	70%	% M1 total	74						26									
	50%	% M2 total	28						72									
UPMF dans parcours UPMF hors EE		heures	0	15	1197	369	0	0	0	30	796	441	433	365	51	383	2426	1219
		% dans parcours	0,0	1,2	49,3	30,2	0,0	0,0	0,0	2,5	32,8	36,2	17,9	29,9			100	100
	70%	% M1 total	49						51									
	50%	% M2 total	34						66									
UJF dans parcours UJF		heures	0	24	1	0	2	0	1413	583	553	912	163	284	158	174	2132	1803
		% dans parcours	0,0	1,3	0,1	0,0	0,1	0,0	66,3	32,3	25,9	50,6	7,6	15,7			100	100
	70%	% M1 total	66						34							0		
	50%	% M2 total	34						66							0		
USMB dans parcours USMB		heures	0	0	37	12	2391	539	0	90	816	515	448	749	323	443	3693	1905
		% dans parcours	0,0	0,0	1,0	0,6	64,8	28,3	0,0	4,7	22,1	27,0	12,1	39,3			100	100
	70%	% M1 total	65						34									
	50%	% M2 total	34						66									
Total SD		heures	2010	509	1235	381	2393	539	1413	703	2518	2433	1397	2061	702	1341	10966	6625
		% dans tous les parcours	18,3	7,7	11,3	5,7	21,8	8,1	12,9	10,6	23,0	36,7	12,7	31,1			100	100
	70%	% M1 tous parcours	64						36									
	50%	% M2 tous parcours	32						68									
			Stendhal		UPMF		USMB		UJF Hors ESPE		ESPE-UJF		ESPE-Rectorat		Rectorat			
			M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2		
Universités dans mention PE		heures	364	293	103	9	148	11	70	3	4297	4991	1668	2042	233	584	6651	7348
		% dans mention PE	5,5	4,0	1,5	0,1	2,2	0,1	1,1	0,0	64,6	67,9	25,1	27,8			100	100
	20%	% M1 total	10						90									
	10%	% M2 total	4						96									
			Stendhal		UPMF		USMB		UJF Hors ESPE		ESPE-UJF		ESPE-Rectorat		Rectorat			
			M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2		
Universités (UPMF) dans EE		heures	0	3	86	60	0	0	0	12	294	81	141	82	0	26	521	238
		% dans mention EE	0	1	17	25	0	0	0	5	56	34	27	34			100	100
	50%	% M1 total	17						83									
	50%	% M2 total	32						68									

Le décalage entre les objectifs et le réalisé implique des reversements entre établissements. L'insuffisance de la dotation des universités pour leur contribution à la formation des enseignants, et l'absence, contrairement à ce qui avait été annoncé, de fléchage spécifique dans les dotations des établissements, n'est pas de nature à stimuler leur investissement dans le master MEEF. Cela se traduit directement par une révision des cibles à la baisse pour l'année 2015-2016.

Ainsi, pour l'année 2015-2016, les universités ont convenu de maintenir les cibles en mention EE, mais de réduire à 60% (au lieu de 70%) leur contribution au M1 de la mention SD. Concernant la mention PE, les cibles étant déjà très faibles, en M1 comme en M2, une réduction de la contribution des universités reviendrait, de facto, à une démission.

Le budget de projet ci-joint est construit sur la base des données consolidées de l'année 2014-2015 (ci-dessous, les 2 premiers tableaux). Les premiers éléments d'évolution (évolutions des budgets et effectifs en personnels) pour 2015-2016 sont saisis dans le troisième tableau ci-dessous. L'évolution des effectifs est donnée sur la deuxième feuille du tableau excel joint.

Un certain nombre de frais ont été globalisés.

- masse salariale des personnels administratifs (ETP B correspondant aux sommes des catégories A, B et C),
- frais d'infrastructures (patrimoine hors bibliothèque) pour l'ensemble des 4 antennes,
- heures d'enseignement (statutaires et complémentaires) et heures de tutorat,
- recherche : les EC et chercheurs de l'ESPE ont été comptabilisés en ETP tandis que les EC et C impliqués dans des projets de recherche en éducation ont été comptabilisés en ½ ETP. Les totaux en € sont des coûts environnés
- gouvernance : les coûts incluent des % ETP pour le pilotage du projet : cadres et SGA du rectorat, équipes présidentielles et services centraux des universités, PCA de la direction de l'ESPE
- La plupart des coûts de fonctionnement directs ou indirects (immobilier compris) ont été globalisés sur la ligne « frais de gestion globalisés ».

Le modèle économique ne tient pas compte des différences entre les différents statuts d'enseignants (ETP E). Le coût de 170 euros pour l'heure d'enseignement représente une moyenne entre le coût de l'heure statutaire et celui de l'heure complémentaire, le coût de l'heure statutaire étant lui-même obtenu en moyennant le coût des différents emplois d'enseignants selon leur statut.

Concernant le soutien administratif à la mise en œuvre du master MEEF (services de scolarité), un ratio nombre de personnels de scolarité / nombre d'étudiants inscrits en master MEEF a été calculé sur la base du nombre de personnels de scolarité de la composante ESPE :

Le service scolarité de l'ESPE compte actuellement 20 personnels (1 A, 5 B et 14 C) correspondant à 18,6 ETP qui organisent et suivent la scolarité de 2080 étudiants et stagiaires (1380 en mention PE, 60 en mention EE, 12 en mention PIF, 291 parcours SD ex-UJF) pour la totalité des activités liées à leur formation, ainsi que 337 étudiants et stagiaires des parcours SD ex-Stendhal, ex-UPMF et USMB pour les seuls enseignements de culture commune et le tutorat. Ainsi, l'équivalent de 2080 étudiants et fonctionnaires stagiaires gérés en totalité par l'ESPE, soit

MESR / MEN

112 étudiants par personnel. Si on applique ce ratio aux autres composantes et université, on obtient :

- Ex-Stendhal : $215/2$ soit 108 étudiants parcours SD : 1 ETP gestionnaire scolarité
- Ex-UPMF : $185/2$ soit 83 étudiants parcours SD, : 0,8 ETP gestionnaire scolarité
- USMB : $270/2$ soit 135 étudiants parcours SD, soit 1,2 ETP gestionnaire scolarité (la mention PIF est organisée en FC correspond donc à d'autres modèles de financement.

Annexes

- Annexe 1 : composition des conseils de l'ESPE au 31.12.2015
- Annexe 2 : Cahier des charges, guide de rédaction et grilles d'évaluation du mémoire de master MEEF
- Annexe 3 : Maquette de la Mention MEEF Professeur des Ecoles
- Annexe 4 : Maquette des parcours de la Mention Second Degré
- Annexe 5 : Maquette de la Mention Encadrement Educatif
- Annexe 6 : Maquette de la Mention MEEF PIF
- Annexe 7 : Modules de Parcours Adaptés (non exhaustif)
- Annexe 8 : Fiches de Parcours Adaptés (exemples)
- Annexe 9 : Protocole d'accompagnement renforcé
- Annexe 10 : Liste des laboratoires associés au projet ESPE
- Annexe 11 : Modules du plan de formation T1-T2 (mutualisés avec parcours adaptés)